



Monde
Les républicains
étudient
le non-lieu
des démocrates
page A19



Actualités
Scandale du CIO :
Samaranch
défend
sa présidence
page A20

Cyberpresse

Virus :
mythes et réalité
page A16



Arts
Le grand
retour de
Roch Voisine
page B4



Le juge Robert Flahiff

Le juge Flahiff coupable d'avoir blanchi 1,7 million

YVES BOISVERT

Le juge Robert Flahiff a été déclaré coupable hier à Montréal de blanchiment de 1,7 million et risque non seulement la destitution, mais une sérieuse peine de prison.

Dans un jugement de 50 pages, le juge Serge Boisvert, de la Cour du Québec, conclut que Flahiff, 51 ans, savait très bien d'où venaient les centaines de milliers de dollars en petites coupures que lui apportait Paul Larue. Cela venait de la seule activité de Larue : le trafic de cocaïne.

Jamais un juge en exercice au Canada n'a été déclaré coupable d'un crime aussi grave — commis quand Flahiff était encore avocat.

Entre autres transactions, Flahiff s'est présenté quatre fois à sa succursale de la Banque de Montréal, rue McGill, entre février et juin 1989, avec un attaché-case plein de billets de banque (entre

Voir LE JUGE en A2

■ Autre texte en page A4

La prison de Bordeaux sous la férule des Hells

Le gouvernement ne contrôle plus ses prisons, déplore le Protecteur du citoyen

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Avec une vingtaine d'établissements et plus de 3700 détenus, le réseau québécois des centres de détention est en crise, affirme le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby. Trafic de drogue, violence, mépris des droits fondamentaux, le gouvernement doit vite donner un coup de barre pour reprendre le contrôle des prisons au Québec.

C'est le constat accablant de Me Jacoby dans un rapport d'une centaine de pages rendu public hier. Le Protecteur reçoit en moyenne 215 plaintes par mois des détenus des 17 centres de détention du Québec. Ces plaintes ont doublé depuis quatre ans — dans les deux plus importantes prisons, Bordeaux (900 détenus) et Orsainville (700 détenus), les plaintes ont augmenté de 156 %. Pour Me Jacoby, en raison surtout des coupes de personnel, les services correctionnels « sont dépassés » par la situation, particulièrement violente dans les établissements importants, et on peut parler de « crise ».



Me Daniel Jacoby

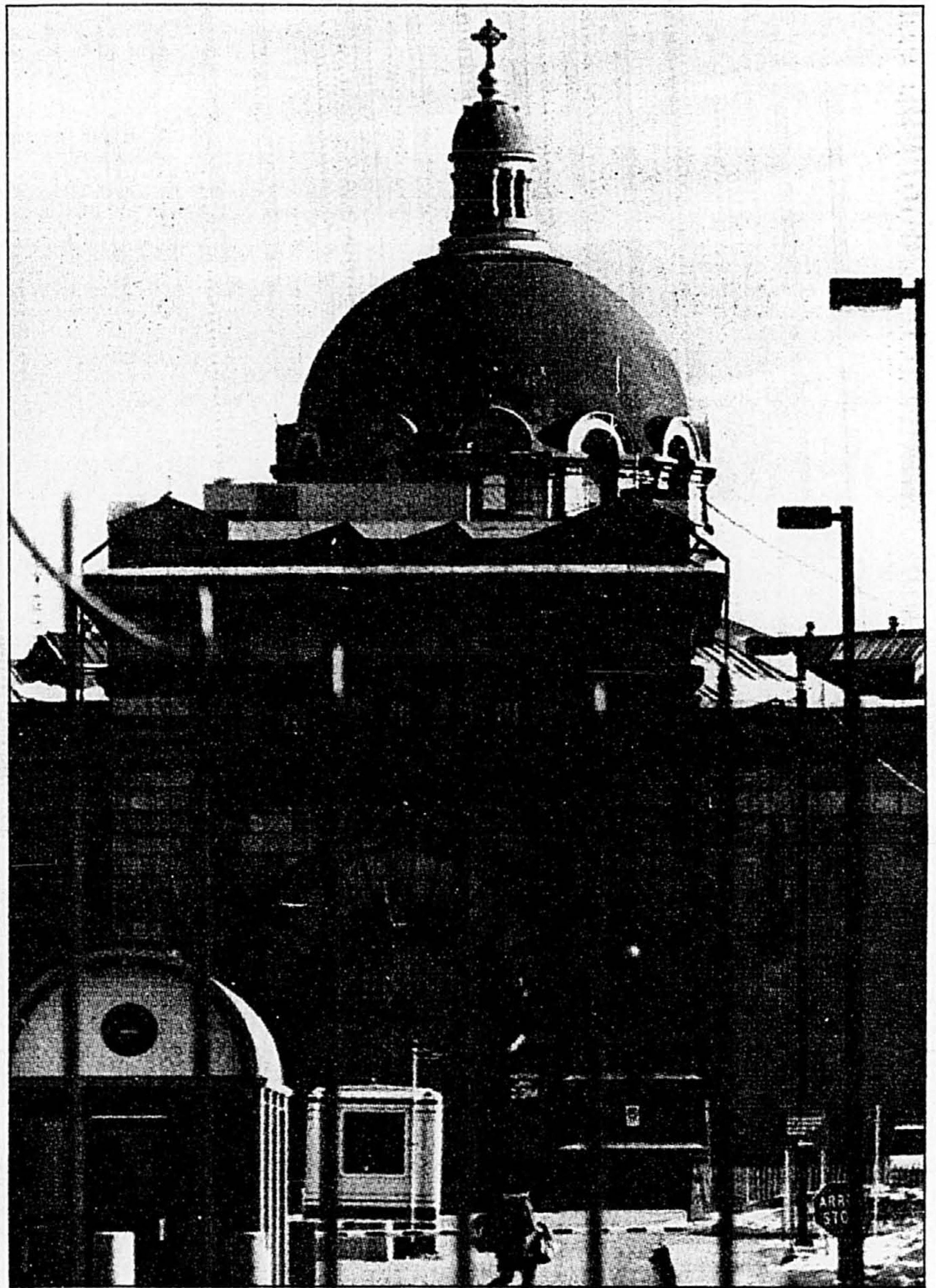
Observations embarrassantes pour le responsable de la Sécurité publique, Serge Ménard, Me Jacoby estime que les grands centres sont carrément sous le contrôle des groupes criminels, associés aux motards, « qui finissent par délimiter leur territoire à l'intérieur des murs ».

« Des secteurs entiers peuvent être sous le contrôle d'un groupe qui impose à toute personne qui y est incarcérée des conditions non sécuritaires si l'on s'avise de ne pas suivre les mots d'ordre. Il arrive même que le comité des détenus soit dirigé par des membres ou sympathisants de ce groupe », dit M. Jacoby. Un trafic de 60 millions

Même si les services correctionnels ont mis en place en 1993 une politique de « tolérance zéro » pour les stupéfiants en prison, « l'introduction de drogue est encore une pratique courante », accuse le Protecteur du citoyen, qui évalue même à 60 millions par année la valeur de ce commerce illicite dans l'ensemble des prisons du Québec. Les gardiens se plaignent encore « que des personnes incarcérées perdent fréquemment le contrôle de leurs actes sous l'influence de drogues fortes ou mélangées comme du

Voir LA PRISON en A2

■ Autre texte en page A8



La prison de Bordeaux, située dans le nord de la métropole, compte 900 détenus. Selon un représentant du syndicat des gardiens de prison du Québec, les Hell's Angels y contrôlent directement le commerce de la drogue. Pour l'ensemble des prisons, les revenus liés à la vente de drogue sont de 60 millions par année.

Démolir le Stade coûterait au bas mot 50 millions

ANDRÉ NOËL

Contrairement à ce qu'affirment des démolisseurs, ce n'est pas cinq millions de dollars mais au moins 50 millions que coûterait la démolition du Stade olympique, a déclaré hier l'architecte Jean-Claude Marsan, qui s'était intéressé à cette hypothèse il y a plus de 20 ans.

En 1977, aux lendemains des Jeux olympiques de 1976, M. Marsan — qui a longtemps dirigé l'École d'architecture de l'Université de Montréal — avait présidé un comité pour évaluer ce qu'il fallait faire du Village et du Stade olympiques.

« Certaines personnes proposaient déjà la démolition, rappelle-t-il. Mais les ingénieurs nous disaient que c'était beaucoup plus difficile qu'avec un bâtiment ordinaire. Il est impossible d'utiliser des explosifs avec le stade. Pour le démolir, il faudrait cisailler, les consoles une à une. »

Les consoles, ce sont ces 34 piliers penchés qui constituent l'armature du stade. Elles ont une structure de « postcontrainte » très particulière. « Ce sont des éléments à géométrie variable qui ont été assemblés. Ils sont creux. Par la suite, on a introduit des

Voir DÉMOLIR en A2

■ Autre texte en page A4

Clinton rencontre Jean-Paul II à St. Louis

RICHARD HÉTU
collaboration spéciale, ST. LOUIS

La brièveté de la rencontre ne diminuera en rien sa singularité. Cet après-midi, à St-Louis, Bill Clinton, bête noire de la droite religieuse aux États-Unis, participera à une cérémonie de bienvenue en l'honneur du pape Jean-Paul II, un homme qui a des opinions bien arrêtées sur les questions morales.

Au même moment, à Washington, le Sénat des États-Unis devrait se prononcer sur la suite à donner au procès en destitution du prési-

dent. Encore une fois, le successeur de saint Pierre risque de se faire damer le pion par l'affaire Monica Lewinsky. L'année dernière, à peu près à la même date, il entreprenait un voyage historique au pays de Fidel Castro lorsque les journalistes vedettes de la télévision américaine le plantèrent là pour aller couvrir le scandale sexuel naissant dans la capitale enfiévrée de leur pays.

Le Saint-Père est à St. Louis pour une visite pastorale de 36 heures à

Voir CLINTON en A11

340 JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces	- affaires C8	Bridge C17	Feuilleton C16	Mots croisés C17, S10
- index C14	Arts et spectacles B4 à B8	Décès C19	Foglia Pierre A5	Mot mystère C16
- immobilier C14, C15	- horaire spectacles B8	Economie C1 à C13	Horoscope C15	Opinions B3
- marchandises C15	- horaire télévision B6	Éditorial B2	Laval/Laurentides A12	Politique B1
- emplois C15, C16	- télévision B4	Êtes-vous observateur C14	Le monde A19, C20	Tabloïd Sports
- automobile C16, C17	Bandes dessinées C15		Loteries A2, A17	- Réjean Tremblay S5

ÉDITORIAL

Le grand ménage - Pierre Gravel page B2

MÉTÉO

Ciel variable
Max. -3, min. -8
Cahier Sports, page 16



298\$* ou 5,8%**

par mois, location 48 mois
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

SUR FINANCEMENT D'ACHAT JUSQU'À 60 MOIS SUR TOUS LES CR-V 1998 NEUFS.

*Location-bail offerte exclusivement par H.C.F.I. sur le CR-V LX 1998 (modèle RD174W) neuf. Échange ou comptant de 3 840 \$, la première mensualité et un dépôt de garantie de 350 \$ exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le km excédentaire. **Financement à 5,8% à l'achat de tout modèle CR-V 1998 neuf pour des termes de 24, 36, 48 ou 60 mois. Un versement initial pourrait être exigé. Sujet à l'approbation du crédit.

Suites de la une

La prison de Bordeaux sous la férule des Hells

LA PRISON / Suite de la page A1

crack ou du PCP, et ce, pendant plusieurs jours ». Le ministre de la Sécurité publique promettait hier « l'application dans les plus brefs délais des correctifs appropriés », un plan d'action qui pour l'instant « n'est qu'un bout de papier », a estimé le vice-président du Syndicat des agents de la paix, Daniel Legault.

Certains détenus sont carrément forcés de « dévoiler leur allégeance » dans la guerre des bandes, « de quitter le secteur s'ils veulent rester en vie ou de payer leur dette de drogue ».

Ceux qui bénéficient de congés de fin de semaine ont été contraints dans certains cas de revenir avec de la marchandise illégale (stupéfiants) à défaut de quoi eux ou leurs familles en subiraient les conséquences », révèle Me Jacoby, citant des dossiers qui tous parlent de plaintes reçues de détenus de Bordeaux.

On a vu des détenus annuler leur congé de fin de semaine pour éviter de ramener la drogue réclamée par un codétenu; d'autres payer la drogue qu'on leur avait saisi à leur retour au centre de détention.

Bordeaux, territoire des Hell's

« C'est clair que ce sont les Hell's Angels qui ont le contrôle à Bordeaux », dit sans dé-

tour Daniel Legault, du syndicat des 2600 gardiens de prison du Québec. On a même vu des cas où « des gens se faisaient entrer par exprès en prison uniquement pour aller y contrôler le trafic de drogue », a-t-il ajouté lors d'un entretien à *La Presse*.

En dépit des contrôles, il n'est pas plus difficile de se procurer de la drogue en prison que dans les rues de Montréal, a-t-il ajouté.

Pour Jean-Claude Bernheim, de l'Office des droits des détenus, le trafic de drogue n'est pas un phénomène nouveau dans les prisons. « C'est toléré parce que, dans le fond, cela fait l'affaire des administrations » qui y voient une façon de calmer la popula-

tion carcérale, tout en gagnant l'appui du groupe dominant au sein des détenus.

Autre exemple du contrôle criminel des institutions carcérales, à Bordeaux toujours, « les sous-sols des ailes de l'établissement sont des lieux où de dures batailles ont eu lieu ». Les gardiens retrouvent des prisonniers jetés dans des conteneurs à ordures, avec des fractures ou des contusions multiples. Les mères et les conjointes des détenus transférés à Bordeaux appellent le Protecteur et le « supplient de faire annuler un tel transfert », révèle Me Jacoby. Les nouveaux détenus doivent parfois « payer une protection ou se faire parrainer par une personne sûre aux yeux du milieu criminel pour avoir la paix ».

Le juge Flahiff coupable d'avoir blanchi 1,7 million

LE JUGE / Suite de la page A1

100 000 \$ et 268 430 \$). Il avait rendez-vous avec la directrice, Janice McGimpsey, qui le recevait après les heures d'ouverture. Il en ressortait avec des traites bancaires que lui et l'avocat Gérard Lavoie, de Laval, sont allés remettre en Suisse à un courtier. L'argent, déposé au nom d'une compagnie d'investissement, a été rapatrié l'année suivante à la demande de Larue.

Ils n'ont plus fait affaire ensemble après 1991. Flahiff a été nommé juge le 6 mars 1993. Larue a terminé sa carrière de trafiquant deux semaines plus tard, quand il a été arrêté aux États-Unis. Menacé de prison à vie, il devint alors délateur. Après deux ans et demi d'enquête de la GRC, Flahiff fut accusé en juin 1997.

Il a choisi de ne pas témoigner pour sa défense. Ses avocats ont admis tous les transferts d'argent. Mais, en plus d'arguments de droit, ils plaident que Flahiff ignorait que l'argent venait du trafic de coke et qu'il l'a transféré sans intention de le cacher aux autorités.

Pour le juge Boisvert, cette thèse ne tient pas. Le juge retient que Flahiff n'a jamais émis de reçu pour les centaines de milliers de dollars que Larue lui remettait. Il n'a jamais déposé cet argent, mais a toujours exigé des traites. Lui et Lavoie ont utilisé plusieurs succursales bancaires. Ils sont allés en personne porter les traites en Suisse, en passant par Paris dans un cas. Ils ont fait revenir l'argent dans diverses banques, en le divisant en multiples chèques, pour enfin remettre du comptant à Larue. Flahiff a déclaré à McGimpsey que l'argent appartenait à un client qui venait de liquider son commerce. S'il ne se doutait pas que l'argent venait de la drogue, pourquoi raconter cela ?

L'argent était remis par Larue, qui avait de légers antécédents judiciaires en matière de drogue. Il avait payé Flahiff comme avocat pour défendre deux de ses hommes de main.

Certes, Larue a tenté de tirer avantage de sa collaboration avec la justice et voyait la condamnation de Flahiff comme un « trophée »; sa crédibilité est douteuse, dit le juge Boisvert. Mais sur les éléments essentiels, son témoignage est confirmé par la

preuve documentaire trouvée en Suisse, à la Banque de Montréal et chez Lavoie. Le juge le croit donc quand il dit que Flahiff l'appela « le poudrier » et lui avait dit « C'est payant, la poudre ! »

Tout cela démontre que Flahiff savait d'où venaient ces dollars et qu'il avait l'intention d'aider Larue à en cacher la provenance en les transférant dans le système financier officiel — ce qui est le recyclage des produits de la criminalité, ou blanchiment.

Le juge Boisvert déclare donc Flahiff coupable de complot, possession et recyclage de produits de la criminalité. Il risque un maximum théorique de 10 ans d'emprisonnement — le maximum est réservé aux cas les plus graves et aux récidivistes.

« C'est un jugement bien étoffé (...) qui démontre qu'il y avait une preuve accablante de culpabilité », a dit Me Bruno Pateras, un avocat de la défense de renom qui agissait pour la Couronne fédérale dans cette affaire.

« Ça (démontre) que tout le monde est égal devant la loi; qu'on soit un professionnel, avocat, juge, ou qu'on soit un individu

ordinaire, personne ne peut faire ce genre d'infraction », a-t-il ajouté.

Quant à l'emploi du délateur Larue, il estime que ce genre de témoin est « absolument nécessaire » dans les procès contre les membres du crime organisé ou les trafiquants de narcotiques, « pourvu qu'on s'assure que ce témoin est corroboré par une preuve indépendante ».

Le juge Flahiff, qui paraissait quelque peu sonné par le verdict, n'a fait aucun commentaire en traversant avec sa femme le mur de journalistes et de caméramans qui se dressait devant lui en sortant de la salle d'audience.

« C'est un jour triste et dur pour mon client », a dit l'avocat Claude Girouard, qui, avec Me Christian Desrosiers, l'a défendu avec acharnement, pouce par pouce. Ce n'est d'ailleurs pas fini: Me Girouard annonce qu'il y aura « probablement un appel ».

La peine du juge Flahiff sera débattue le 8 février. Lavoie connaîtra la date de son procès jeudi.

Démolir le Stade coûterait au bas mot 50 millions

DÉMOLIR / Suite de la page A1

fil de fer qu'on a tirés au maximum, puis on a coulé le béton. Si vous avez le malheur d'aller les frapper avec une boule de démolition, les consoles vont exploser comme une bombe.

« On ne peut pas plus utiliser des munitions. Ça ferait BABOUM ! dans tout le quartier, avec des morceaux de béton qui seraient propulsés très loin. Il faut donc cisailler les

câbles à l'intérieur. La démolition coûterait une fortune. En 1977, les estimations variaient entre 40 et 50 millions de dollars. »

Depuis, l'inflation a galopé. Notre dollar ne vaut pas la moitié de ce qu'il valait il y a 20 ans. Mais ce n'est pas seulement pour des questions d'argent que M. Marsan s'oppose à la démolition. Pourtant, il est l'un des architectes qui a le plus critiqué le stade, dès son origine.

« L'erreur est faite. Maintenant, il faut être prudent avec cette idée de démolition. Les gens du quartier Hochelaga-Maisonneuve s'en sont approprié. On n'a aucun avantage à les blesser. Il faut prendre en considération les questions symboliques. Il faut faire attention aux émotions. Les gens développent des sentiments d'appartenance. »

La valeur symbolique du Stade dépasse le quartier défavorisé d'Hochelaga-Maison-

neuve, souligne M. Marsan, qui est membre de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Ce vaste bâtiment, avec son immense mât penché, est utilisé comme symbole de Montréal à l'étranger et sert d'attraction touristique.

« Le détruire serait symboliquement avouer qu'on s'est trompé et qu'on est incapable de construire un stade de cette importance. Je préférerais qu'on le laisse aller en ruine ! Par ailleurs, la compagnie Birdair sera peut-être capable d'installer un toit durable. »

Cela dit, M. Marsan rappelle qu'il a toujours été très critique envers le stade. « Il n'y a pas d'exemples de grands bâtiments qui ont eu de bonnes performances lorsqu'ils n'étaient pas adaptés à la géographie locale, dit-il. Et comme le stade n'est pas adapté, j'ai toujours dit qu'il nous causerait des problèmes. »

En 1977, les autres membres du comité sur l'avenir du Stade avaient proposé de compléter le concept de son architecte Roger Taillibert et d'achever le mât. « J'avais fait un rapport minoritaire disant que ça ne fonctionnerait jamais, dit M. Marsan. J'avais dit: « Le jour où vous allez compléter le mât, vous donnerez le feu vert à tous les autres problèmes. C'est effectivement ce qui est arrivé. »

M. Marsan proposait alors de fermer le Stade sans mât, avec un toit qui n'aurait pas coûté plus d'une quinzaine de millions. Il n'a pas été écouté. Vingts ans plus tard, le toit déchire. La base du mât est très fissurée. Selon certains rapports, des consoles sont affaiblies; elles ne peuvent pas supporter des charges de neige. Pourtant, M. Marsan n'a ni rancune, ni amertume. Et il espère que le Stade va durer longtemps.

CHOIX D'ÉMISSIONS

Correction

■ Nos lecteurs auront compris que les choix d'émissions de Louise Cousineau publiés dans notre édition de lundi étaient ceux de la soirée de samedi. Des difficultés techniques sont à l'origine de cette erreur. *La Presse* s'excuse auprès de ses lecteurs.

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911
Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détailants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Liée*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.

Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650 - Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne
à trois chiffres : 8-0-5
à quatre chiffres : 6-9-2-3
COLLECTES DE SANG

■ à Montréal : Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 19 h 30;

■ à Montréal : Université McGill, faculté Sciences et Génie, Centre universitaire William-Shatner, salle de bal, 3^e étage, 3480, McTavish, de 10 h à 17 h 30. Objectif : 125 donneurs;

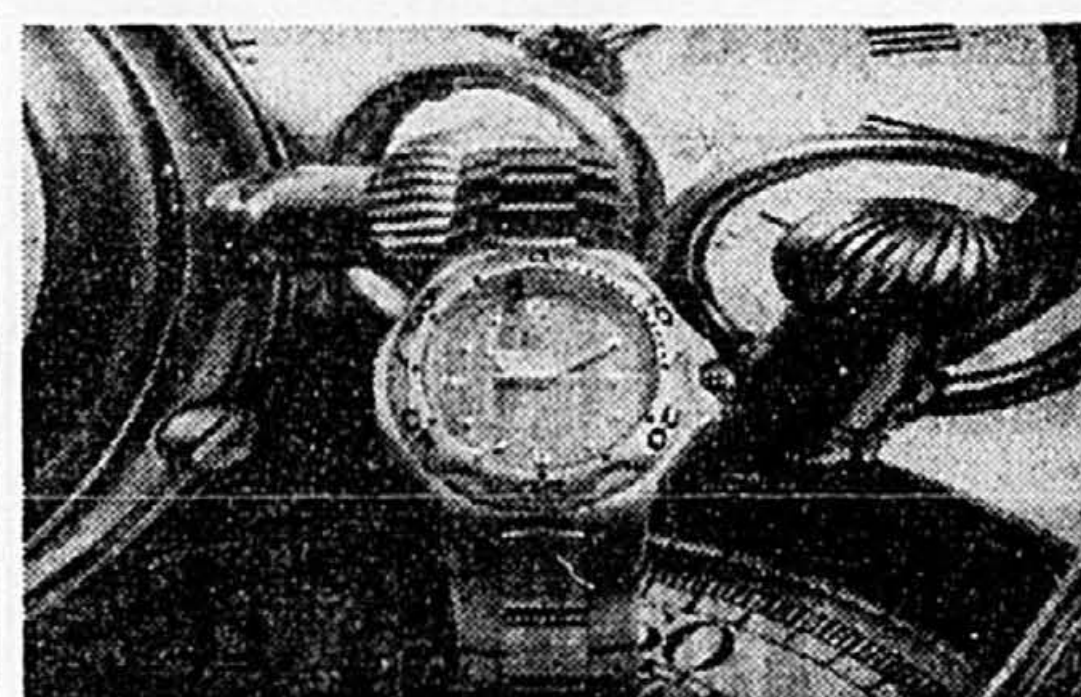
■ à Montréal : Université de Montréal, pavillon principal, aile U-1, 2900, Édouard-Montpetit, de 10 h à 16 h. Objectif : 100 donneurs;

■ à Montréal : édifice Sun Life, centre des conférences, 7^e étage, 1155, Metcalfe, de 9 h 30 à 16 h. Objectif : 150 donneurs;

■ à Montréal : paroisse Saint-Jean-de-Matha, parrainée par la Caisse populaire Saint-Jean-de-Matha de Montréal. Sous-sol de l'église, 6821, rue d'Arçon (angle Allard), de 12 h 30 à 20 h. Objectif : 200 donneurs;

■ à Lennoxville : Université Bishop, théâtre Centennial, unité des étudiants, de 13 h à 19 h. Objectif : 200 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



À l'heure des montres

■ Simple objet utilitaire au départ, la montre est devenue au cours des dix dernières années un accessoire de mode au même titre qu'un foulard, une broche ou un accessoire. « Les gens ne possèdent plus qu'une seule montre, mais une collection complète, comprenant des styles plus habillés et des modèles plus sport », souligne Monique Meilleur, vendeuse chez Eaton depuis 27 ans. À lire demain dans le cahier Mode sous la plume de Viviane Roy.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour.
Pour faire connaître votre opinion, composez le (514) 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

L'expulsion de six membres du Comité international olympique impliqués dans le scandale de l'attribution des Jeux de Salt Lake City vous satisfait-elle?

Le gouvernement devrait-il obliger tous les utilisateurs de motoneige à suivre un cours de conduite?

A cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 92 %
Non: 8 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

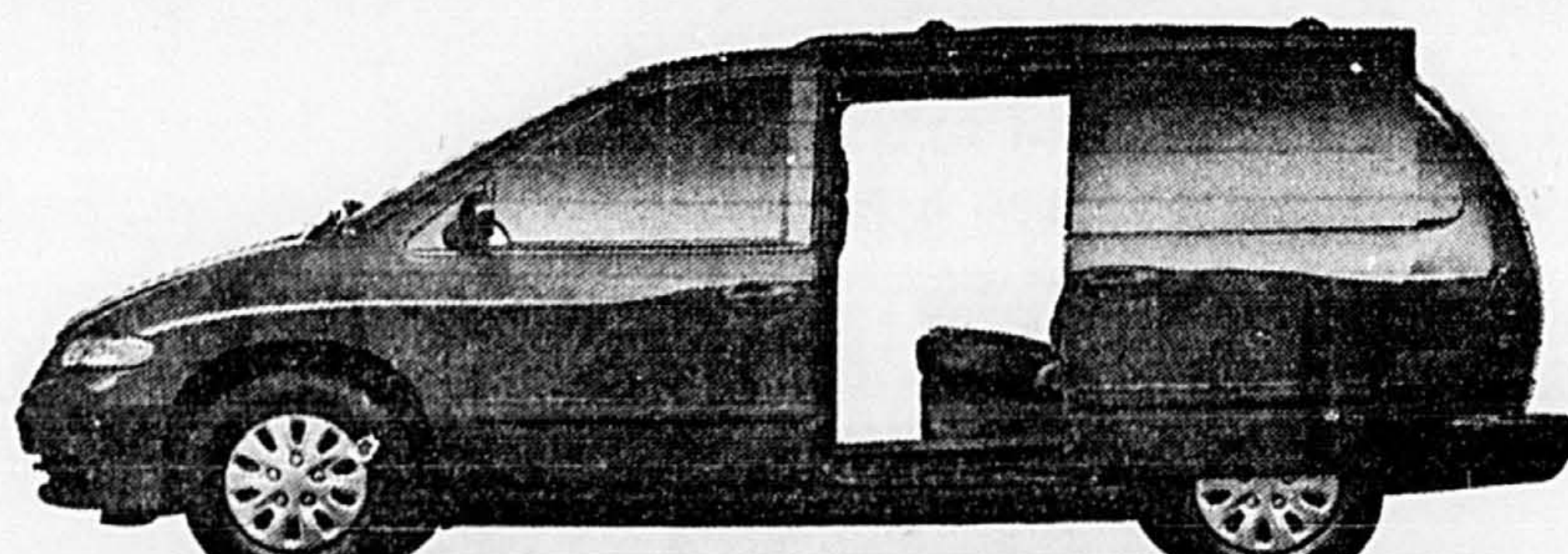
« MEILLEUR ACHAT » 1999 DE LA REVUE CARGUIDE POUR LA 3^E ANNÉE CONSÉCUTIVE

DODGE CARAVAN /
PLYMOUTH VOYAGER 1999

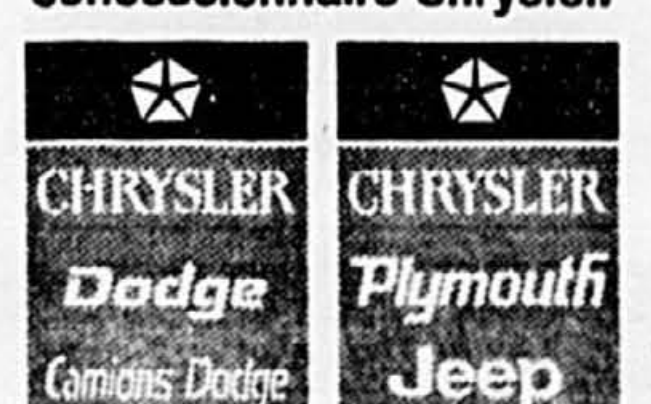
274 \$*
PAR MOIS

Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 3470\$. Avec 0\$ de comptant initial, 375 \$* par mois. Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

DEUXIÈME PORTE COULISSANTE INCLUSE



Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.



Association publicitaire des concessionnaires Chrysler inc.
www.chryslercanada.ca

* Tarifs mensuels établis d'après la Caravan/Voyager avec ensemble 26T + GKD. Comptant initial ou échange équivalent. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Inc. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Location pour usage personnel. Le locataire est responsable du kilométrage excédentaire après 61 200 km, au taux de 12 c le km. Rachat non requis. Offres d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à prix réduit et avoir à commander.

Actualités

L'EXPRESS
DU MATIN



Portier blessé

■ Le portier d'un bar situé au 61, Montée Ryan, à Saint-Jovite, a été blessé d'un projectile au thorax, vers 23h50 dimanche. Selon la Sûreté du Québec des coups de feu ont été tirés d'un véhicule en marche et deux projectiles ont traversé un mur, l'un atteignant l'homme d'une cinquantaine d'années. Son état n'inspire aucune crainte. Il apprend que plus tôt en soirée, il y aurait eu une querelle entre le portier et des clients qui auraient été invités à quitter l'établissement.

Élections à Le Gardeur

■ Il y aura élections à la mairie de Le Gardeur, le 30 avril, en raison du départ de l'ancien maire, Gilles Labbé, qui a été élu en décembre député de Masson à l'Assemblée nationale. M. Labbé occupe le siège de l'ancien député péquiste Yves Blais, foudroyé par un infarctus en pleine campagne électorale, l'automne dernier. C'est Jeannot Lemay, conseiller de longue date à Le Gardeur, qui sera le candidat du Rassemblement démocratique, un parti qui occupe pratiquement toute la place au conseil municipal. Les aspirants-maires ont jusqu'au 26 mars pour se porter candidat.

Deux officiers de la SQ anonymes

■ Les deux officiers de la Sûreté du Québec désireux d'être entendus par la Cour supérieure pour faire expurger du rapport Poitras leur nom et les reproches qu'ils craignent y retrouver, ont finalement renoncé à leur projet, pour l'instant. Ils préfèrent pour l'heure conserver l'anonymat plutôt que de retourner devant la Cour supérieure, visière levée. Dans un communiqué, l'un de leurs avocats, Michel Décary, indique que les deux officiers auraient souhaité que leurs témoins soient entendus avant que la Commission ne tire ses conclusions. La Cour supérieure du Québec a refusé d'accueillir leur requête de le faire sans s'identifier, décision confirmée par la Cour d'appel.

Victime d'un malaise cardiaque au volant

■ Un homme âgé d'environ 75 ans a été foudroyé par un malaise cardiaque, hier soir, alors qu'il roulait en direction est, rue Jarry, dans le nord de Montréal. Près de l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb, un témoin a raconté à la police avoir vu la Nissan Sentra du septuagénaire le dépasser tranquillement pour emboutir ensuite un lampadaire, vers 22h. Son décès a été constaté à l'hôpital.

Le Salon de l'auto sort du Stade

Une équipe démonte les stands pendant qu'on continue de déneiger le toit

ANDRÉ NOËL

Une équipe de 25 personnes va commencer cet après-midi à sortir les stands du Salon de l'auto du Stade olympique, alors que les travailleurs continueront à pelletter les derniers amas de neige sur le toit déchiré.

Pour le reste de l'hiver, la compagnie Birdair, qui a installé la toile, envisage de souffler la neige avec de gros tuyaux, a indiqué André Huberdeau, vice-président de la Régie des installations olympiques.

« Des travailleurs marcheraient sur le toit avec des souffleuses semblables aux machines qui servent à pousser les feuilles dans les parcs, a-t-il dit. On a expliqué à Birdair que ce système ne pourrait pas fonctionner avec de la neige lourde, chargée d'eau. Mais au moins, la compagnie cherche une solution ! »

La RIO est formelle : Birdair est obligée, par contrat, d'installer un toit qui supporte jusqu'à cinq fois plus de neige que ce qui est prévu par le Code national du bâtiment, a dit M. Huberdeau. « Il n'est pas question qu'on paye des gens à pelletter chaque hiver au cours des prochaines années. »

La RIO a embauché deux experts internationaux, un architecte romain et un ingénieur londonien, pour analyser les rapports à venir de Birdair et surtout les solutions pour solidifier le toit, qui s'est largement déchiré le lundi 18 janvier.

Depuis, une seconde déchirure s'est étalée sur cinq mètres.

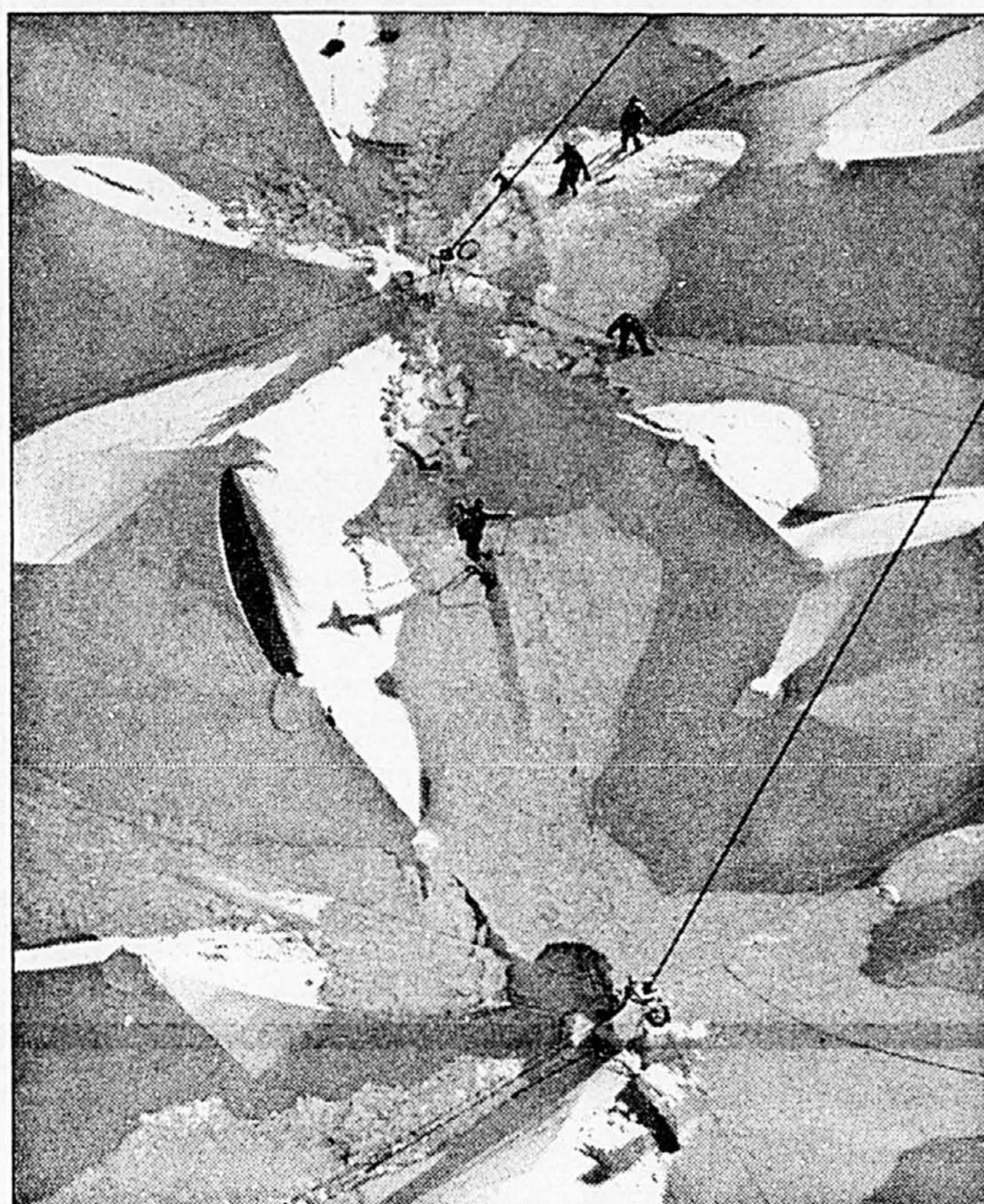


PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Une seconde déchirure s'est étalée sur environ cinq mètres depuis la déchirure fatale du 18 janvier. Les travailleurs continuent de déblayer le toit du Stade olympique à la pelle.

Les ingénieurs de la compagnie américaine, filiale d'une multinationale japonaise, ne savent toujours pas ce qui a pu provoquer ces

déchirures. À moins d'un pépin, ils auront accès au toit samedi, alors que le déneigement devrait être terminé. Ils pourront alors analyser

la toile, qui s'est déchirée en son milieu, et la remplacer.

La RIO ne se formalise pas que Birdair ait installé une toile de deuxième qualité après avoir réduit son offre de services de 50 à 37 millions de dollars. C'est le choix de la compagnie, dit M. Huberdeau. L'important, pour la RIO (un organisme qui relève du gouvernement québécois), c'est que la toile tienne pendant au moins deux décennies.

La RIO exige un horaire de réparations. M. Huberdeau croit toujours que le toit sera prêt pour recevoir le Salon national de l'habitation, qui doit commencer à monter ses stands le 17 février, dans trois semaines.

Le Service de protection des incendies de Montréal (SPIM) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ont autorisé hier 25 employés de la compagnie Triangle à démonter les stands du Salon de l'auto, après une période de formation qui leur sera donnée ce matin. Il faut faire vite, car les concessionnaires automobiles ont une foire à organiser, à Ottawa.

La firme Triangle est spécialisée dans le montage et le démontage de stands. Pendant qu'ils s'affairent sur l'aire de jeu, ses employés seront en contact constant, par talkie-walkie, avec d'autres travailleurs juchés sur le toit qui les préviendront si une nouvelle déchirure apparaît.

Ils feront au préalable un exercice d'évacuation, de façon à pouvoir quitter la salle en deux minutes, a dit Ronald Dubeau, chef de la prévention au SPIM. « La toile ne se déchire pas en quelques secondes », a assuré Gilles Daigle, porte-parole de la CSST.

La Cour suprême donne raison à Chambly contre son ancien chef de police

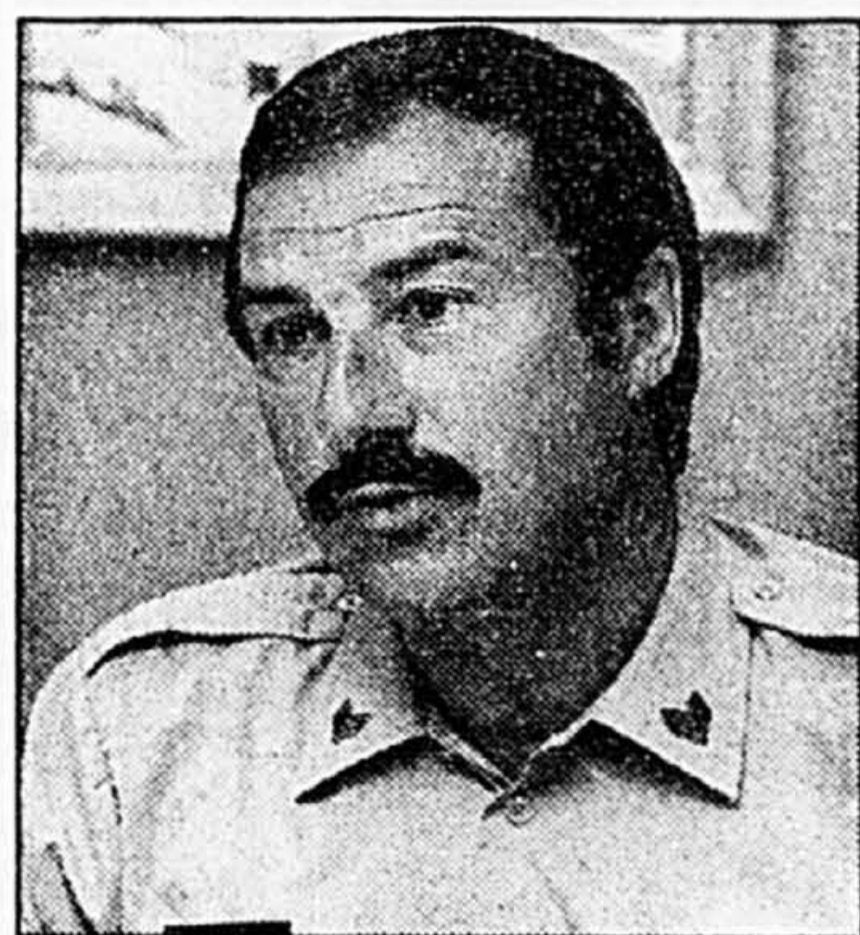
La Ville n'aura pas à le réintégrer avec pleine compensation

MARTHA GAGNON

Dans une décision rendue séance tenante, la Cour suprême du Canada a donné raison à la Ville de Chambly qui refusait de réintégrer son ancien chef de police, Fernand Gagnon, remercié de ses services en 1994.

Il a été impossible de joindre le maire, Pierre Bourbonnais, pour obtenir ses commentaires, hier soir. Quant à M. Gagnon, il a expliqué qu'il devait prendre le temps de digérer cette décision qui met fin à une bataille judiciaire éprouvante de cinq ans.

Ancien policier de la Sûreté du Québec, Fernand Gagnon avait été nommé directeur du service de police de Chambly en juillet 1989 pour une période de cinq ans.



Fernand Gagnon

À la fin du contrat, le conseil municipal avait invoqué des rai-

sons administratives pour le remercié de ses services.

Quatre mois après le départ de M. Gagnon, le service de police faisait l'objet d'une opération policière sans précédent de la part de la Sûreté du Québec qui enquêtait sur de prétendus agissements illégaux. Une opération controversée qui n'a finalement pas donné les résultats escomptés et conduit à peu d'arrestations. La Ville a toujours nié qu'il puisse exister un lien entre ces événements et la décision prise à l'égard de son ancien chef de police.

Quant à M. Gagnon, il a toujours soutenu que la décision du conseil municipal était abusive et illégale. Selon lui, il s'agissait d'une destitution déguisée qui ne s'appuyait sur aucun motif valable. En juin 95, l'ex-directeur avait obtenu gain

de cause devant la Cour du Québec qui concluait à la destitution. Ce qui avait provoqué une vive réaction chez les 25 policiers de la municipalité qui s'opposaient à la réintégration de M. Gagnon qui, selon eux, risquait d'avoir des effets néfastes sur la réorganisation du service. Après une victoire en Cour supérieure, la Ville a de nouveau été déboutée en Cour d'appel en 97, alors que les juges ordonnaient la réintégration de M. Gagnon avec pleine compensation. C'est ce jugement que vient de renverser le plus haut tribunal au pays.

La Ville, qui a dépensé plusieurs dizaines de milliers de dollars dans cette cause, est sans doute soulagée de savoir qu'elle a agi dans la légalité et qu'elle n'aura pas à verser de compensation à M. Gagnon.

Le prix du lait pourra augmenter le 1^{er} février

Les marchands peuvent décider de vendre le litre deux cents plus cher

HUGO DUMAS

Le prix maximum du lait de consommation augmentera dès le 1^{er} février, tandis que son prix minimum demeurera inchangé, a tranché hier la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

« Ça ne veut pas dire que tous les consommateurs vont nécessairement payer plus pour leur litre de lait, mais bien que les marchands pourront le vendre plus cher s'ils le désirent », a expliqué hier soir la porte-parole du ministère de l'Agriculture, Renée-Claude Boivin, en ajoutant qu'il y avait tout de même de la concurrence dans ce domaine au Québec.

« En général, ce sont les petits dépanneurs de quartier qui se fient au prix maximum pour vendre leur lait », poursuit Mme Boivin.

Pour tous les types de lait (écrémé, 2% de matière grasse, 3,25%), cette décision de la RMAAQ se traduira par des haus-

ses possibles de 0,02 \$ pour les contenants d'un litre, de 0,03 \$ pour les récipients de deux litres et de 0,06 \$ pour les emballages de quatre litres.

Décision de la CCL

Cette augmentation s'inscrit dans la foulée d'une décision de la Commission canadienne du lait (CCL) qui a accordé, en décembre, une hausse de deux pour cent du prix du lait de transformation, qui sert notamment à la fabrication du beurre, du fromage et de la crème glacée.

La CCL fixe annuellement le prix du lait de transformation afin de s'assurer que les producteurs gagnent suffisamment d'argent pour couvrir leurs frais et rentabiliser leur investissement. Quant au prix du lait de consommation, du juridique provinciale, il est toujours déterminé par la RMAAQ.

La RMAAQ a tenu des audiences à ce sujet le 14 janvier, à Longueuil.

LA SAISON DES SOLDES

AILES
LES AILES DE LA MODE

MAIL CHAMPLAIN [450] 672-4537 / CARREFOUR LAVAL [450] 682-4537 / PLACE STE-FOY [418] 652-4537

MODE ENFANTINE EN SOLDE

60% de rabais

sur notre collection de jupes, pantalons, chemisiers et robes chasubles en veloutine. Parce qu'une offre pareille fait toujours un p'tit velours!

Brossard et Ste-Foy seulement. Merchandise sélectionnée.

Le juge Flahiff continue de toucher son salaire annuel de 175 800 \$

Le Conseil de la magistrature pourrait recommander sa destitution au Parlement

YVES BOISVERT

Maintenant qu'il n'est plus « présumé innocent », le juge Robert Flahiff devra faire face au Conseil canadien de la magistrature, qui pourrait recommander sa destitution au Parlement. Mais au Conseil, on n'a pas décidé encore si on va de l'avant ou si l'on attend la fin des appels.

Jamais un juge en exercice au Canada n'a été condamné pour un crime aussi grave — punissable par un maximum de 10 ans d'emprisonnement.

Le juge Flahiff, nommé le 3 mars 1993 par le gouvernement Mulroney, est « sans assignation » sur ordre de la juge en chef Lyse Lemieux depuis le jour où des accusations ont été déposées contre lui, le 26 juin 1997.

Le magistrat de 51 ans était déjà en congé de maladie depuis le 1^{er} janvier de cette année-là. Il avait aussi été absent du banc pendant quatre mois et demi l'année précédente. Par ailleurs, lui qui avait fait carrière comme avocat criminaliste ne pouvait plus siéger dans les affaires criminelles depuis novembre 1994, quand l'enquête policière de la GRC avait été portée à la connaissance du juge en chef.

Un juge au Canada ne peut être « suspendu ». Le juge Flahiff touche donc son entier salaire annuel de 175 800 \$, comme tout juge de



Le juge Robert Flahiff a été condamné pour un crime qui entraîne une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement.

nomination fédérale. S'il quittait la magistrature aujourd'hui, il n'aurait droit qu'à ses cotisations passées à son régime de retraite — « 53 750 \$ à ce jour, plus intérêts », précise le commissaire à la magistrature fédérale, M. Guy Goulard.

Seul le Parlement peut destituer un juge de nomination fédérale.

Depuis 1971, c'est le Conseil canadien de la magistrature qui enquête sur les plaintes concernant la conduite des juges, pour ensuite faire rapport au Parlement, s'il y a matière à destitution. Le Conseil est composé de 36 juges en chef des différents cours fédérales.

« J'ai saisi le Conseil dès l'émission de la sommation contre le

juge Flahiff et je vais lui envoyer le jugement; je ne connais pas leurs intentions et je laisse le processus suivre son cours », a dit hier la juge en chef Lemieux à *La Presse*.

Mme Jeannie Thomas, au Conseil de la magistrature, précise que le dossier du juge Flahiff est entre les mains du juge Joseph Z. Daigle, juge en chef de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. Il préférerait attendre la fin du procès, mais l'on ignore pour le moment s'il décidera de faire avancer l'affaire immédiatement.

Ce ne serait que la quatrième fois que le Conseil formerait un comité d'enquête depuis 20 ans. Le plus récent est celui qui a recommandé, en 1997, la destitution du juge Jean Bienvenue, de la Cour supérieure du Québec, qui avait tenu des propos controversés sur les femmes et les juifs et refusé de reconnaître son « erreur » devant le Conseil. Il a démissionné avant que le Parlement ne se penche sur son cas.

Y a-t-il quelque chance de revoir le juge Flahiff siéger un jour, quoi qu'il arrive de son appel? « Je n'en ai aucune idée, il faudra voir la suite des procédures », dit prudemment la juge Lemieux. Hier au palais de justice de Montréal, en tout cas, personne n'était prêt à parier sur son retour.

Le routier de Terrebonne fait face à cinq accusations

HUGO DUMAS

Antonio Marino, ce routier de Terrebonne qui a démoli, dans la nuit de jeudi à vendredi, un poste de péage dans l'État du Massachusetts, devra faire face à cinq chefs d'accusation en cour municipale, dont deux de nature criminelle, selon la police de l'État qui a terminé son enquête.

« Il y a cependant très peu de chances qu'il (M. Marino) soit mis en prison, car personne, à part lui, n'a été blessé dans l'accident. Mais il sera certainement en probation », explique le sergent David Douthright, de la police du Massachusetts. « Et il perdra sûrement son permis de conduire », soutient l'agent Ronald Grégoire, également de la police d'État.

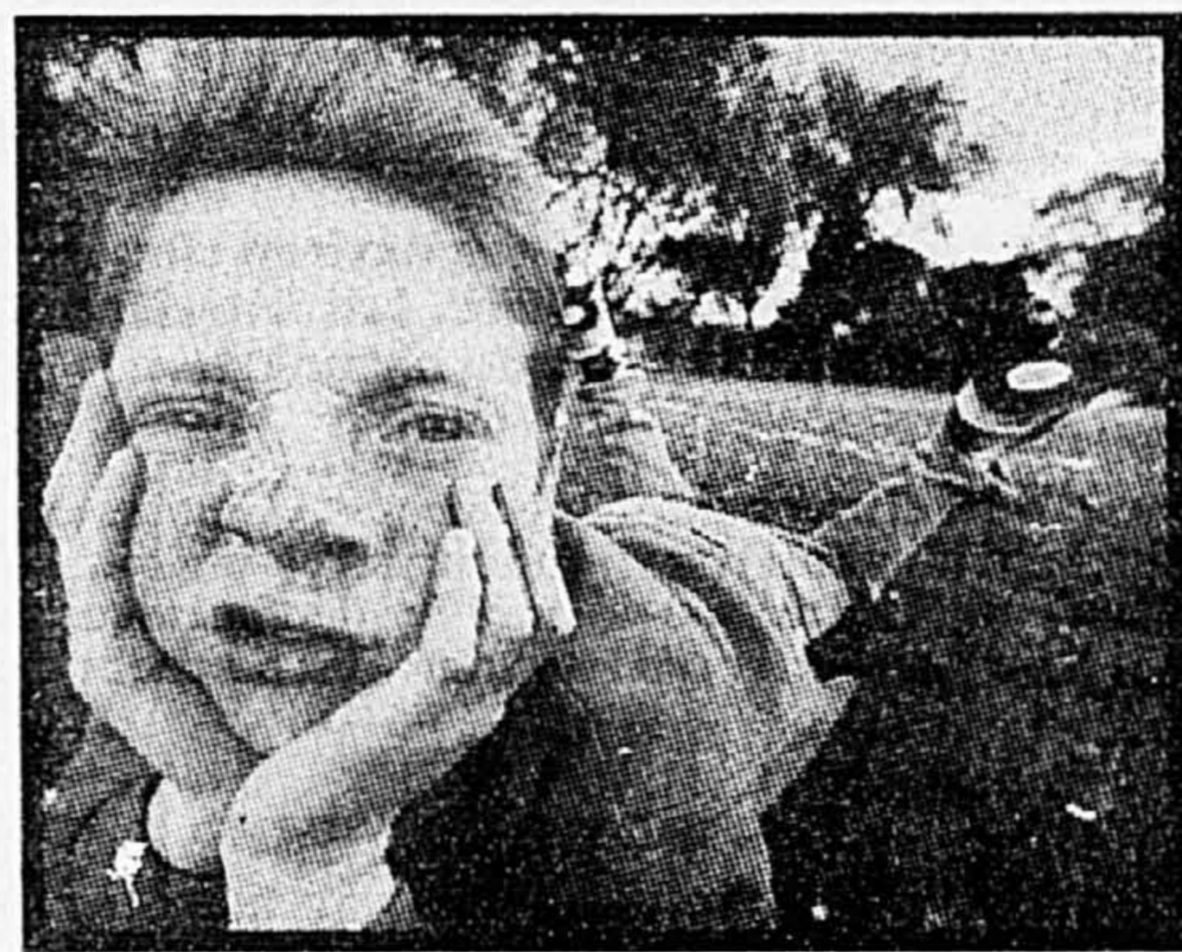
M. Marino, qui travaille depuis cinq ans pour la compagnie G.T. Transport de Rivière-des-Prairies, devra répondre à des accusations criminelles de conduite dangereuse et de négligence, « car il s'est endormi au volant » de son poids lourd, souligne le sergent Douthright. Le camionneur sera également accusé d'exces de vitesse, d'omission d'obéir à un panneau de signalisation routière et de falsification de son carnet de bord.

M. Marino a déjà reçu une amende de 50 \$ pour avoir modifié les heures de repos inscrites dans son livre de bord. Il risque d'écopier 1000 \$, au maximum, pour le premier chef d'accusation. Le routier devra se présenter à la cour municipale de Great Barrington, près de Pittsfield, dans les prochaines semaines, a indiqué hier M. Grégoire, qui ignorait la date précise de la comparution de l'accusé.

Tôt vendredi, vers 3 h 45, le camion semi-remorque conduit par M. Marino a percuté de plein fouet un muret de béton, puis a embouti deux postes de péage, après avoir dévalé une pente à West Stockbridge, à trois kilomètres de la frontière de l'État de New York. Le routier revenait de Springfield avec une cargaison de plastique. Il a eu le bras fracturé et le visage tuméfié. Deux employés des guérites ont subi de légers chocs nerveux. « La première employée a pu reprendre son travail le soir même de l'accident. Mais le second a eu besoin d'une journée de plus », explique le policier Grégoire.

Et les causes de cet accident? « En tout cas il n'y avait pas de traces de freinage sur la chaussée », rappelle M. Grégoire. M. Marino a déjà affirmé ne pas s'être endormi au volant de son camion, blâmant plutôt les mauvaises conditions routières.

Le porte-parole de la compagnie G.T. Transport, Danny Terrigno, n'a pas voulu commenter l'affaire.



IMAGINEZ, SI UN JOUR C'ÉTAIT VOUS QUI LUI DEMANDIEZ

un peu d'argent...

Lorsque vous prendrez votre retraite, vous ne voudrez surtout pas avoir à demander de l'aide,

Gestion des avoirs CIBC

De meilleurs conseils. Plus d'options.
Le respect de vos décisions.

spécialement à vos enfants. C'est pourquoi, vous devriez vous adresser à votre conseiller bancaire personnel CIBC à propos de notre gamme de REÉR.

Le REÉR-CPG Multi-Marchés^{MC} CIBC

Le seul CPG à offrir la diversification et à vous permettre de bénéficier

du potentiel de croissance des marchés boursiers et obligataires, tout en garantissant votre capital et un taux d'intérêt minimum.¹

Les seuls Fonds mutuels Protection 5 ans au Canada.

Profitez maintenant du potentiel de croissance illimitée des marchés canadiens et internationaux

Un portefeuille plus sûr : voilà notre contribution à votre REÉR

tout en protégeant votre capital initial, si vous détenez vos fonds pendant seulement cinq ans² — et non pas dix ans comme le promettent les autres fonds garantis. Les Fonds mutuels Protection 5 ans CIBC sont encaissables en tout temps, à leur valeur marchande actuelle. Ils sont aussi admissibles au REÉR.

De meilleurs conseils. Plus d'options. Le respect de vos décisions.

Votre conseiller bancaire personnel CIBC peut vous en

dire davantage sur ces REÉR et les autres options offertes, tels nos CPG et notre famille de 44 fonds mutuels qui peuvent vous en donner plus.

Rendez-vous à votre centre bancaire ou communiquez avec REÉREXPRESS au 1 800 465-3863, ou visitez notre site web au

www.cibc.com/reer

BANQUE
CIBC

VOIR LOIN... UNE TRADITION^{MC}

¹ Marque de commerce de la Banque CIBC. Les Fonds mutuels CIBC sont offerts par Placements CIBC Inc. Ces placements ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre assureur gouvernemental. ² Le rendement de ce produit variera en fonction des mouvements des indices boursiers ou obligataires connexes et des moments où ces mouvements se produisent au cours de la période couverte par votre CPG. Si l'indice ou les indices diminuent, il est possible de n'obtenir aucun rendement. Demandez tous les détails. ³ Les placements sont garantis par Placements CIBC Inc. et cette protection est garantie par la Banque CIBC. La valeur par part et le rendement des fonds varient. Les Fonds mutuels Protection 5 ans CIBC doivent être détenus pendant 5 ans pour que le montant du capital initial soit garanti. Des renseignements additionnels importants sont contenus dans le prospectus simplifié des Fonds mutuels Protection 5 ans CIBC. Veuillez le lire attentivement avant d'investir.



RIEN FAIRE



FORFAIT SANTÉ
à partir de 106\$ par personne en occupation double
Au cœur de la vallée de Saint-Sauveur

- Hébergement
- Petit déjeuner santé
- Massage thérapeutique
- Frais de service

Activités à l'hôtel:
salle d'exercices, terrains de squash
piscine intérieure, sauna et bain tourbillon



www.manoir-saint-sauveur.com

1 800 361-0505

Le plumeau de Dick

Dick Pound, « notre » Dick Pound, triomphe en ce moment dans le rôle de femme de ménage des écuries de M. Samaranch. Une demi-douzaine de galeux mis à la porte, quelques autres en déroute, et voilà le travail. Voilà en tout cas la couverture bien tirée sur la corruption qui mine le CIO.

Rappelez-vous ce qu'ils disaient, M. Pound en tête, quand les affaires ont éclaté. Ils disaient, mais non, mais non. Ils disaient ce sont des rumeurs sans fondement. Des accusations sans preuve. Des ragots de journalistes. Des jaloux. C'est seulement quand ils ont été dans la merde jusqu'au cou, qu'ils se sont dépêchés de faire un semblant de ménage. Qu'ils ont fait semblant de découvrir ce que tout le monde sait depuis des années : les pots-de-vin, les diamants, les putes et les magouilles.

Ils ferment les yeux exactement de la même façon devant la dope : mais non, mais non, des rumeurs, on n'a pas de preuves.

En cherchent-ils ?

Rappelons-nous comment ces gens-là gagnent leur vie : en vendant de la pureté. En vendant de l'idéal. Leur fonds de commerce n'est pas le sport comme on le croit. NBC n'a pas payé trois milliards et demi pour du patinage, du ski ou du lancer de javelot. Non, ce que NBC a acheté au CIO c'est de l'honnêteté, du fair-play, de la grandeur. D'où l'obligation pour le CIO de nier la drogue. De nier la corruption. Si les athlètes sont drogués et les gardiens de l'idéal olympique corrompus, c'est fini, ce qu'ils ont vendu trois milliards et demi à NBC ne vaut plus un sou.

Cette fois il n'a pas suffi de nier. Ça chauffe trop. Il a fallu faire un petit ménage en vitesse. Un gros ménage eut révélé l'état réel

des lieux. Il fallait trouver quelqu'un de neutre, de propre, (et quoi de plus neutre et de plus propre qu'un Canadien) pour faire lever un peu de poussière, mais pas trop. Félicitons M. Pound, décidément très doué pour les travaux domestiques. On le savait habile à cirer les souliers de M. Samaranch (en attendant de les chauffer), il vient de nous montrer qu'il n'est pas maladroit non plus avec un plumeau.

N'empêche qu'on est passé à côté du vrai scandale qui n'est pas la corruption. Le vrai scandale, si vous voulez mon avis, c'est d'avoir vendu l'âme des jeux à la télé. Quand t'achètes un truc trois milliards et demi t'as le droit de faire ce que tu veux avec. D'exiger plus de steppettes en jupettes et moins de décathlon ; plus de pirouettes qui durent trente secondes et moins de 10 km qui durent une demi-heure ; plus de singeries, de cérémonies, pour garder les gens devant la télé et les bourrer d'annonces.

Le vrai scandale c'est qu'un sport qui n'intéresse pas la télé n'a plus aucun avenir.

Caroline Brunet, double championne du monde en kayak, n'a pas grand avenir. Le triathlète Pierre Heynemann, sans doute le meilleur athlète au Québec en ce moment, n'a pas grand avenir non plus, le triathlon n'intéressant pas la télé parce que trop long et trop dispersé. Autrement dit, le vrai scandale de l'olympisme d'aujourd'hui est culturel. Mais bien sûr tout le monde s'en fout.

Pas moi. Le sport c'est ma culture. C'est par le sport que je me rattache au monde. Par



Pierre
FOGLIA

le sport, je romps avec le quotidien. Par le sport je cherche et parfois trouve le sens, la beauté. L'Olympisme était le lieu d'une culture qui ne relevait que d'elle-même, ne cautionnait qu'elle-même. En rupture avec le quotidien « utile ». Lieu d'accomplissement, d'un art de performer qui ne sacrifiait rien au spectacle.

C'est un peu comme si l'on disait que la sculpture est un art dépassé parce que moins montrable à la télé que le théâtre ou les shows d'humour. Les intellectuels monteraient aux barricades pour la sculpture. Pas pour le sport. Les intellectuels ne montent jamais aux barricades pour le sport. Ils vont au sport comme on va aux puttes, comme la mafia va à la boxe, comme je vais au théâtre, pour se distraire. Pour se reposer de la culture. Pas moi.

Le sport est ma culture.

Et je trouve scandaleux qu'on en mesure désormais la valeur à ses effets télégeniques.

QUESTION D'HONNÊTÉTÉ — Le bureau de dopage (Doping Hearing Board) de la Fédération américaine d'athlétisme vient d'annuler la suspension de deux ans que la Fédération internationale avait imposée au sprinter Dennis Mitchell, testé positif en avril à la bonne vieille testostérone.

La coureuse de longue distance Mary Slaney, elle aussi contrôlée positive a été, elle aussi, réhabilitée en catimini par la fédé américaine.

La jeune joueuse de tennis Samantha Reeves a également été excusée : elle ne savait pas que son supplément nutritif contenait des stéroïdes.

Élu athlète de l'année aux États-Unis, le joueur de baseball Mark McGwire se dope ouvertement à l'androsténédol.

Ces histoires de dopage émeuvent-elles Bill Hybl, le président du comité olympique américain ? You bet. Bill veut que les nageuses américaines qui ont été battues aux jeux de Montréal par des nageuses Est-Allemandes, reçoivent la médaille d'or qui leur revient. « Simple question d'honnêteté », dit Bill.

LE BONHEUR — Ce qui m'émerveillait le plus chez Michael Jordan, après ses jongleries avec un ballon bien sûr, c'était les réponses qu'il faisait parfois aux journalistes. Était-ce en juin dernier, après la victoire sur Utah, ou l'année d'avant ? « Michael, Michael, qu'est-ce tu vas faire cet été ? » Sur une patte, pressé de rentrer au vestiaire, il avait lâché un truc comme : « Je vais conduire mes enfants à l'école ». Et aussi : « Je vais jouer au golf avec des copains ». Et ça sonnait vrai. On savait que c'est ce qu'il allait faire vraiment cet été-là. Et on se disait voilà un type qui gagne 50 millions par année et qui nous dit que le plus grand bonheur dans la vie, c'est de conduire ses enfants à l'école.

Finalement, si vous voulez mon avis, ce que Michael Jordan aura fait de plus extraordinaire, ce n'est pas de jouer au basketball mieux que n'importe qui avant lui. Ce qu'il aura fait de plus extraordinaire, c'est de nous dire que le bonheur vaut cinq sous et que tu peux l'acheter aussi.

Les cégépiens satisfaits de leur rencontre avec le ministre

HUGO DUMAS

Le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Philippe Leclerc, a qualifié de plutôt « satisfaisante » sa rencontre d'hier matin avec le nouveau ministre de l'Éducation, François Legault.

« Le ministre a fait preuve d'une

belle ouverture d'esprit, il semble ouvert aux nouvelles idées », a commenté Philippe Leclerc. Aucun engagement formel n'a cependant été pris quant au gel des frais de scolarité, selon ce dernier.

« C'est un nouveau ministre. On ne savait pas quel type d'homme il était », dit Philippe Leclerc. « Mais François Legault a beau être un ex-

cellent orateur aux idées surprenantes, c'est par ses actions que nous allons voir de quel bois il se chauffe », poursuit le président de la FECQ.

En résumé, les revendications exposées au ministre Legault par les cégépiens tournent autour de quatre pôles principaux : l'abolition des frais champignons imposés

aux étudiants, le réinvestissement massif d'argent dans le réseau collégial, l'opposition à l'arrivée d'un diplôme institutionnel — plutôt que gouvernemental — et le rapatriement au Québec des fonds consacrés aux Bourses du millénaire.

« Nous lui avons fait le portrait du désastre depuis les compressions de 214 millions de 1995 », souligne M. Leclerc.

« L'entreprise privée, c'est une source de financement. Mais l'éducation doit demeurer publique », tient à rappeler le président de la FECQ, qui entend bien faire valoir jusqu'au bout les quatre principales revendications élaborées par les cégépiens lors du Sommet étudiant collégial de décembre.

Venez nous rejoindre au FM!

Montréal
95,1 FM

Estrie
101,1 FM

Mauricie
88,1 FM

radio
première chaîne

Radio-Canada

Comment Rachel Kaplan ouvre des horizons.

Les sports et les loisirs, c'est bon pour tout le monde. Et Rachel Kaplan est de ceux et celles qui travaillent à rendre ces activités accessibles aux personnes avec une déficience intellectuelle. Pour tous les membres du chapitre nord de l'île de Montréal, son travail bénévole ouvre de nouveaux horizons.

Rachel croit tellement aux capacités de ces personnes que la barre des défis n'est jamais trop haute... même quand il s'agit de participer aux Jeux Olympiques spéciaux du Québec et à des compétitions internationales. Hockey intérieur, athlétisme, tournoi de quilles, natation sont autant de disciplines où elles excellent. Rachel, quant à elle, a un faible pour les quilles.



James, Rachel et Esther.

Elle est donc présente sur les allées à chaque semaine à titre de coentraîneur en chef. Rachel commente : « La compétition est pour tous une occasion de se dépasser. Et, c'est tellement motivant et gratifiant de voir tous ces athlètes s'engager à fond dans leur discipline. »

Rachel travaille à la Banque Royale, à la Place Ville-Marie. Elle n'est qu'une des nombreux bénévoles qui, dans notre région et partout en province, font don de leur personne pour le mieux-être de notre collectivité. Nous tenions à leur dire merci.

GROUPE FINANCIER
BANQUE ROYALE

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada

Les gens évitent Santa Cabrini

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Les difficultés qu'éprouve l'hôpital Santa Cabrini à recruter des médecins pour assurer la garde dans ses urgences semblent inciter la population à aller se faire soigner ailleurs.

« Depuis l'annonce de la démission de nos omnipraticiens, la semaine dernière, on a observé une baisse de 30 % du nombre de patients « ambulants » (ceux qui se présentent par leurs propres moyens) », a indiqué hier la directrice générale de l'établissement, Irène Gianetti.

Même si la démission des 13 omnipraticiens ne prendra effet que le 19 mars, la faiblesse des effectifs laisse des trous béants dans l'horaire des gardes. L'hôpital a réussi à assurer une couverture médicale complète, hier, mais il risque de se retrouver dépourvu pour la nuit de mercredi et l'avant-midi de jeudi.

« Ce sont des choses qui peuvent évoluer au jour le jour, a dit Mme Gianetti. On essaie d'avoir de l'aide temporaire de la part de médecins de l'extérieur de l'hôpital et même de l'extérieur de la région, mais on ne peut pas les sortir d'un chapeau. »

Les problèmes vécus par Santa Cabrini ressemblent étrangement à ceux qui affligent le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, où la direction, qui aurait besoin de huit à dix médecins additionnels pour combler toutes les périodes de garde, a décidé de fermer les urgences du pavillon Sainte-Marie entre 21h et 8h à compter d'hier soir. Si aucune solution permettant de favoriser le recrutement de nouveaux médecins n'est trouvée cette semaine, les urgences de Sainte-Marie seront complètement fermées dès le 1er février, a indiqué le porte-parole de l'hôpital, René Lord.

Rivières-des-Prairies: un candidat tourné vers les patients

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Le successeur pressenti du Dr Jacques Mackay comme directeur général de l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies a des chances de plaire aux groupes de défense des droits des patients.

Le candidat retenu en décembre par le conseil d'administration de l'hôpital, Jacques Pelletier, s'est en effet d'abord fait connaître au sein d'organismes comme l'Association du Québec pour les déficients mentaux (aujourd'hui Association québécoise pour l'intégration sociale), dont il a été directeur général de 1976 à 1978. Il a aussi été directeur de l'Institut canadien en déficience intellectuelle et directeur général — de 1978 à 1982 — de la Maisonnée Laurendière, un centre de services sociaux de la région de Lanaudière.

Âgé de 49 ans, M. Pelletier est depuis trois ans directeur général du Réseau de services en déficience intellectuelle de l'Ouataouais, qui regroupe plusieurs établissements et dessert environ 1200 clients.

Son engagement a été recommandé par le conseil d'administration de Rivière-des-Prairies, mais le contrat d'embauche n'était toujours pas signé hier. La question devait être débattue lors de la séance à huis clos du conseil, hier soir.

Pour M. Pelletier, les grands établissements comme Rivière-des-Prairies ont tous besoin d'une cure de rajeunissement. « J'ai peut-être un profil qui fait plaisir à bien du monde, mais il peut faire peur à d'autres gens qui ne veulent pas que les choses changent à Rivière-des-Prairies », a-t-il souligné hier lors d'un bref entretien téléphonique depuis son bureau de Hull.

C'est à l'automne que l'actuel directeur général de Rivière-des-Prairies, Jacques Mackay, a annoncé son intention de quitter les fonctions qu'il occupe depuis 1975. Sous la gouverne du Dr Mackay, l'hôpital a traversé des moments difficiles, dont une commission d'enquête (Commission Shadley) sur son administration et son fonctionnement, au milieu des années 80.

L'été dernier, l'hôpital s'est de nouveau retrouvé sous les projecteurs après que les autorités eurent mis cinq mois à se rendre compte qu'une patiente déficiente intellectuelle, victime d'un agresseur sexuel inconnu, était enceinte. Une poursuite de 370 000 \$ a depuis été intentée par le Curateur public dans cette affaire.

Montréal investit près de 800 000\$ de plus dans le marché Bonsecours

GILLES GAUTHIER

La Ville de Montréal déboursera 772 000 \$ supplémentaires pour le marché Bonsecours, ce qui portera à 6,6 millions les sommes dépensées au cours des dernières années pour l'ajustement aux normes et l'aménagement de ce bâtiment qui lui appartient.

La Ville avait de plus déboursé 195 000 \$ l'an dernier pour y loger temporairement l'Accueil Bonneau, dont 60 000 \$ pour une campagne de publicité visant à amadouer les marchands. Ils protestaient contre la venue des sans-abri sous le même toit que leurs commerces. Une somme de 40 000 \$ avait aussi été dépensée pour la « sécurité », c'est-à-dire pour empêcher la clientèle de l'Accueil de se mêler aux touristes.

Les nouveaux travaux visent principalement à permettre l'installation d'un commerce d'alimentation au niveau de la rue de la Com-

mune. Selon le maire Bourque, il s'agit de La Charcutière de Laval, qui occupera 12 000 pieds carrés et dépensera un million pour s'installer. Ses activités débuteront en avril ou mai.

Le conseiller municipal de Saint-Jacques, Sammy Forcillo (Équipe Montréal), rappelle que l'ensemble des travaux d'ajustement aux normes et d'aménagement devaient coûter un grand total de six millions et il s'interroge sur les dépassements.

Les travaux antérieurs avaient été effectués de 1996 à 1998. La moitié des 6,6 millions est remboursée par le gouvernement du Québec en vertu d'une entente sur le développement du Vieux-Montréal conclue avec la Ville. La SDM est le maître d'oeuvre des travaux. Le dossier a été présenté hier soir au conseil municipal.

La Ville accorde par ailleurs une subvention de 235 000 \$ pour la préparation du futur Festival d'hiver

de Montréal, dont la première édition se tiendra du 10 février au 5 mars 2000. Montréal est aussi appelée à verser une autre contribution de 175 000 \$ pour cette première année. D'autres subventions viendront notamment d'Ottawa, de Québec et de l'Office des congrès.

M. Bourque a expliqué hier qu'il a fallu vaincre la réticence du gouvernement du Québec, qui ne voulait pas nuire au Carnaval de Québec. Il a précisé que le festival de Montréal sera axé sur la gastronomie, la culture et le plein air et que la Fête des neiges demeurera.

Le président du comité exécutif, Jean Fortier, a par ailleurs déclaré au cours de la période de questions du conseil que la convention collective des pompiers ne prévoyait pas un plancher d'emplois de 1557 personnes, mais plutôt un « plan de main-d'oeuvre ».

Interrogé par le chef de l'opposition officielle, Michel Prescott (RCM), M. Fortier a ajouté que,

selon la convention, « tout poste permanant vacant au 1er juin de chaque année chez les pompiers... est comblé au plus tard le 30 septembre de la même année ». Il a aussi affirmé qu'au moment où la dernière entente a été conclue au printemps de 1998, « le chiffre de 1557 était dépassé et c'est la prétention de l'Association des pompiers de remplacer les pompiers selon un échancier de son choix ». M. Fortier a de plus précisé que le refus des pompiers d'occuper temporairement des postes de lieutenant ou capitaine « constitue un préjudice dans nos discussions actuelles mêmes si nos échanges se continuent ».

Le ministre du Travail a par ailleurs annoncé hier soir qu'il laisserait à la Ville et au syndicat le soin de « régler leur différend en utilisant la discussion ou tout autre moyen légal ». Il laissait ainsi entendre que le conciliateur se retirait du dossier.

Des agents du SPCUM sont devenus membres du club échangiste l'Orage pour y enquêter

MARCEL LAROCHE

Pour mener leur enquête, deux agents doubles du SPCUM sont devenus membres « sélect » du club privé l'Orage où se produisaient des échanges de couples.

C'est ce qu'a affirmé un enquêteur de la section moralité du SPCUM qui a témoigné, hier, au procès de Jean-Paul Labaye, propriétaire de ce club d'échangistes occupant les trois étages d'un immeuble au 3620, rue Saint-Dominique, à Montréal.

Ce bar a été le théâtre, dans la nuit du 1er mars 1998, d'une descente policière qui allait se solder par l'arrestation de 44 personnes, dont 11 couples surpris en train de se livrer à des ébats sexuels en groupe.

M. Labaye, 39 ans, dont le commerce a été ravagé par un incendie d'origine accidentelle survenu le 19 septembre 1998, subit présentement son procès présidé par la juge Louise Baribeau, de la Cour municipale de Montréal. Il est accusé d'avoir tenu une maison de débauche tandis que sa jeune compagne et assistante et une quarantaine de clients le sont de s'y être trouvés.

Dès l'ouverture du procès, les trois avocats, Normand Labelle pour la poursuite et Robert La Haye et Bernard Corbeil pour la défense, ont écourté les procédures en faisant plusieurs admissions (rapports de police, visites répétées au bar et observations des agents doubles) déposées en preuve.

Appelé comme témoin à charge, un policier de la section moralité du SPCUM, dont l'identité est frappée d'une ordonnance de non-publication obtenue par la Couronne (au grand dam des journalistes qui se sont vus refuser toute contestation par la juge Baribeau) a raconté qu'il avait à l'oeil le bar l'Orage depuis avril 1997.

Selon le policier, des gens

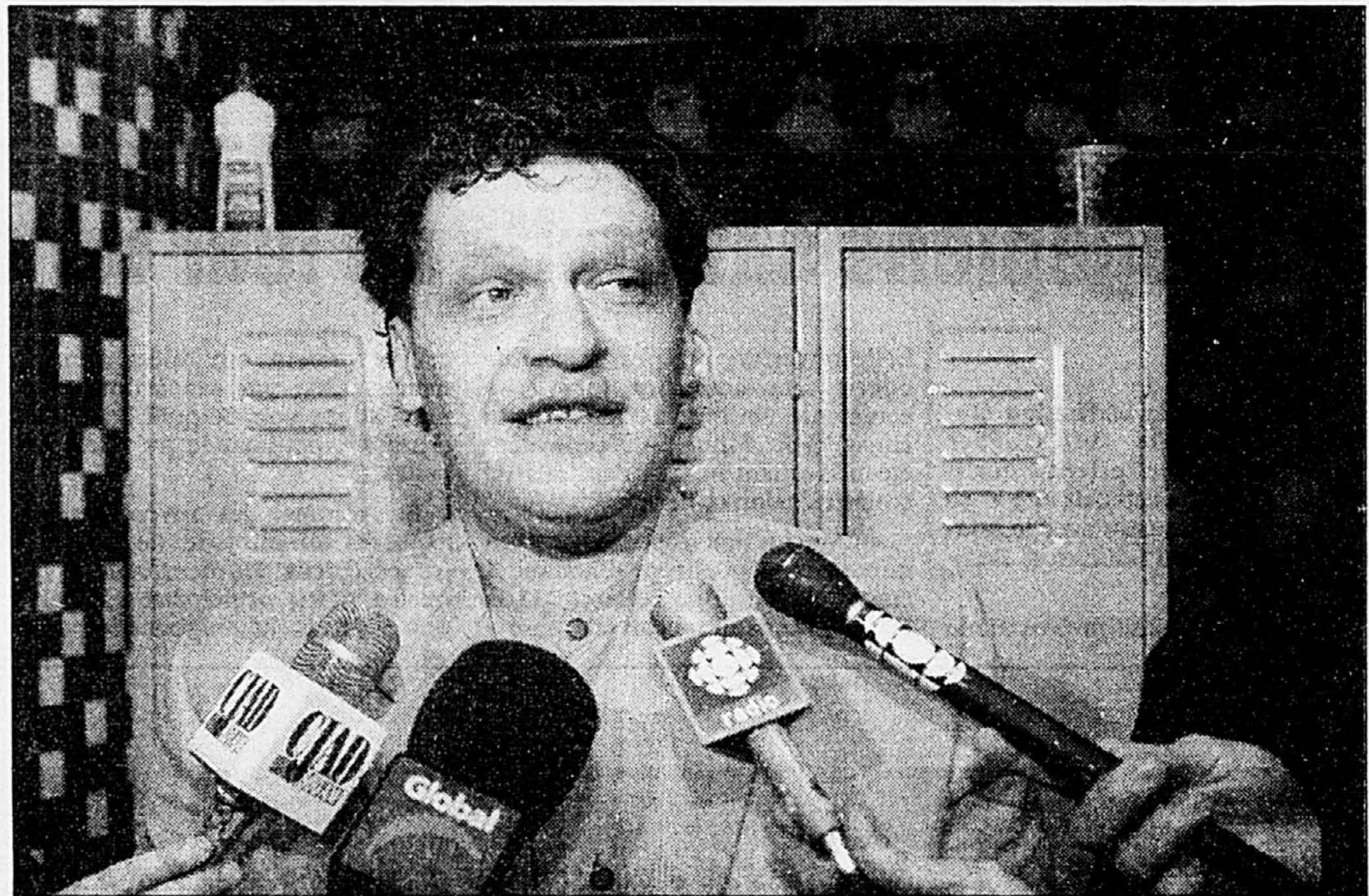


PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Propriétaire du controversé club privé l'Orage qui doit reprendre ses activités en mars prochain, Jean-Paul Labaye se dit prêt à aller jusqu'en Cour suprême du Canada pour faire valoir ses droits.

s'étaient plaints à trois différentes occasions (le 4 avril, le 17 mai et le 20 septembre 1997) que cet établissement était une maison de débauche où on présentait des spectacles érotiques auxquels les clients étaient invités à participer.

Après de multiples vérifications effectuées par des agents doubles, le policier s'est lui-même rendu au bar pour y rencontrer les deux propriétaires, Jean-Paul Labaye et Jacques Loyron, vers 21h le 9 octobre 1997.

C'est au cours de cette visite que

Jean-Paul Labaye a fait le tour du propriétaire avec le policier qui a pu voir le bar et la piste de danse du rez-de-chaussée, le grand salon équipé de fauteuils, au deuxième étage, ainsi qu'une porte portant l'inscription « privé » et une autre, munie d'une serrure numérique, menant au troisième étage, où les couples échangistes pouvaient agir à leur guise.

Entre le 15 novembre 1997 (jour où les agents doubles se sont procurés leur carte de membre) et le 27 février 1997 (date de l'obtention d'un mandat pour filmer à l'inté-

rieur du bar), tout a été mis en oeuvre pour savoir ce qui se passait dans ce club privé.

Ces observations policières devaient finalement se solder par la fameuse descente survenue vers 1h45 dans la nuit du 28 février au 1er mars 1998.

Au grand désespoir de M. Labaye, qui soutient n'avoir enfreint aucune loi puisque son établissement est un endroit strictement privé où se côtoient des gens consentants et avertis.

Le procès se poursuit aujourd'hui.

Têtes d'affiche

■ Dans le cadre du Mois de la sensibilisation à la maladie d'Alzheimer, la Société Alzheimer Rive-Sud présente ce soir une conférence du neurologue Robert Filiatreault et de la psychologue Carole Roux, sur les visages cachés de la maladie. Gratuite, cette conférence débute à 19h, au 655, boulevard Montarville, à Boucherville. Renseignements : (450) 442-3333.



Réal Lemay

■ La fondation Baillargé, représentée par son vice-président Réal Lemay, et le Dr Claude Baillargé, vient de remettre 27 000 \$ à Mgr Réal Corriveau, évêque du diocèse de Cholutéca, au Honduras, somme recueillie pour venir en aide aux sinistrés de l'ouragan Mitch. Cette fondation rappelle qu'elle a également donné 22 000 \$ pour l'instruction des prêtres, et 20 000 \$ pour le travail missionnaire dans ce pays. En association avec Collaboration santé internationale, la fondation Baillargé a expédié médicaments et vêtements pour l'oeuvre des soeurs Messagères de l'Immaculée et la clinique Saint-François d'Assise.

■ Co-inventeur de la pilule contraceptive et romancier, Carl Djerassi a demandé à ce que ses honoraires de conférencier (conférences Beatty) servent à acheter des exemplaires de ses romans pour les

distribuer à des spectateurs qui viendront l'entendre ce soir, à 18h, à l'auditorium Fieldhouse du pavillon Leacock, de l'Université McGill. Il traitera alors (en anglais) de littérature scientifique, ou de l'art d'écrire chez les hommes de science, sujet qu'il maîtrise d'autant mieux qu'il a à son crédit 1200 articles et sept monographies scientifiques. Renseignements : 398-6555. Entrée libre.



Serge Savard

■ Thibault Messier Savard, représentée par son président, Serge Savard, vient de remettre à la Fondation du centre hospitalier Pierre-Boucher (Longueuil) la quatrième tranche d'un don devant totaliser 25 000 \$. Cet argent a été recueilli à l'occasion d'une partie de hockey organisée par Jacques Grisé (Action sport physio) et requérant une contribution de 350 \$ des joueurs.

■ Le professeur Wagdi Habashi, mondialement reconnu pour ses simulations par ordinateur en matière de dessins aérodynamiques, et la professeure Janice Helland, qui enseigne au département d'histoire de l'art et s'intéresse tout particulièrement aux artistes féminins britanniques du 19e siècle, viennent de mériter le titre de fellows chercheurs de l'Université Concordia. Une bourse de 5000 \$ est jointe à ce

prix créé l'an dernier pour souligner l'excellence de professeurs-chercheurs. Les lauréats seront également appelés à prononcer une conférence au cours de l'année.

■ La médaillée olympique Annie Perreault vient d'adopter la cause du Centre de l'épanouissement de l'enfant Pinocchio, qui offre un programme de stimulations sensorielles-neuro-motrices pour enfants cérébrolésés, dans le cadre de sa campagne pour recueillir 1,5 million auprès du public afin de se doter d'une chambre d'oxygénation hyperbare. Renseignements : (450) 462-9724.



Mathieu Bolté

■ Dans le but d'encourager la relève chez les conseillers financiers, la Banque Nationale octroie annuellement une bourse d'études (1000 \$) à un des étudiants qui s'inscrivent aux concours que tient cette banque à l'occasion de sa participation aux journées carrières des universités Concordia, Laval, McGill, Sherbrooke, du Québec à Montréal et de l'École des hautes études commerciales. La bourse a été remportée cette année par Mathieu Bolté, étudiant au baccalauréat en administration des affaires aux HEC.

■ L'artiste Marcelle Ferron (une

signature du Refus global), et Claude Legault, président de la société immobilière Trans-Québec, ont accepté la présidence d'honneur du brunch-encan d'oeuvres d'art du Service bénévole de l'est de Montréal, qui se tiendra le 21 février, à compter de 11h30, à l'hôtel Radisson (777, rue University). Mme Ferron a fait don d'une des ses oeuvres pour cet encan, la principale source de financement de l'organisme venant en aide aux démunis et aux organismes communautaires de l'est de Montréal. On pourra s'y procurer des oeuvres de Pierre Gauvreau, Jean-Paul Mousseau et Marcel Barbeau, entre autres. Renseignements : 523-6599.



Lionel Rodgers

■ Lionel Rodgers, président des magasins La Maison du peintre, a été nommé président d'honneur du tournoi de golf annuel de la Fondation du centre hospitalier Fleury, qui se tiendra le 27 septembre, au club de golf Le Rosemère. Les profits de l'activité serviront d'abord à l'acquisition d'équipements médicaux spécialisés, pour l'hôpital Fleury. Coût : 175 \$. Renseignements : 383-5083.

Adressez vos communications à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Montréal métro

La piquerie légale, une idée qui perce

Des intervenants en toxicomanie souhaitent importer le modèle suisse

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

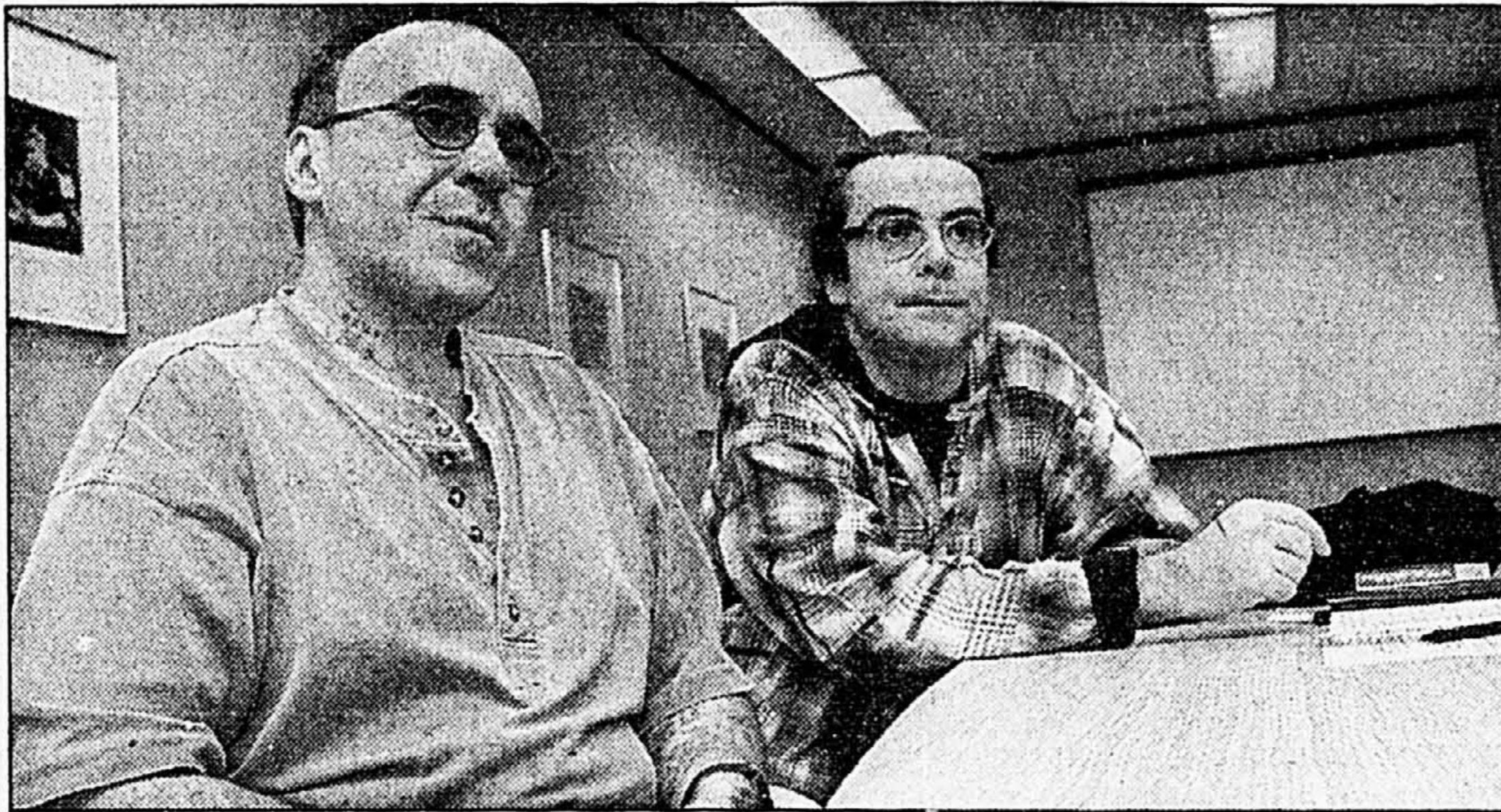
Montréal est-il prêt pour sa première piquerie « légale » ? C'est la question que se posent des intervenants du milieu de la toxicomanie, qui aimeraient bien importer le modèle développé dans certains pays européens.

Pour Normand Senez, de la firme de production Artoxico, et Pierre Matteau, de la maison d'hébergement *Chez ma cousine Evelyn*, où l'on accueille des sidéens toxicomanes, il est plus que temps que Montréal se dote de ce genre de ressource, qui existe déjà en Suisse depuis une dizaine d'années.

« Il faut aller plus loin dans la réduction des méfaits associés à la consommation de drogue injectable, plutôt que de toujours gérer les conséquences », estime Normand Senez, producteur de plusieurs courts métrages sur l'héroïne et le PCP.

Comme ses diverses appellations — piquerie supervisée, lieu d'injection sécuritaire, etc. — l'indiquent, la piquerie « légale » est un endroit où les utilisateurs de drogues injectables (UDI) peuvent consommer leur drogue de prédilection en toute tranquillité, en présence de personnel — infirmières, travailleurs sociaux — formé pour répondre aux besoins des toxicomanes.

Comme le souligne M. Senez, l'objectif est de réduire les méfaits qui accompagnent presque inévitablement l'utilisation de drogues injectables, dont, au premier chef, la propagation du VIH, qui touche présentement de 18 à 20 % des 5000 à 15 000 UDI de Montréal.



Normand Senez et Pierre Matteau, deux intervenants du milieu de la toxicomanie, croient que l'instauration de piqueries légales réduirait les méfaits qui accompagnent presque inévitablement l'utilisation de drogues injectables.

PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

Pour le docteur Pierre Lauzon, fondateur en 1986 du Centre de recherche et d'aide pour narcomanes (CRAN), premier programme de maintien à la méthadone à Montréal, l'idée d'une telle piquerie est intéressante, « dans la mesure où elle s'inscrit dans un ensemble d'autres mesures ».

« En Suisse, les lieux d'injection existent, mais ils sont accompagnés de distribution de méthadone, de programmes d'échange de seringues et d'autres formes de traitement pour les toxicomanes », souligne-t-il.

Ces services existent déjà à Montréal, bien qu'en quantité largement insuffisante pour répondre à la demande. Ce qui fait dire à Patrick Langlois, travailleur de rue chez Cactus-Montréal, que le projet de MM. Senez et Matteau, bien qu'attrayant, est peut-être un peu prématuré.

« C'est comme de faire le cinquième étage d'une tour, alors qu'on en est encore à solidifier les fondations », dit-il.

Cela n'empêche pas le docteur Carole Morissette, médecin-conseil à la direction de la

santé publique de Montréal-Centre, de juger « très intéressante » l'idée d'étudier la faisabilité d'un tel projet, qu'elle juge susceptible de prévenir de nombreux accidents.

« Le contexte des salles d'injection sécuritaires favorise le contrôle des surdoses, souligne-t-elle. En cas de problème, le personnel peut donner des soins de première ligne et prévenir des décès. »

En Suisse, dit-elle, on est même allé plus loin, la population ayant approuvé par référendum, l'automne dernier, l'implantation définitive du programme de distribution d'héroïne sous supervision médicale qui faisait l'objet d'une expérience pilote depuis 1994.

À court terme, le projet de Normand Senez et de Pierre Matteau, somme toute moins audacieux que ce qui se fait en Suisse, se heurte tout de même à un obstacle incontournable: celui de la loi. « Si on mettait une piquerie sur pied actuellement, elle serait automatiquement fermée par la police, parce que c'est illégal », constate M. Senez.

Lui et Pierre Matteau espèrent néanmoins amener la population à partager leurs vues.

« Une piquerie supervisée, ça peut dans bien des cas être un accès aux services sociaux et de santé, c'est une manière de créer des liens de confiance significatifs avec les UDI », pense M. Matteau.

Les deux partenaires s'insurgent quand on leur suggère que la mise sur pied de lieux d'injection sécuritaire pourrait être perçue comme une incitation à la consommation de drogues dures.

« C'est comme quand les gens disaient qu'en distribuant des seringues, on encourageait les gens à consommer, alors que plein d'études montrent maintenant que ce n'est pas vrai », conclut M. Matteau.

LaSalle et Verdun sont déçues de la fusion de leurs services d'incendie

ÉRIC TROTIER

Un an après la fusion de leurs services d'incendie, LaSalle et Verdun commencent à déchanter, étant toujours incapables de marier les conventions collectives des deux syndicats représentant leurs 130 pompiers.

« C'est pas parce que tu fusionnes deux services que la fusion des deux conventions se fait automatiquement, constate amèrement le maire de LaSalle, Michel Leduc. Le problème, c'est que le gouvernement, qui n'arrête pas de faire la promotion des fusions, n'a prévu aucun outil pour faciliter les fusions. Ça ne peut pas marcher comme ça... »

« Sur le plan pratique, nous avons rencontré des problèmes qui en décourageraient plus d'un, poursuit Georges Bossé, maire de Verdun. Au lendemain de la fusion, nous nous sommes retrouvés avec quatre syndicats (deux pour les pompiers et deux pour les cols blancs du service d'incendie). Cela faisait quatre conventions à gérer. »

Le maire Bossé dit que la Régie de sécurité publique LaSalle-Verdun, qu'il préside jusqu'au mois prochain, a pu intégrer assez rapidement les conventions des cols blancs. Chez les pompiers, c'est une toute autre histoire. « On sent de la part des deux présidents syndicaux une

volonté extrême de s'assurer que ça ne marchera pas », déplore-t-il.

Aussi, M. Bossé vient d'envoyer une lettre aux ministres Diane Lemieux (Travail) et Louise Harel (Affaires municipales et Métropole), leur demandant de rencontrer la direction du nouveau service d'incendie au plus vite afin de sortir de l'impasse. MM. Bossé et Leduc souhaitent que le gouvernement donne des « moyens » et des « outils » aux municipalités qui organisent de telles fusions, en leur permettant d'imposer une seule convention collective.

« Sans une telle loi, on se retrouve avec un tas de problèmes, raconte M. Bossé, à partir de la jalousie qui règne parce que chaque convention comporte ses propres avantages. »

« Le pire, ajoute Michel Leduc, c'est que les pompiers veulent absolument obtenir le meilleur des deux conventions.

Les pompiers de LaSalle ont une meilleure caisse de retraite; c'est celui qu'ils veulent conserver. Les pompiers de Verdun ont plus de congés fériés et de maladie; ils veulent tout garder. »

« Mais, le meilleur des deux mondes, reprend M. Bossé, ça coûte cher, alors que l'objectif premier de la fusion, c'était de diminuer la facture de nos citoyens. »

Résultat, les négociations en vue de signer une première convention collective commune piétinent, la tension monte dans les casernes et les griefs s'accroissent: certains pompiers de LaSalle refusent d'aller à Verdun (et vice-versa) pour la raison que cela n'est pas prévu par leur convention, raconte M. Bossé.

Jusqu'à maintenant, affirment les deux maires, le gouvernement a regardé la partie de bras de fer sans réagir, montrant sa préférence pour la négociation.

« Mais, la négociation, ça ne fonctionne pas quand tu te retrouves face à quelqu'un qui est de mauvaise foi, conclut Georges Bossé. Si le gouvernement ne nous donne pas les moyens de mettre un terme à l'impasse, oubliez les fusions de services municipaux, il n'y a plus aucune ville qui va en vouloir. »

Les maires souhaitent que Québec permette aux municipalités qui organisent de telles fusions d'imposer une seule convention collective.

Quatre maires de l'Est veulent relancer la fusion de services

ÉRIC TROTIER

Les maires des quatre villes de l'est de l'île (Saint-Léonard, Montréal-Nord, Anjou et Montréal-Est) veulent relancer leur projet de fusion de services municipaux.

Encore que, avec ce qui se passe du côté de Verdun et LaSalle, qui ont toutes les misères du monde à faire signer une première convention collective commune à leurs 130 pompiers, les villes de l'Est ne parlent plus de fusion. Le mot « échange » serait plus juste.

« On souhaiterait créer une Régie d'échanges de services, explique le maire d'Anjou, Luis Miranda. Les pompiers d'Anjou pourraient dépanner ceux de Saint-Léonard; ceux de Montréal-Nord donneraient un coup de main à ceux d'Anjou, et ainsi de suite, gratuitement (alors que cela se fait à grand coût, en ce moment). »

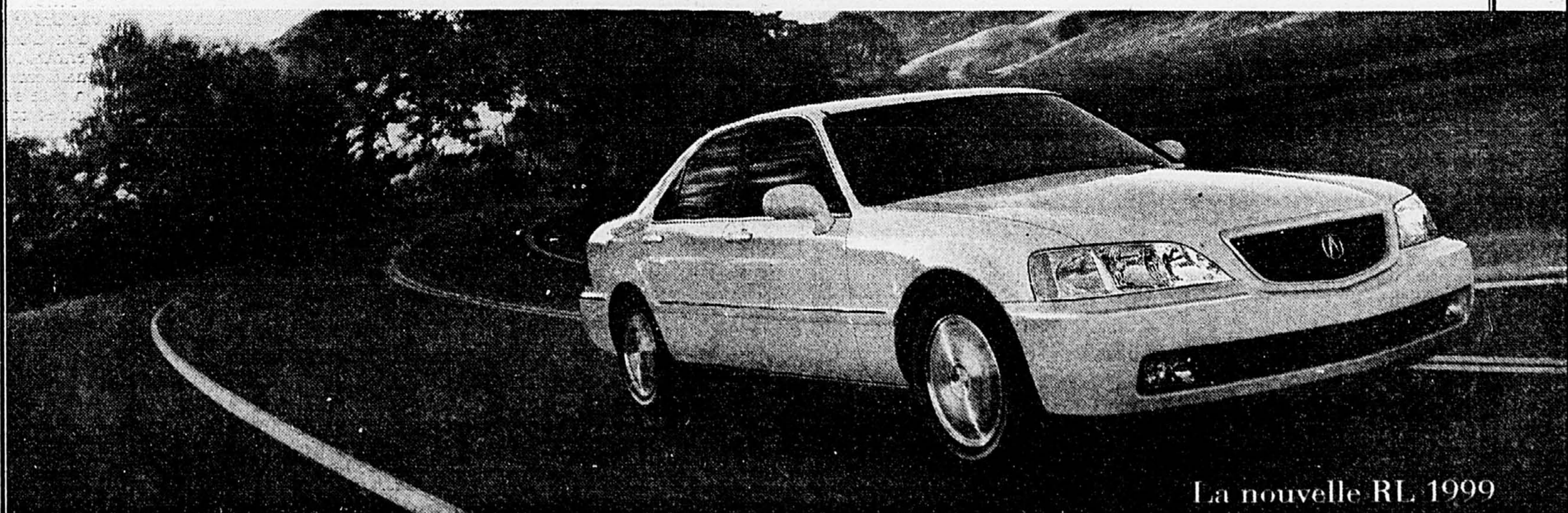
« Pourquoi pas un chef pour les quatre services d'incendie? » demande, comme autre exemple, le maire de Montréal-Nord, Yves Ryan. Celui-ci dit que les villes pourraient également partager de l'équipement considéré comme coûteux (certains véhicules hyper-spécialisés et peu utilisés).

Au printemps dernier, les directions d'incendie de ces quatre municipalités avaient entrepris des négociations en vue de fusionner leurs services d'incendie.

Mais, les maires commencent à se méfier des fusions, en raison de l'échec des villes de Verdun et LaSalle.

« On se rend compte que la formule n'est pas encore parfaite », conclut Luis Miranda, qui espère que les pourparlers reprennent ce printemps.

Vous ne payez pas pour un emblème sur le capot.



La nouvelle RL 1999

52 000 \$*

La plus raffinée des berlines Acura jamais construites vous offre : moteur de 210 chevaux • suspension indépendante à double fourchette aux quatre roues • coussins gonflables avant et latéraux • phares avant haute intensité (HID) • système de traction asservie (TCS) • habitacle garni de cuir et de ronce de noyer • chaîne sonore Bose® de 225 watts avec changeur CD 6 disques • système Homelink® • système de filtration d'air perfectionné • service d'assistance routière 24 heures sur 24 • renseignements supplémentaires : 1 888 9.ACURA.9.



Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

*P.D.S.F. pour la nouvelle Acura 3.5RL 1999. Transport et préparation (850 \$), immatriculation, assurance et taxes en sus. Le prix de vente du concessionnaire peut être inférieur. Pour plus d'information, consultez votre concessionnaire.

®Bose est une marque déposée de Bose Corporation. ®Homelink est une marque déposée de Prince Corporation, une division de Johnson Controls.

Trop de délinquants dans les prisons

L'emprisonnement n'est pas toujours la solution, disent Ménard et Jacoby

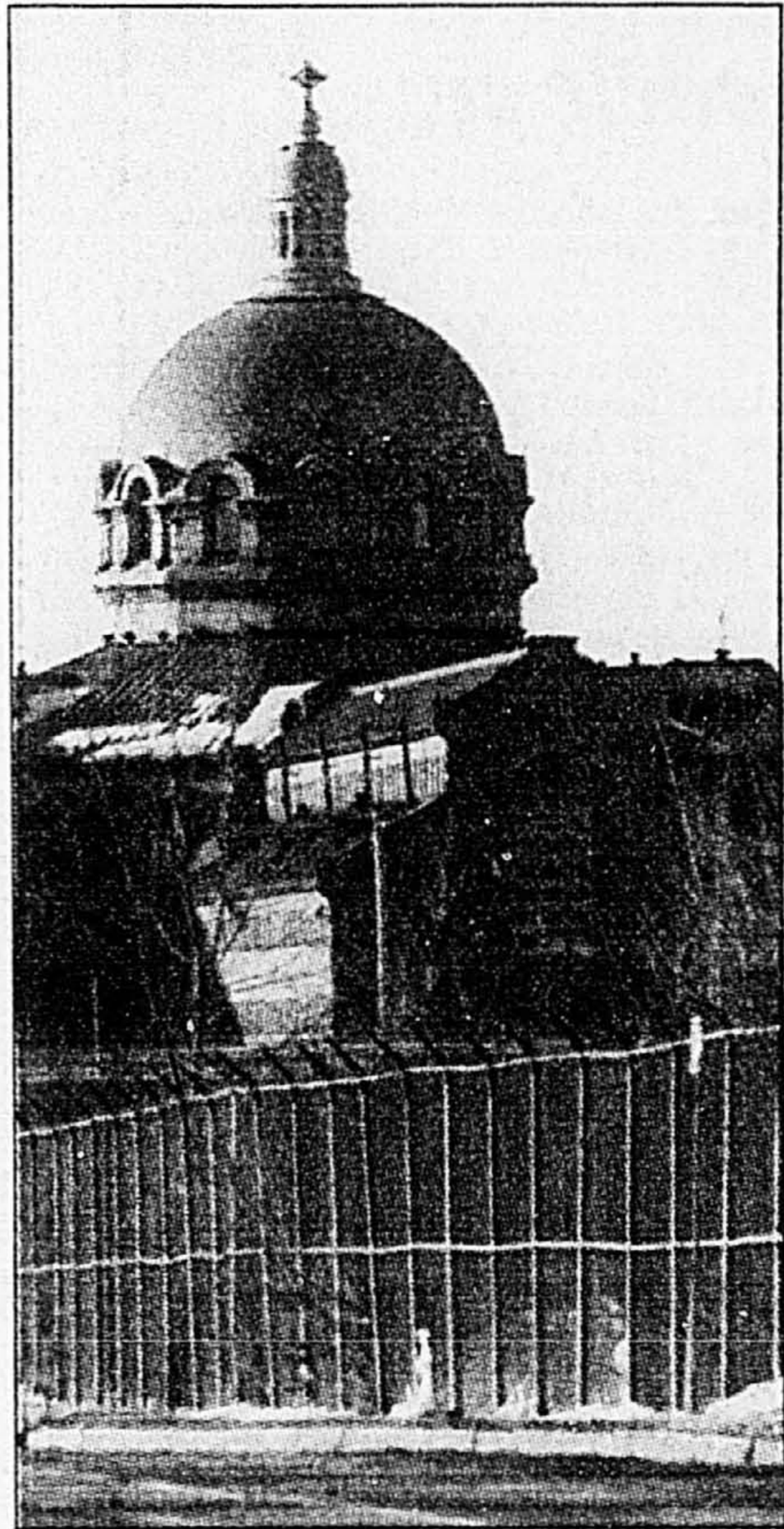


PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, La Presse

Une vue de la prison Bordeaux.

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Pas assez de gardiens ou trop de détenus, le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, et le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, ne semblaient pas s'entendre hier sur les remèdes à administrer au réseau carcéral québécois.

Dans un rapport choc, au terme d'une enquête de plus d'un an, Me Jacoby dénonçait hier « un durcissement » des conditions de détention au Québec. « Il y a beaucoup plus d'armes de fabrication artisanale, beaucoup plus de règlements de comptes violents, plus d'agressions physiques entre les personnes incarcérées et contre le personnel correctionnel, des mesures de confinement ou de réclusion beaucoup plus nombreuses et des déplacements beaucoup plus contrôlés. »

Avec les compressions budgétaires et les diminutions d'effectifs, les autorités carcérales « ont tendance à arrondir les coins », déplore Me Jacoby. Depuis trois ans, 400 postes de gardiens ont été abolis et 200 autres postes, sur 2600, sont vacants. Dans ce contexte, les droits des détenus sont négligés. Les périodes d'isolement — au « trou » — ne pouvant excéder 72 heures consécutives, on sortira le détenu pour 30 minutes avant de l'y réexpédier pour un autre 72 heures. Les mesures disciplinaires abusives sont fréquentes, dans certains cas, les détenus, même sidatiques, sont privés des soins adéquats. On a même vu des cas où les gardiens bloquaient systématiquement les demandes d'absences temporaires des détenus.

Me Jacoby a aussi constaté des conditions d'hygiène souvent déplorables, et carrément

« inadmissibles » à Sorel. Les détenus y sont privés de toilettes et doivent la nuit se débrouiller avec un seau. « L'attitude du ministère de la Sécurité publique est irresponsable et contrevient aux obligations que l'État s'est engagé à respecter en matière d'installations sanitaires », accuse Me Jacoby. L'établissement est carrément vétuste et il faudrait le restaurer ou le fermer.

On constate aussi un problème de surpopulation. On voulait réduire la population carcérale à 3100 détenus il y a trois ans ; on a fermé cinq prisons et on retrouve maintenant 3700 détenus, constate le Protecteur du citoyen.

Autre indice que tout ne tourne pas rond dans les prisons : 12 suicides sont survenus depuis deux ans, un taux sept fois plus élevé que dans la population générale, et deux fois plus élevé que dans les autres prisons au pays. Les recommandations d'une enquête réalisée sur ces suicides sont restées lettre morte, déplore Me Jacoby.

Selon lui, Québec devrait renforcer la surveillance des détenus, augmenter les rondes et les fouilles et inspecter régulièrement les lieux où surviennent les « règlements de comptes » entre détenus. Québec doit revoir sa politique inefficace qui visait à empêcher l'entrée de drogue en prison.

Parmi les 53 recommandations on relève aussi la fin des mesures disciplinaires « déguisées », plus d'efforts pour la réinsertion sociale, le respect de la limite de deux détenus par cellule et le respect des ordonnances médicales.

Surtout, Me Jacoby réclame que Québec « cesse d'effectuer des coupes budgétaires et renforce les effectifs ».

Une forte majorité de détenus des prisons provinciales sont coupables de délits mineurs, constate Me Jacoby, qui croit que la magistrature devrait imposer plus de travaux

communautaires que l'emprisonnement comme sentence. Pour Daniel Legault, du Syndicat des agents de la paix toutefois, « on n'emprisonne plus pour des tickets non payés » et maintenant les détenus sont essentiellement des criminels, ce qui explique l'augmentation de la violence.

Pour le ministre Ménard, cette situation de « surdemande » est au cœur du problème des prisons. Il est « paradoxal » qu'au moment où la criminalité est en baisse au Québec, la société emprisonne autant qu'avant. « La solution ne passe pas nécessairement par l'ajout de ressources supplémentaires mais par une responsabilisation accrue de nos partenaires en justice pénale », a dit le ministre Ménard.

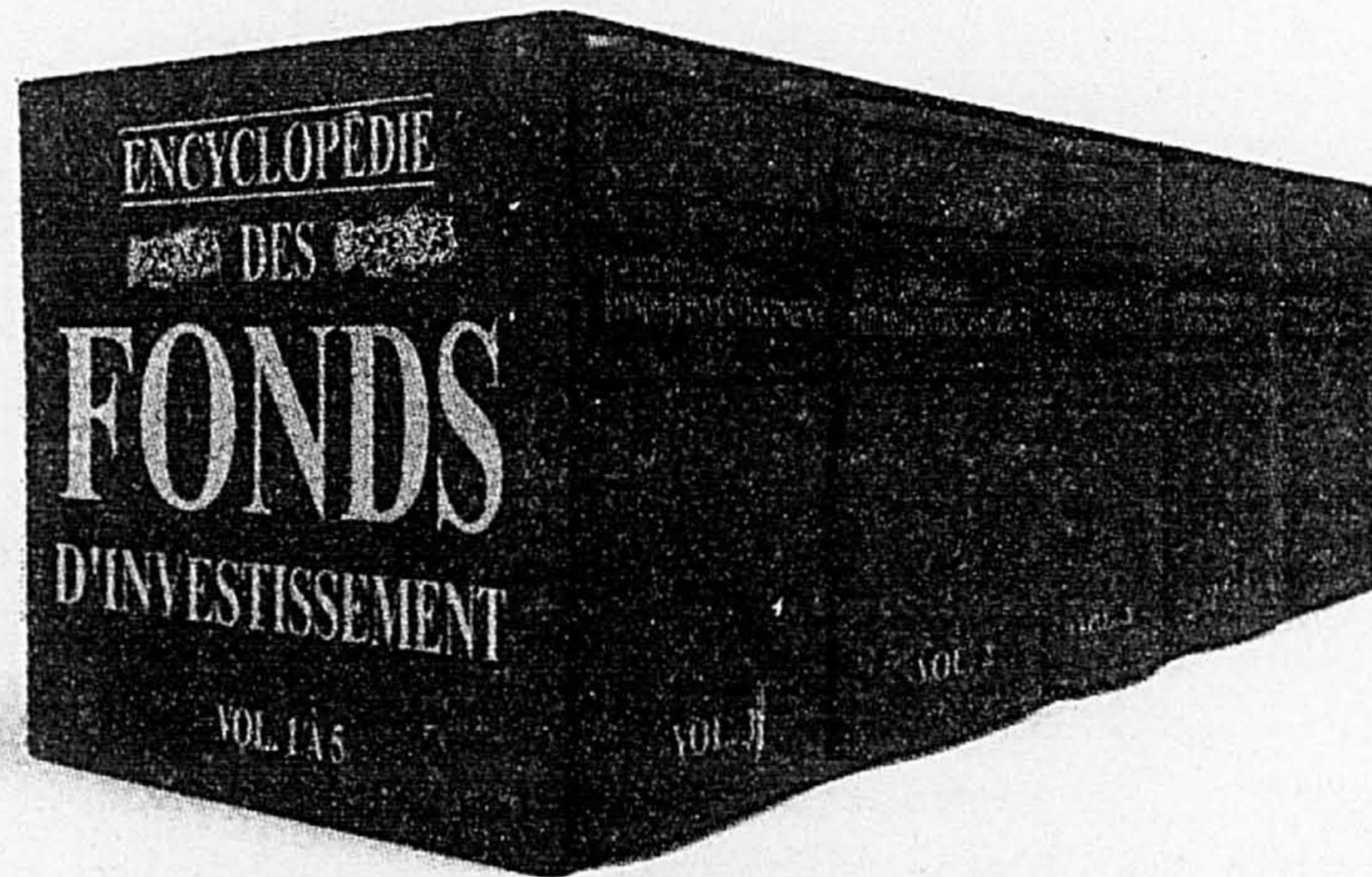
Pour l'opposition libérale, le critique dans le dossier des services correctionnels, Me Jacques Dupuis, souligne « qu'il est tout à fait inconcevable qu'il ne soit plus possible à l'intérieur des centres de détention d'assurer aux détenus une protection totale et adéquate ». C'est pour lui la preuve que les compressions budgétaires et le manque de personnel « ont des effets pervers » qui empêchent le Service correctionnel de remplir sa mission la plus importante, la réinsertion sociale des détenus.

Pour Serge Ménard, certains constats du Protecteur soulèvent « des problèmes sérieux » qui, « dans certains cas, commandent des redressements rapides ».

En revanche, se console le ministre, Me Jacoby ne remet pas en question la réforme des services correctionnels mise en place en 1996, mais recommande d'en accélérer la consolidation.

Pour l'Office des droits des détenus, Jean-Claude Bernheim réclame aussi que « les possibilités d'application des travaux compensatoires soient utilisés à leur pleine capacité ».

Quel est le meilleur moyen de diagnostiquer quel type d'investisseur vous êtes ?



Une thérapie de choc



L'auto-examen

On parle habituellement de profil d'investisseur, ce qui définit vos besoins, vos objectifs et votre niveau de tolérance au risque. Le seul problème consiste à savoir comment vous allez déterminer tout ça.


Et même si vous y parvenez, comment mettrez-vous à profit vos connaissances ?

La réponse, c'est « Fonds sur mesure^{MD} », le plus vaste service d'allocation de l'actif au pays.

10 questions et une solution simple. Nous avons bien fait tous nos devoirs afin de vous éviter cette peine.

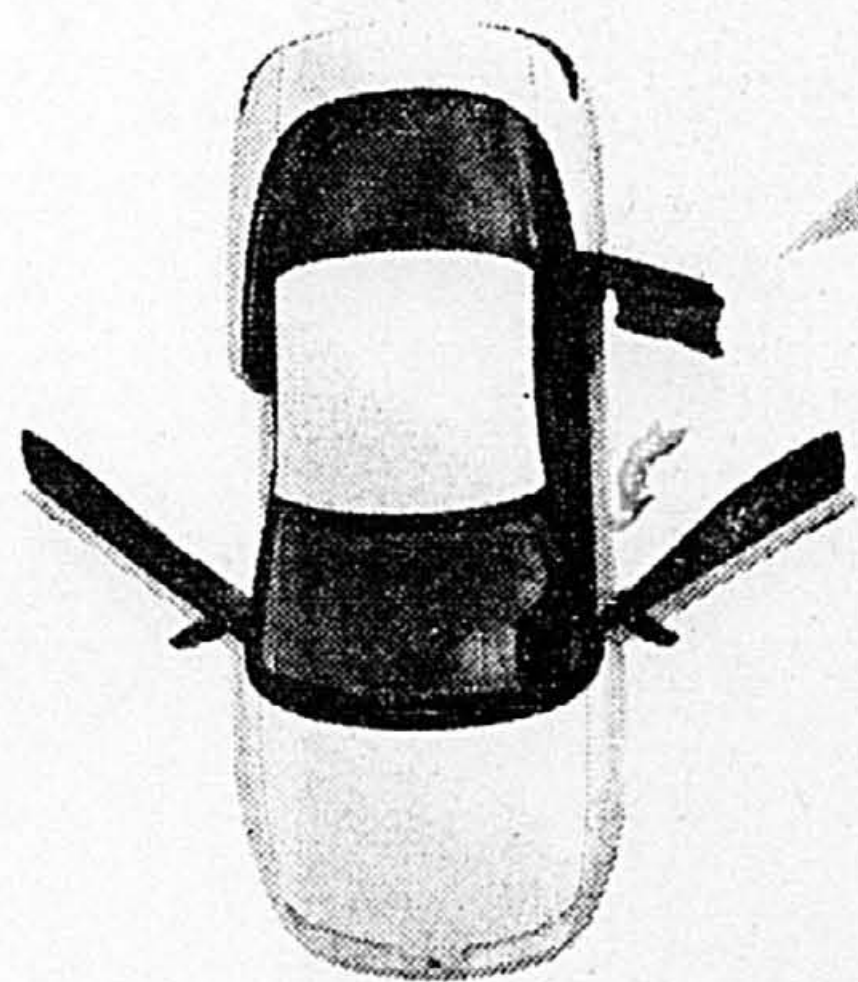
Il vous suffit d'appeler au 1 888 636-6376 ou de visiter notre site au www.bmo.com/fondsm/, et vous apprendrez rapidement à vous connaître.

Vous voyez bien que ce n'est pas si compliqué de choisir les fonds d'investissement qui vous conviennent.

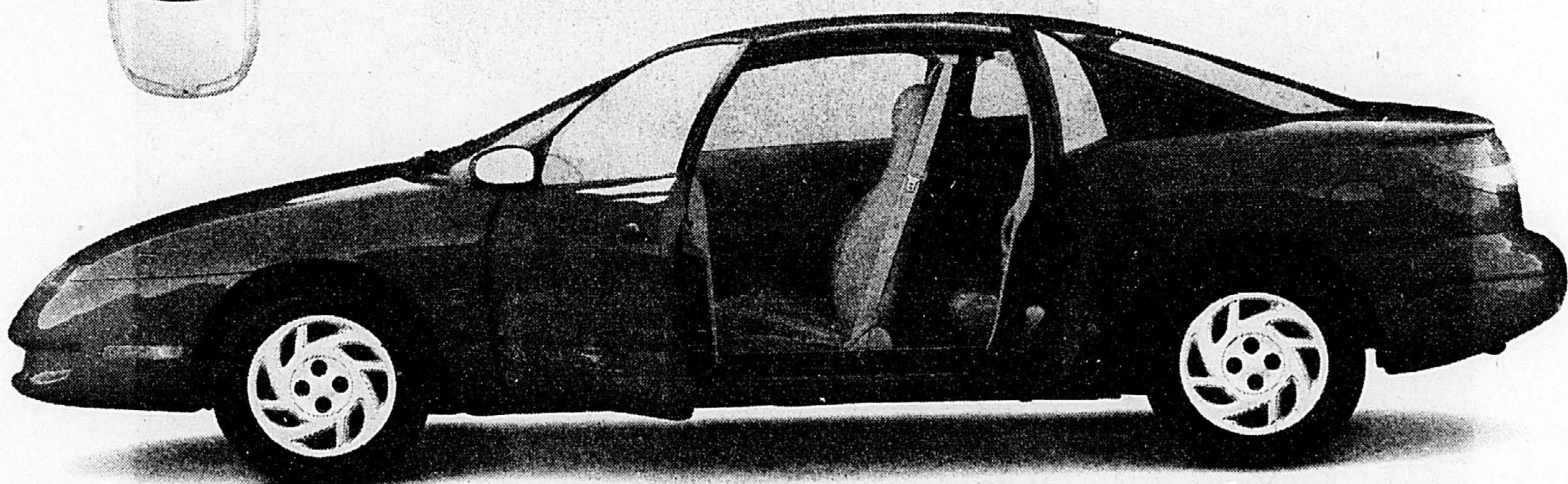
 **Banque de Montréal**



On a toujours eu
l'esprit grand ouvert



La révolutionnaire
troisième porte de Saturn.



17 123 \$†

(transport et préparation à la route inclus)

†PDSF. Les détaillants peuvent vendre à un prix moindre.

L'ouverture d'esprit chez Saturn, c'est une seconde nature. Au fil des ans, cela s'est traduit par une approche tout à fait différente : fini le marchandage, fini la vente sous pression, fini le bla-bla, fini le folklore, fini l'ancienne façon de faire les choses. Aujourd'hui, nous continuons sur cette lancée en vous présentant le résultat révolutionnaire de l'ouverture d'esprit de nos ingénieurs : un coupé sport muni d'une toute nouvelle troisième porte côté conducteur vous donnant un accès beaucoup plus facile à la banquette arrière pour y empiler tout ce que vous voulez. Chez Saturn, nous avons l'esprit grand ouvert, trois fois plutôt qu'une.



Pour faire tout autrement

1 888 4SATURN

Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-6317

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Laval
(514) 385-9191
www.bourassaauto.com

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
(450) 672-2500
www.gravel.qc.ca

www.saturncanada.com

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
(514) 342-2222
www.decariesaturn.com
(Angle Van Horne)

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Ville-Marie, # 11 180
Montréal
(514) 861-2000
www.gravel.qc.ca
(Angle Cathcart et McGill College)

Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 385-7222
www.mondial-ssi.com

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
705, boul. des Seigneurs
Terrebonne
(450) 964-1374

Notre délicieux **ROSBIF** vous fera **SOURIRE** de

VOTRE SOUPER :

soupe maison
ou salade César
ou table de crudités

ET
notre tendre
rosbif d'entrecôte
coupa légère

ET
variété de
pommes de terre,
riz assaisonné et
légumes du jour

ET
pain tout juste sorti du four
Tout cela pour seulement

995 \$

AVEC CETTE ANNONCE
JUSQU'AU 07-02-99

STATIONNEMENT
GRATUIT
APPELEZ-NOUS !

**Chez la Mère
TUCKER**
Rosbif • Fruits de Mer • Grillades

1175, place du Frère André 866-5525

PLAISIR!

Hausse des loyers: Québec prié d'intervenir

LILIANNE LACROIX

Alors que le quart des ménages locataires québécois consacrent plus de la moitié de leurs revenus pour se loger, le gouvernement doit agir immédiatement pour soulager ces citoyens étonnés et décréter une limite aux hausses de loyer s'il veut garantir l'accès de tous à un logement décent.

C'est ce que croient Denis Cusson et Anne Thibault, respectivement coordonnateur et présidente du Regroupement des Comités logement et associations de locataires du Québec. Ils estiment que la Régie du logement a pratiquement abdiqué son rôle de contrôle des loyers et favorisé certains abus lors du renouvellement des baux en rendant des décisions « discutables » (fixation du loyer supérieure à l'avis d'augmentation, frais juridiques imposés au locataire...) et en lais-

sant libre cours à de nouvelles pratiques développées par les propriétaires.

De 30 000 en 1987-88, le nombre de fixations de loyer par la Régie a connu une baisse constante pour atteindre 2600 en 97-98. Le fait qu'elle ait négligé son rôle social pour se concentrer exclusivement sur les questions économiques n'y est pas étranger, estiment M. Cusson et Mme Thibault.

« Devant la situation économique des locataires et la déconfiture de l'actuelle méthode de contrôle des loyers, la ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation, Louise Harel, doit procéder sans tarder à une révision de la méthode de contrôle des loyers et établir le dépôt obligatoire des baux à la Régie pour permettre aux locataires qui signent un bail pour un nouveau logement d'en connaître le prix actuel », disent-ils.

Il faut tenir compte de la capacité de payer des locataires et de leur situation économique qui s'est détériorée, estime-t-

on. Selon les données recueillies par le Bureau de la statistique du Québec, le revenu personnel disponible de la population a diminué de 1 % en 97 et de ,02 % en 98. Le salaire hebdomadaire moyen a crû de 1,3 % chez les salariés, tandis que le salaire minimum a augmenté de 0,10 \$ l'heure (1,5 %) en 1998. Les prestations d'aide sociale augmentaient de 0,9 % en 1999, soit de 4 \$ par mois pour une personne seule.

De 92 à 96, les loyers ont toutefois augmenté de 3,1 % en moyenne et de 6,2 % pour les locataires à faible revenu. Vivant dans des logements de moindre qualité, leurs dépenses en électricité ont augmenté de 21,9 % durant la même période, puis de 1,4 % en 97 et de 2,7 % en 98.

Avec des dépenses augmentant plus vite que les revenus et ne pouvant guère réduire les coûts de loyer ou d'électricité, c'est dans l'alimentation et dans l'habillement qu'ils ont dû couper.

Le froid fait rentrer la Montmorency dans son lit

La rivière Montmorency ne constituait plus une « menace immédiate » pour les habitants de l'île Enchanteresse, hier après-midi, après avoir inondé une quinzaine de maisons et entraîné l'évacuation de la moitié de sa population, aux petites heures du matin.

C'est le constat qu'établissaient les autorités de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, au nord de Québec, la situation s'étant résorbée à la faveur du re-

froidissement de la température. Par contre, les structures de deux maisons, — où un couple de septuagénaires inondés par un mètre d'eau et souffrant d'hypothermie a été évacué — ont été endommagées par les glaces, de telle sorte que leurs occupants ne pourront les réintégrer pour l'instant.

« Le courant n'a pas été rétabli en raison des dégâts relativement importants. Cela va prendre des expertises d'ingé-

nieurs pour en vérifier la solidité », a précisé le maire Pierre Vallée, ajoutant que des réclamations seront adressées au ministère de la Sécurité publique pour éponger des pertes matérielles encore indéterminées pour l'ensemble des sinistrés.

L'embâcle qui s'est formé sur le cours d'eau, du côté nord-est de l'île, « ne pose pas de problème à court terme », assure le maire.



nous CROYONS que votre ordinateur portatif
devrait fonctionner pendant toute la durée du vol

et nous allons jusqu'à Hong-Kong

nous avons installé, à même le fauteuil, une prise de courant pour votre ordinateur portatif; ainsi, vous n'épuiserez pas votre pile. maintenant, plus question de vous empêcher de travailler, surtout lorsque vous avez tout votre temps.



Canadian
www.cdnair.ca

Suite de la une

Clinton rencontre Jean-Paul II à St. Louis

CLINTON / Suite de la page A1

L'invitation de l'archevêque du diocèse local, Justin Rigali, un ami de longue date. Il laissera sans doute la question des péchés présidentiels aux commentateurs des chaînes d'information continue. Mais avant de mettre un terme à son séjour de quatre jours au Mexique, il a livré à une soixantaine de diplomates un message qui se voulait peut-être une semonce au garmement de la Maison-Blanche.

Devant les membres de son auditoire, Jean-Paul II a enjoint les politiciens de l'hémisphère occidental de ne pas tuer, voler ou donner de faux témoignage, et de respecter la dignité fondamentale de l'être humain. Il n'a pas donné de noms. Mais son allusion au

parjure, un des deux chefs d'accusation auxquels fait face Clinton, n'a pas manqué d'intriguer les exégètes de la pensée papale.

Le sort du président et l'opinion du pape sur le sujet étaient cependant fort éloignés des préoccupations des citoyens de St. Louis hier. À les entendre, la visite de Jean-Paul II rivalisera en importance et en effervescence avec le retour triomphal de l'aviateur Charles Lindbergh, un héros local, après sa traversée transatlantique sur les ailes du Spirit of St. Louis, il y a 72 ans.

Le long de Lindell Avenue, où Jean-Paul II passera à deux reprises à bord de la Pape-moblie au cours de son séjour à St. Louis, plusieurs commerces affichaient des messages de bienvenue au pape. « The Pope Brings Light To St. Louis And All The

World », pouvait-on lire sur la devanture d'un magasin d'antiquités.

Malgré son appartenance au judaïsme, le propriétaire du commerce, Ron Light, tenait à être de la fête. « Fallait-il être un pilote d'avion pour souhaiter la bienvenue à Lindbergh ? a-t-il demandé à un visiteur. Nous voulions rendre hommage au pape. Sa visite est l'événement le plus important à se produire à St. Louis depuis Lucky Lindy » (ndlr : surnom de Lindbergh).

Fondée par des Français et nommée en l'honneur d'un roi canonisé — Louis IX —, la ville de St. Louis, dont le drapeau est orné de la fleur de lys, se trouve dans un des plus anciens diocèses catholiques des États-Unis. Il y a 30 ans, à l'époque où il était cardinal de Cracovie, Karol Wojtyla a effectué une

première visite dans le diocèse, qui compte aujourd'hui près de 600 000 catholiques.

Au cours des 36 prochaines heures, Jean-Paul II participera à un rassemblement de plusieurs milliers de jeunes au Kiel Center, célébrera la messe devant 100 000 personnes au TransWorld Dome et tiendra une rencontre œcuménique à la basilique de St. Louis avec 1400 leaders religieux. Aujourd'hui et demain, si la température est clémente, plus de 600 000 personnes devraient se rassembler le long des rues qu'empruntera la voiture du pape.

Beau temps, mauvais temps, Charles Parks y sera. Il se tiendra à côté d'une gigantesque sculpture de la Vierge Marie qu'un homme d'affaires lui a commandée pour souligner la visite du pape.

Pas de progrès chez les soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie

La médiation entreprise la semaine dernière, et qui s'est poursuivie hier, dans le conflit de travail à la maison-mère des soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie ne permet pas d'entrevoir un règlement rapide.

Selon un porte-parole syndical, Roger Poudrette, la direction de l'institution n'a pas respecté son engagement de produire dès la première rencontre un document épuré de la somme des dépôts patronaux faits jusqu'à maintenant.

Cette attitude aurait fait tiquer le médiateur Pierre Lécuyer qui aurait demandé à la partie patronale de faire ses devoirs. Celle-ci aurait finalement présenté un document d'une page qui devait faire l'objet de discussions hier.

Par ailleurs, la direction de la maison-mère a été convoquée devant le Tribunal du travail le 15 février afin d'y répondre à 5606 constats d'infractions à la loi anti-briseurs de grève.

LES BOTTES. LE MANTEAU.
LA TUQUE. LE FOULARD.
LES ROUTES VERGLACÉES.
LES TROTTOIRS ENNEIGÉS.
LA DÉPRIME TOTALE.

La température baisse.
Nos prix aussi !

GRAND'PLACE
Tucker
RESTAURANT BUFFET

7,95 \$

BUFFET DU SOIR
Lundi-jeudi
Avec cette annonce jusqu'au 04/02/99

6971, chemin Côte-de-Liesse 737-9101

Ne peut être combiné à d'autres offres ni au programme d'anniversaire.

Se mettre à l'abri est un réflexe tout à fait naturel.

PROFITEZ D'UN
BONI
D'INTÉRÊT
DE **1%**
REER

Voilà pourquoi nous offrons des produits dont le capital est garanti à 100%.

Mettez votre REER à l'abri des fluctuations du marché en investissant dans des produits sûrs. Placements Québec vous offre une gamme de produits dont le capital est garanti sans limite par le gouvernement, même au-delà du montant maximum de 60 000\$ et du terme de cinq ans prévus par l'assurance-dépôts. De plus, **aucuns frais** de gestion ne viennent réduire leurs rendements.

OBLIGATIONS SÉCURI+ DU QUÉBEC

- Taux d'intérêt avantageux garantis pour les 18 premiers mois.
- Remboursables tous les six mois à leur pleine valeur sans perte d'intérêt, permettant ainsi de profiter d'éventuelles hausses de taux d'intérêt.
- Disponibles pour tout montant égal ou supérieur à 250\$.

5,00%

POUR LA PREMIÈRE ANNÉE

OBLIGATIONS BOURSIÈRES DU QUÉBEC

- Rendement lié à l'indice **XXM** de la Bourse de Montréal créé pour représenter le marché canadien des actions. Il se compose de 25 titres inscrits à au moins 2 bourses canadiennes.
- **Capital protégé sans limite**, peu importe l'évolution du marché boursier grâce à la garantie du gouvernement du Québec.
- Échéances de cinq et dix ans **donnant accès au potentiel de croissance à long terme** du marché boursier.
- Disponibles pour tout montant égal ou supérieur à 1 000\$.

OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF DU QUÉBEC

- **Taux garantis** pour chacune des dix prochaines années.
- Remboursables sans pénalité, chaque année à leur date anniversaire.
- Intérêts réguliers ou composés.
- Intérêts réguliers versés annuellement pour un achat minimum de 1 000\$ ou mensuellement pour un achat minimum de 10 000\$.

5,00%

POUR LA PREMIÈRE ANNÉE

Pour plus de renseignements ou pour vous procurer vos obligations, c'est tout simple: appelez sans frais un de nos agents d'investissement du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et tous les samedis de février, de 10h à 16h, au 521-5229 pour la région de Québec ou au 1 800 463-5229.

*Un boni d'intérêt de 1% la première année est applicable sur tout effet (effectué ou plus tard le 1^{er} mars 1999) d'Obligations Sécuro+ et d'Obligations à terme du Québec placées dans un REER. Le ministre des Finances peut mettre fin ou boni en tout temps. **Le boni inclut le boni d'intérêt REER de 1%. Le ministre des Finances peut modifier les taux qui seront offerts sur les prochaines émissions. ***L'indice XXM est une marque de commerce déposée de la Bourse de Montréal qui octroie une licence de son emploi, mais qui ne garantit ni n'évalue le présent produit ni la présente publicité en aucune manière. La Bourse de Montréal se réserve le droit en tout temps de modifier son indice XXM, sa méthode de calcul ou son nombre de titres et de secteurs industriels. La Bourse de Montréal n'est aucunement responsable des fluctuations de son indice XXM.

PLACEMENTS QUÉBEC

Notre intérêt à tous
www.placementsqc.gouv.qc.ca



Union sociale: Chrétien se montre plus conciliant

HUGUETTE YOUNG

Presse Canadienne, OTTAWA

Après les remontrances des dernières semaines, le premier ministre Jean Chrétien adopte maintenant un ton plus positif face aux discussions sur l'union sociale et la santé.

Dans sa réplique aux provinces, rendue publique hier, M. Chrétien estime que les pourparlers se dirigent vers un terrain d'entente.

« On m'informe que des progrès considérables ont été réalisés sur la voie d'un accord sur la santé et d'une entente-cadre sur l'union sociale, écrit-il dans sa missive aux provinces. Je crois qu'il est possible de s'entendre sur les deux. J'espère que les négociateurs fédéraux et leurs collègues provinciaux pourront trouver très prochainement, dans quelques jours peut-être, un terrain d'entente dans les deux dossiers. »

Depuis l'automne, Ottawa tente de convaincre les provinces de conclure un accord par lequel celles-ci s'engageraient à investir dans la santé toute augmentation des transferts fédéraux.

Les provinces, elles, tiennent à un accord sur l'union sociale pour bien délimiter le pouvoir de dépenser d'Ottawa et les responsabilités de chacun dans le domaine social.

Il y a une quinzaine de jours, M. Chrétien

s'était plaint que les provinces semblaient renoncer à leur engagement d'investir dans la santé toute nouvelle somme fédérale. Il a cependant adopté un ton moins frondeur à la suite de la réunion de son caucus, la semaine dernière, donnant l'impression qu'il était prêt à assouplir les exigences qu'il espérait imposer aux provinces.

M. Chrétien semble maintenant convaincu de la bonne volonté des provinces.

« Votre lettre, manifestement écrite dans un esprit de collaboration et de partenariat, témoigne d'un vif désir de travailler avec le gouvernement du Canada à satisfaire les besoins des Canadiens en matière de santé et de programmes sociaux », poursuit M. Chrétien.

Le premier ministre laisse cependant entendre qu'il ne pourra réinvestir 6 milliards \$ par année dans les transferts sociaux, comme le demandent les provinces. Il ajoute cependant que le prochain budget fédéral ne sera pas décevant.

« Il n'est pas question de revenir en arrière, poursuit le premier ministre. Cela dit, nous convenons tous qu'une augmentation importante du financement des soins de santé est nécessaire pour assurer aux Canadiens qu'ils continueront de jouir des meilleurs services de santé publics possible. Je puis vous garantir que, en ce qui le concerne, le gouvernement

du Canada souhaite augmenter de façon importante le financement des soins de santé à son prochain budget. »

Vendredi dernier, l'ensemble des provinces et des territoires réitéraient dans une lettre au premier ministre Chrétien leur engagement aux cinq principes de la Loi canadienne sur la santé. Les premiers ministres ont promis de remettre dans les services de santé de base toute nouvelle somme supplémentaire fédérale. Le premier ministre Lucien Bouchard y apposait également sa signature.

Dans les capitales, la réaction a été plutôt positive.

Le premier ministre terre-neuvien Brian Tobin voit un terrain d'entente possible sur trois fronts : l'union sociale, un accord sur la santé, et le réinvestissement fédéral en matière de santé.

De son côté, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Camille Thériault, a souligné qu'il fallait être « patient ». Il faut continuer à exercer des pressions pour convaincre Ottawa de réinvestir dans le domaine de la santé, a-t-il indiqué.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, Glen Clark, estime que le fédéral n'ira pas aussi loin que les provinces le voudraient, mais il croit qu'Ottawa a compris le message.

Les discussions sur l'union sociale reprennent jeudi à Victoria.

Retour en classe le 1^{er} mars à Kangiksuvaluujuaq

Presse Canadienne
QUÉBEC

Une école temporaire sera disponible dès le 1^{er} mars à Kangiksuvaluujuaq, a annoncé hier le ministre de l'Éducation, François Legault.

Cette école temporaire remplacera celle qui a été largement détruite le 1^{er} janvier dernier lors d'une avalanche. Le désastre avait causé le décès de neuf personnes qui participaient à une fête pour le Nouvel An.

Le gouvernement assumera des dépenses de 2,5 millions \$ pour ces aménagements transitoires, à la suite d'un appel d'offres de la commission scolaire Kativik qui a permis de retenir la candidature, comme entrepreneur, de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec.

Le gouvernement avait fixé la date ultime au 1^{er} mars pour l'aménagement d'une école temporaire, afin d'éviter que les enfants ne perdent leur année scolaire.

La nouvelle école sera un bâtiment en bois avec revêtement métallique comptant 20 classes ordinaires, une classe de sciences et trois bureaux. La surface totale en sera de 1160 mètres carrés.

Des cours primaires et secondaires y seront dispensés, les classes maternelles étant déjà dispensées dans un autre établissement du village.

Le matériel requis pour la construction sera acheminé en avion dans le petit village inuk, car le transport régulier du matériel par bateau ne peut se dérouler qu'en été.

La rapidité avec laquelle la construction sera faite permettra de ne pas compromettre l'année scolaire des enfants de Kangiksuvaluujuaq, a indiqué le ministre Legault dans un communiqué.

Perrino abandonne ses fonctions

Le responsable de l'organisation électorale au Parti libéral du Québec, Pietro Perrino, quitte ses fonctions après 15 ans de vie politique.

Joint hier, il soutenait ne pas être le bouc émissaire de la défaite libérale du 30 novembre. « Au contraire, je pense que l'organisation a bien fonctionné, on a même eu plus de voix que le PQ », a-t-il souligné, expliquant qu'à 36 ans il a le goût de faire autre chose.

M. Perrino était entré à la commission jeunesse du PLQ en 1983, où il avait supporté Daniel Johnson dans sa tentative ratée de devenir chef du parti. Par la suite il a été responsable des dossiers jeunes au cabinet de Robert Bourassa, puis chef de cabinet du ministre de la Sécurité du revenu, André Bourbeau. Au départ de M. Bourassa, Pietro Perrino est revenu avec Daniel Johnson, et a été responsable de l'organisation libérale aux élections de 1994 et de 1998 comme au référendum de 1995. Il compte compléter ses études en entreprenant une maîtrise en administration (MBA) à l'Université du Québec à Montréal.

Pierre Bélanger ne contestera pas

ISABELLE HACHEY

Défait dans la circonscription d'Anjou, l'automne dernier, l'ancien ministre Pierre Bélanger se dit victime de fraude électorale et portera plainte auprès du Directeur général des élections (DGE). L'ancien ministre de la Sécurité publique abandonne toutefois l'idée de contester devant les tribunaux l'élection de son adversaire libéral, Jean-Sébastien Lamoureux.

« Ce n'est pas fini. Je considère toujours que c'est très, très, très douteux », insiste M. Bélanger. Il soutient que des dizaines d'irrégularités auraient été commises dans Anjou lors des élections provinciales du 30 novembre. « On va envoyer ça au DGE », dit-il.

M. Bélanger avait jusqu'à hier pour demander l'annulation de l'élection de Jean-Sébastien Lamoureux dans cette circonscription de l'île de Montréal. Le jeune député libéral, fils du président du Parti libéral du Québec (PLQ), Jacques Lamoureux, l'a emporté par 143 voix. Mais, faute de preuves concluantes, l'ancien ministre ne contestera pas l'élection en Cour supérieure comme il disait en avoir l'intention, la semaine dernière. « Le fardeau de la preuve est trop lourd, explique M. Bélanger. Il faut démontrer que cela a eu un impact sur le résultat du vote. »

Depuis le 30 novembre, le comité péquiste d'Anjou aurait pourtant répertorié 70 irrégularités commises lors de l'élection. Selon M. Bélanger, ces cas « documentés » concernent surtout des électeurs qui affirment ne pas avoir voté, mais dont le nom a tout de même été rayé de la liste par les scrutateurs, comme s'ils s'étaient bel et bien rendus aux urnes.

La CSN réplique à Force jeunesse

Presse Canadienne

La CSN a réfuté hier certaines accusations de la coalition Force jeunesse, selon laquelle il serait indécent d'accorder des hausses salariales aux employés de la fonction publique, avant d'offrir des emplois permanents et normalement rémunérés aux jeunes.

Dans un communiqué, la CSN se défend de ne pas tenir compte des revendications des jeunes dans le cadre des négociations des secteurs public et parapublic.

« L'amélioration des conditions de travail des travailleurs à statut précaire et l'obtention de postes réguliers pour ces salariés sont au cœur des revendications de la CSN, au même titre que les augmentations de salaires. »

La CSN y précise également qu'il n'y a « aucune clause discriminatoire dans ses conventions collectives du secteur public et que toutes les demandes qu'elle a déposées au gouvernement du Québec, dans le cadre de la négociation dans ce secteur, visent l'amélioration des conditions générales de travail et de salaire pour l'ensemble des membres qu'elle représente. »



DU DÉCOLLAGE À L'ATERRISSAGE, NAV CANADA... LA SÉCURITÉ AÉRIENNE À SON MEILLEUR.

Il y a deux ans, NAV CANADA prenait les commandes du service de navigation aérienne, jusque-là entre les mains du ministère des Transports. Société privée à but non lucratif, elle consacre ses revenus au fonctionnement et à l'amélioration du service.

NAV CANADA fournit des services de contrôle aérien, d'information de vol, de renseignements météorologiques, d'aide d'urgence et autres aux aéronefs qui empruntent l'espace aérien du Canada. Avec sa technologie, l'expérience et les compétences de ses gens, elle figure parmi les meilleurs dans le monde de la navigation aérienne.

NAV CANADA ayant fixé la barre très haute en matière de sécurité, voler sous son aile est l'une des choses les plus sécuritaires que vous puissiez faire. Plus de cinq millions de vols transitent chaque année dans l'espace aérien

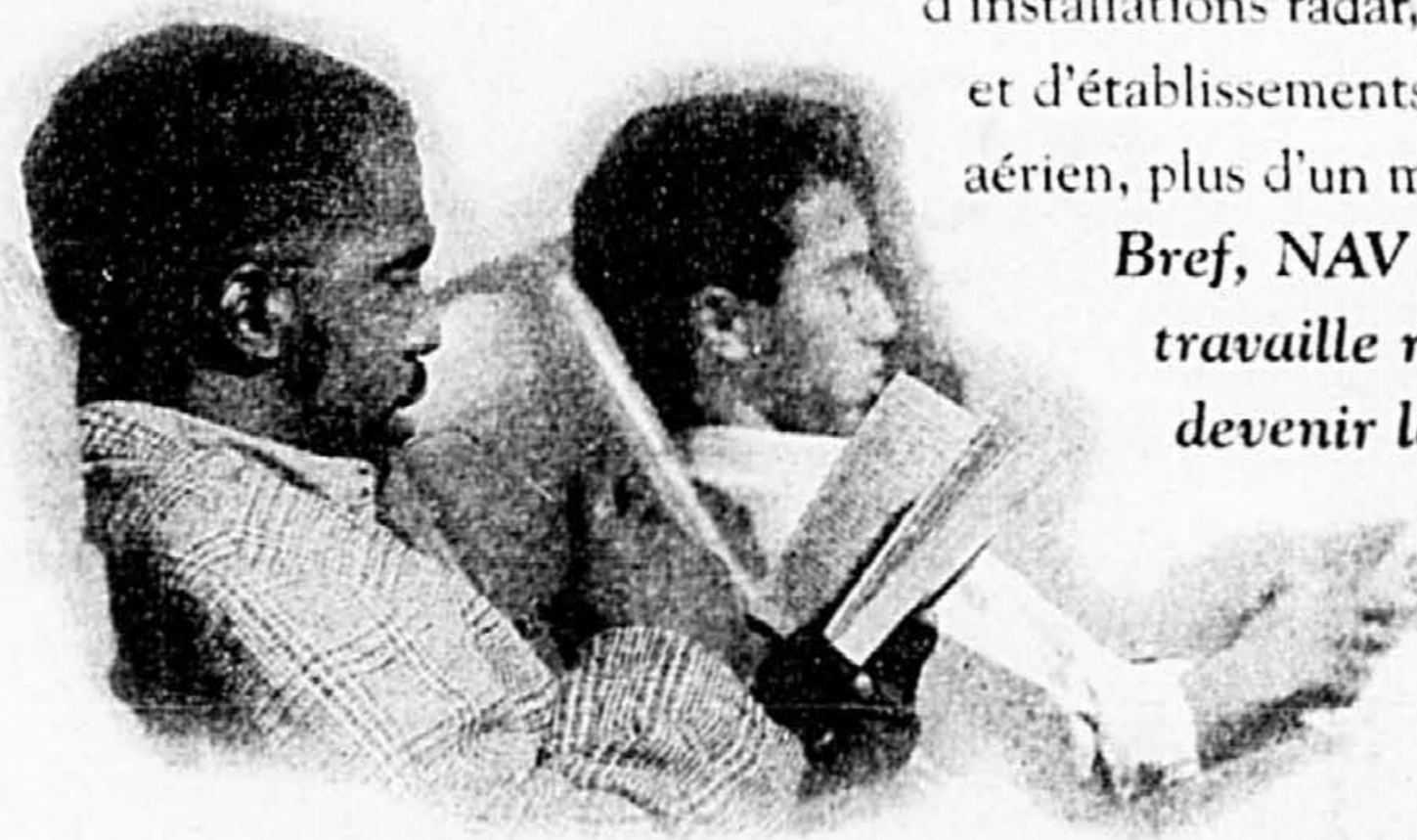
qu'elle contrôle, l'un des plus vastes au monde puisqu'il couvre près de cinq millions de milles carrés en territoire canadien et au-dessus des trois océans environnants.

NAV CANADA a investi plus de 300 millions de dollars pour moderniser ses installations. Outre celle de Toronto, de nouvelles tours de contrôle ont été érigées à Vancouver, Québec et Halifax afin d'absorber la croissance actuelle du transport aérien, et le centre de contrôle régional de Montréal a été considérablement agrandi.

Afin d'offrir un service fiable, ponctuel et de haute précision, NAV CANADA exploite un imposant arsenal d'aides à la navigation,

d'installations radar, de stations météo et d'établissements de contrôle aérien, plus d'un millier en tout.

Bref, NAV CANADA travaille résolument à devenir le service de navigation aérienne le plus respecté au monde.



NAV CANADA

AU SERVICE D'UN MONDE EN MOUVEMENT
www.navcanada.ca

La main d'un cadavre greffée à un Américain de 37 ans

Agence France-Presse
WASHINGTON

Des chirurgiens américains ont pratiqué dimanche, dans un hôpital de Louisville (Kentucky), une greffe complète de la main sur un patient de 37 ans, a-t-on appris hier auprès du Louisville Jewish Hospital.

Conduite par une équipe chirurgicale de dix-sept personnes, cette opération, une grande première aux États-Unis, a débuté dimanche dans l'après-midi et s'est prolongée pendant 14 heures et demie, ont précisé les médecins au cours d'une conférence de presse.

Main perdue dans l'explosion d'un pétard

Le patient, Matthew Scott, un habitant du New Jersey âgé de 37 ans, se trouvait hier, en fin de matinée, en salle de réanimation dans un état qualifié par ses médecins de « stationnaire ». Il avait perdu sa main gauche en 1985 en manipulant un pétard et utilisait depuis une prothèse.

Vu la complexité de la procédure, les chirurgiens se sont refusés à tout pronostic sur la réussite de leur opération. « La greffe d'une main est une opération extrêmement complexe », a expliqué le

chef de l'équipe chirurgicale, le docteur Warren Breidenbach.

« Un délai d'au moins un an devrait être nécessaire avant de pouvoir déterminer s'il pourra bénéficier d'une main en bon état de fonctionnement », a poursuivi le spécialiste. « Nous espérons que sa main fonctionnera correctement, qu'elle lui assurera une bonne prise et qu'il retrouvera une partie de la sensation du chaud et du froid ».

Risques de rejet

Immédiatement après l'opération, le patient a été soumis à un double traitement de médicaments destiné à la fois à limiter les risques de rejet de la greffe et à réduire ceux provoqués par le premier traitement, qui abaisse considérablement les barrières du système immunitaire contre les infections.

« Comme une greffe de la main

n'est pas une procédure qui met en jeu la vie du patient, ce traitement est nettement moins puissant que celui utilisé pour les transplantations d'autres organes comme le cœur, le poumon, le rein, le pancréas ou le foie », a souligné le docteur Jon Jones.

Selon ses médecins, le nouveau greffé devrait rester hospitalisé au Jewish Hospital de Louisville pendant une durée de sept à dix jours afin de surveiller les risques de rejet de sa nouvelle main. Il devrait commencer son travail de rééducation dès les prochains jours.

La première greffe complète de la main avait été pratiquée le 23 septembre dernier en France, à l'hôpital Edouard Herriot de Lyon, sur un patient néo-zélandais de 48 ans. La procédure, d'une durée de treize heures, avait été menée par une équipe de chirurgiens français et australiens dirigés par le professeur Jean-Michel Dubernard.

Le 10 décembre, le patient, Clint Hallam, 48 ans, avait déclaré avoir commencé à bouger les doigts de sa nouvelle main et à fléchir légèrement le poignet.

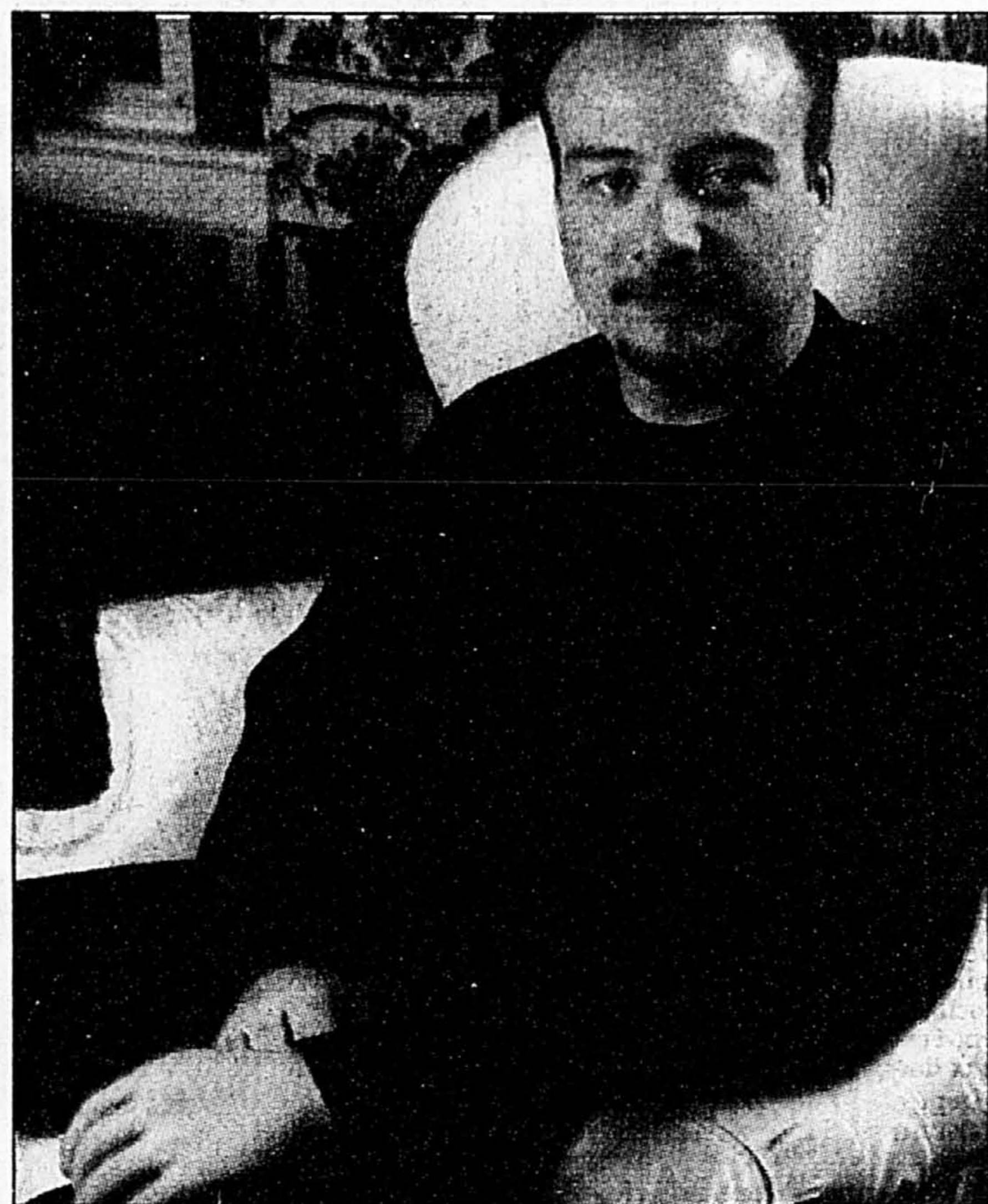


PHOTO AP

Matthew Scott a bénéficié de la greffe d'une main humaine qui a remplacé la prothèse qu'il porte ici à la place de sa main gauche.



Stanley Faulder lors d'une récente interview accordée à la télévision américaine.

La Cour suprême des États-Unis rejette la demande d'appel de Faulder

Presse Canadienne
WASHINGTON

Le Canadien Stanley Faulder vient de perdre ce qui pourrait être sa dernière chance d'éviter l'exécution pour le meurtre de la doyenne d'une riche famille du Texas.

La Cour suprême des États-Unis a refusé, hier, d'entendre son appel sous l'argument qu'il avait été privé de son droit de communiquer avec les autorités canadiennes en vertu de la Convention de Vienne, lorsqu'il a été accusé du meurtre d'Inez Phillips, il y a plus de 20 ans.

Le département des Prisons du Texas affirme avoir l'intention de fixer une nouvelle date pour l'exécution de M. Faulder. Mais son avocate, Sandra Babcock, a pressé le Texas d'attendre d'abord que Stanley Faulder ait épuisé tous les recours possibles, y compris un appel en instance inférieure, en vertu duquel il conteste les lois du Texas en matière de clémence, et qu'elle promet de porter jusqu'en Cour suprême.

La Cour suprême avait décrété un sursis à l'exécution le 10 décembre, moins d'une heure avant le moment prévu pour l'injection mortelle. Stanley Faulder serait le premier Canadien à être exécuté aux États-Unis depuis 1952.

Faulder, un ancien mécanicien âgé de 61 ans, a, à deux reprises, subi son procès et été condamné pour le meurtre de Mme Phillips. La femme, âgée de 75 ans, a été tuée au cours d'un vol qui a mal tourné, en 1975.

Stanley Faulder a signé en 1977 une confession où il disait que lui-même et son amie avaient planifié un vol à la demeure de Mme Phillips, et que lorsque cette dernière a résisté, il l'a frappée à la tête. En 1979, une cour d'appel a rejeté cette admission.

À son deuxième procès, l'amie de Stanley Faulder et son mari à cette époque, Ernie McCann, ont témoigné contre lui. Des procureurs rémunérés par la famille Phillips ont obtenu une deuxième condamnation en 1981.

Le témoignage de McCann a joué un rôle déterminant dans la condamnation de Faulder, bien qu'il ait été un complice. Or, cela aurait dû entraîner le rejet de la cause, puisqu'en vertu de la loi américaine, un accusé ne peut être condamné sur la seule foi de preuves fournies par des complices.

L'appel de Faulder en Cour suprême se fondait sur le fait qu'on ne lui avait pas donné l'occasion de parler à un représentant du gouvernement canadien pour obtenir l'aide d'un avocat lorsque l'accusation a été portée contre lui.

L'avocate a aussi fait valoir que son client avait été privé du droit à un procès équitable parce que la famille Phillips a dépensé quelque 200 000 \$ US pour payer des témoins et embaucher des procureurs privés pour le procès.

Parce que Faulder n'a pu parler à des représentants consulaires canadiens avant 1991, Ottawa appuyait la requête en révision de la cause, sur la base de la Convention de Vienne. Il n'a pas été possible d'obtenir les commentaires de l'avocat du gouvernement canadien, hier.

La Cour suprême n'a pas dévoilé les motifs de sa décision, mais un jugement écrit pourrait être déposé plus tard cette semaine. Par le passé, la cour a statué que les détenus condamnés à la peine de mort devaient faire la démonstration que leur défense avait été compromise par le fait de n'avoir pas été autorisés à communiquer avec leur gouvernement.

Qui a dit qu'une 4 portes devait avoir l'air d'une 4 portes.

Comptant	Mensualité
2 141\$	188\$
1 442\$	208\$
0\$	248\$
15 999\$ à l'achat**	

PUISSANCE :

- Moteur 4 cylindres en ligne 2200
- 2,2 litres de 115 chevaux
- avec boîte manuelle 5 vitesses
- Freins antiblocage aux 4 roues

SÉCURITÉ :

- Sacs gonflables de nouvelle génération, côtés conducteur et passager
- Dispositif antivol PASSLock
- Portes arrière avec verrouillage de sécurité pour enfants

VALEUR PLUS :

- Aileron arrière
- Verrouillage des portes électrique
- Tachymètre
- Roues de 15 po.
- Siège arrière à dossier rabattable
- Radio AM/FM stéréo
- ... et plus.

248\$ /mois
Location de 36 mois
0\$ comptant
1,9% à la location**

La Sunfire 4 portes.
LA PASSION DE CONDUIRE

L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC de Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquent aux véhicules neufs 1999 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif. * Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (ou échange équivalent) (voir tableau). Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépot de sécurité d'au plus 300 \$ et première mensualité exigés à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 12¢ du km après 60 000 km. **Taux de financement à la location applicable sur des termes allant jusqu'à 36 mois. Sujet à l'approbation du crédit. ***Préparation incluse. Transport et taxes en sus. † Rabais aux diplômés taxables et accordé selon les critères établis par le manufacturier. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez www.gmcanada.com

Résolution du Nouvel An:
Réduire les dépenses. Augmentez le plaisir.

3,9%[†]

FINANCEMENT
À L'ACHAT
JUSQU'À 60 MOIS
SUR CES MAZDA 1999



Mazda 626 LX I4 1999

OU
ACHÉTEZ
À PARTIR DE
22 575\$*

OU
LOUEZ
À PARTIR DE
269\$** PAR MOIS,
POUR 48 MOIS

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS!

Obtenez également une Mazda 626 LX V6 à un prix inférieur à celui d'une
Camry LE 4 cylindres†† • Transmission automatique • Climatiseur
• Lecteur de CD • Groupe électrique



Mazda Protégé SE 1999

OU
ACHÉTEZ
À PARTIR DE
14 995\$*

OU
LOUEZ
À PARTIR DE
199\$** PAR MOIS,
POUR 48 MOIS

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS!



Distinction Meilleure nouvelle voiture 1999 de sa catégorie
de l'AJAC • La plus spacieuse de sa catégorie
• Lecteur de CD • Roues de 14 po



Camionnette Mazda B3000 V6 1999

OU
ACHÉTEZ
À PARTIR DE
15 995\$*

OU
LOUEZ
À PARTIR DE
239\$** PAR MOIS,
POUR 48 MOIS

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS!

Cotée parmi les meilleurs achats selon Consumers Digest
• V6 de 3 litres • Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassette
• Freins antiblocage aux roues arrière



Mazda Millenia S 1999

OU
ACHÉTEZ
À PARTIR DE
34 995\$*

OU
LOUEZ
À PARTIR DE
419\$** PAR MOIS,
POUR 48 MOIS

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS!

Moteur breveté à cycle Miller - Son moteur est considéré comme un des dix
meilleurs du monde par la revue Ward (1995-1998) • Système antipatinage électronique
• Freins antiblocage • Sièges et miroirs chauffants

Coup de foudre! Coup de fougue!



MAZDA

LOCATION
Personnalisable
MAZDA

VISITEZ NOTRE SITE WEB: www.mazda.ca - Informez-vous au sujet du programme universitaire et collégial Mazda pour les diplômés.

Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Offres réservées aux particuliers, d'une durée limitée à compter du 6 janvier 1999. Offres portant uniquement sur les Mazda 626 LX I4 1999 neuves, modèle F4LS79RARD, les Mazda Protégé SE 1999 neuves, modèle D4XMS9RARD, les camionnettes Mazda B3000 V6 1999 neuves, modèle XBBB59AD00, les Mazda Millenia S 1999 neuves, modèle K4LN791A02, en stock chez les concessionnaires.
** Taux de location personnalisée Mazda: Offres portant uniquement sur la location-bail ou détail pour une période de 48 mois. Comptant initial ou échange équivalent, premier versement mensuel et dépôt de sécurité exigés. Pour la Mazda 626 LX I4, comptant initial de 2600\$ et dépôt de sécurité de 350\$. Pour la Mazda Protégé SE, comptant initial de 1895\$ et dépôt de sécurité de 250\$. Pour la camionnette Mazda B3000 V6, comptant initial de 1275\$ et dépôt de sécurité de 300\$. Pour la Mazda Millenia S, comptant initial de 5000\$ et dépôt de sécurité de 500\$. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Offres soumises à l'approbation de Crédit Mazda Canada inc. Pour tous les modèles en location-bail: limite de 80 000 km. Frais de 8¢ le km additionnel. Autres options de location également disponibles. * Frais de transport et préparation (795\$ pour la Mazda 626 LX I4, la Mazda Protégé SE et la Mazda Millenia S et 1100\$ pour la camionnette Mazda B3000 V6), immatriculation, assurances et taxes en sus. Autres offres d'achat disponibles sur tous les modèles neufs en inventaire. † Taux de financement de 3,9% pendant 24, 36, 48 ou 60 mois. Financement consenti sur approbation du crédit. Exemple de financement à l'achat: 10 000\$ au taux de 3,9%; 60 paiements de 183,71\$; coût d'emprunt de 1022,60\$; total à payer de 11 022,60\$. †† D'après une comparaison des prix de détail suggérés pour 1999 et publiés par les manufacturiers Mazda et Toyota en janvier 1999.

Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Approvisionnement et stock variables selon le concessionnaire. Les concessionnaires peuvent vendre et louer à prix inférieur.

Laval / Laurentides / Lanaudière

Manif contre le changement de vocation d'une école

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Une trentaine de parents accompagnés de leurs enfants et de représentants de la Maison des jeunes de Deux-Montagnes ont manifesté hier matin devant les bureaux de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, à Saint-Eustache, pour protester contre l'intention du conseil des commissaires de changer la vocation de leur école de quartier.

Depuis 11 ans, l'école Lac-des-Deux-Montagnes dessert les écoliers du premier cycle du secondaire et les autorités scolaires veulent les envoyer l'an prochain à la polyvalente des Patriotes pour loger à leur place des élèves du primaire.

Cette école compte 300 élèves dont la majorité s'y rend à pied. La polyvalente des Patriotes est fréquentée par 1800 garçons et filles environ et elle est située à Saint-Eustache.

«Ma fille a certains problèmes et à l'école Lac-des-Deux-Montagnes les professeurs ont le temps de s'occuper d'elle. Je ne pense pas que la même situation va se produire à la polyvalente», a indiqué une mère.

Pour sa part, une écolière de sixième année a mentionné ne pas vouloir aller dans une grosse boîte pour entreprendre son secondaire alors qu'elle pourrait le faire tout près de chez elle.

Un porte-parole de la commission scolaire a expliqué que le conseil des commissaires n'avait pas tellement le choix parce qu'il manque de place pour les élèves du primaire.

La décision finale des commissaires doit être connue demain soir et des parents se proposent d'aller assister à la réunion afin de montrer encore une fois leur mécontentement.

Rosemère veut que Québec mette fin à ses ponctions dans les municipalités

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le maire de Rosemère, Yvan Deschênes, demande aux deux organismes qui représentent les municipalités du Québec d'entreprendre une campagne de sensibilisation auprès du public afin de démontrer que le gouvernement n'a plus besoin de la contribution des municipalités pour l'assainissement des finances publiques.

Une résolution adoptée par le conseil municipal hier matin rappelle que l'entente intervenue le

23 octobre 1997 entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et le gouvernement stipule qu'elle s'applique pour une période de deux ans. Elle comporte cependant une clause permettant de la prolonger jusqu'en 2000 uniquement si un nouveau pacte fiscal ne peut être conclu.

« Je suis convaincu, a indiqué le maire Rosemère à *La Presse*, que le gouvernement n'a plus besoin des 375 millions qu'il est venu chercher de force chez nous. Le contexte est complètement différent et les finances publiques sont meil-

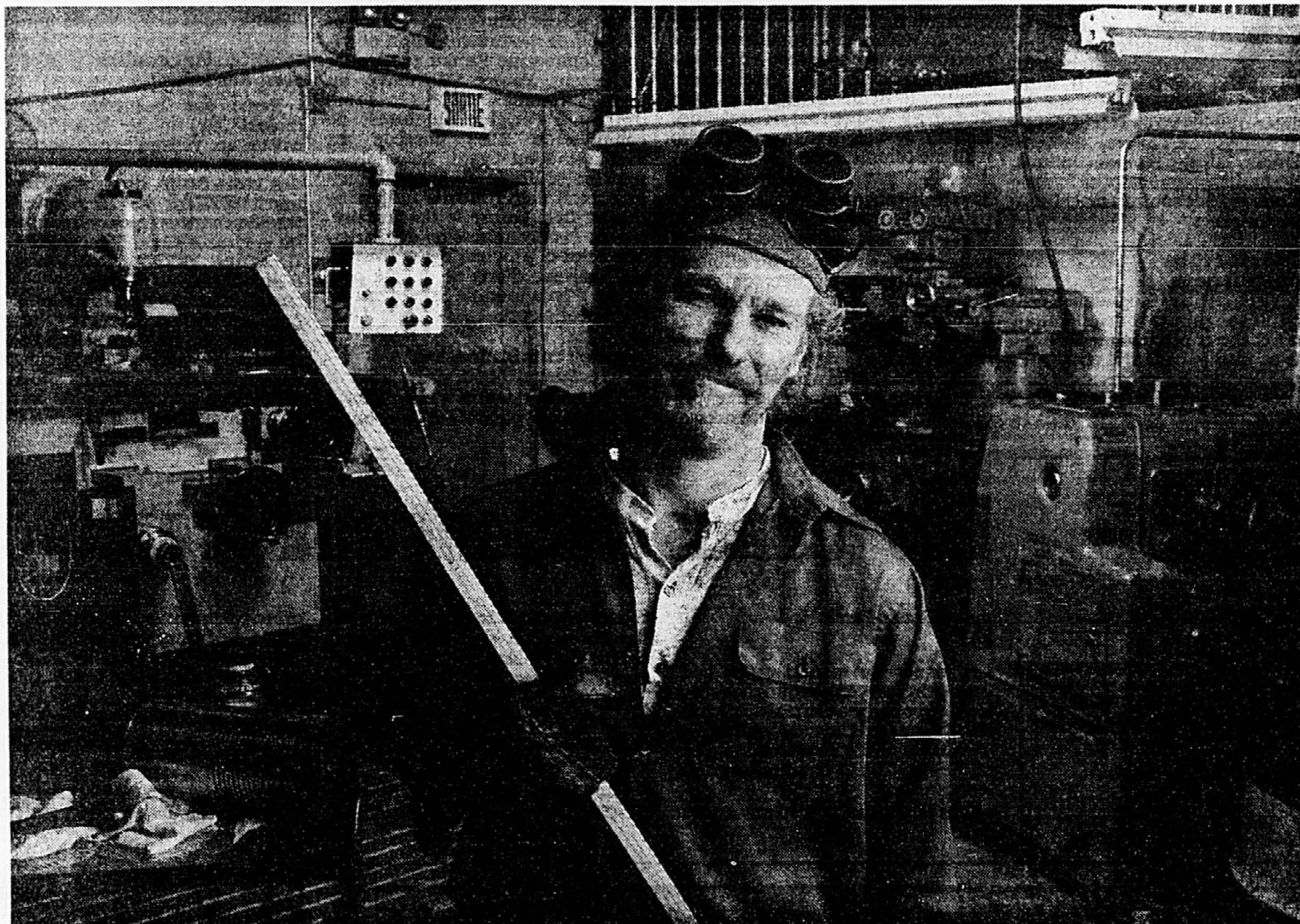
leurs. Le ministre des Finances, Bernard Landry, l'a dit la semaine dernière dans un discours aux États-Unis. »

Une copie de la résolution sera envoyée à chacune des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités (UMQ) et à l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ).

Dans un premier temps, l'administration du maire Deschênes veut que la MRC Thérèse-de-Blainville demande au premier ministre et aux ministres des Finances et des Affaires municipales

de ne pas utiliser au-delà du 31 décembre 1999 la contribution des municipalités.

La résolution rappelle aussi l'intention du gouvernement fédéral, une fois son équilibre budgétaire atteint, de hausser ses transferts aux provinces, annulant du même coup une part importante des coupes des dernières années. De plus, la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales remettra son rapport le 31 mars, ce qui devrait permettre de négocier un pacte fiscal à temps pour l'an 2000.



Erreur sur la personne?

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La police de Laval dit n'avoir aucune preuve tangible quant au mobile d'un attentat survenu vers 1h25 hier, alors que cinq coups de feu ont été tirés dans la porte du garage d'une résidence située rue Michel-Gamelin, dans le quartier Vimont.

« L'un des projectiles est allé se loger dans le rétroviseur d'une automobile dans le garage et un autre dans la salle familiale, où heureusement il n'y avait personne », a expliqué le sergent Réjean Simard, des affaires publiques.

Cette résidence est occupée par un comptable et sa famille. Il a dit aux policiers ne pas avoir d'ennemi et croit que les tireurs se sont trompés de maison. Cet homme, dont l'identité n'a pas été dévoilée, n'est pas connu des policiers lavallois.

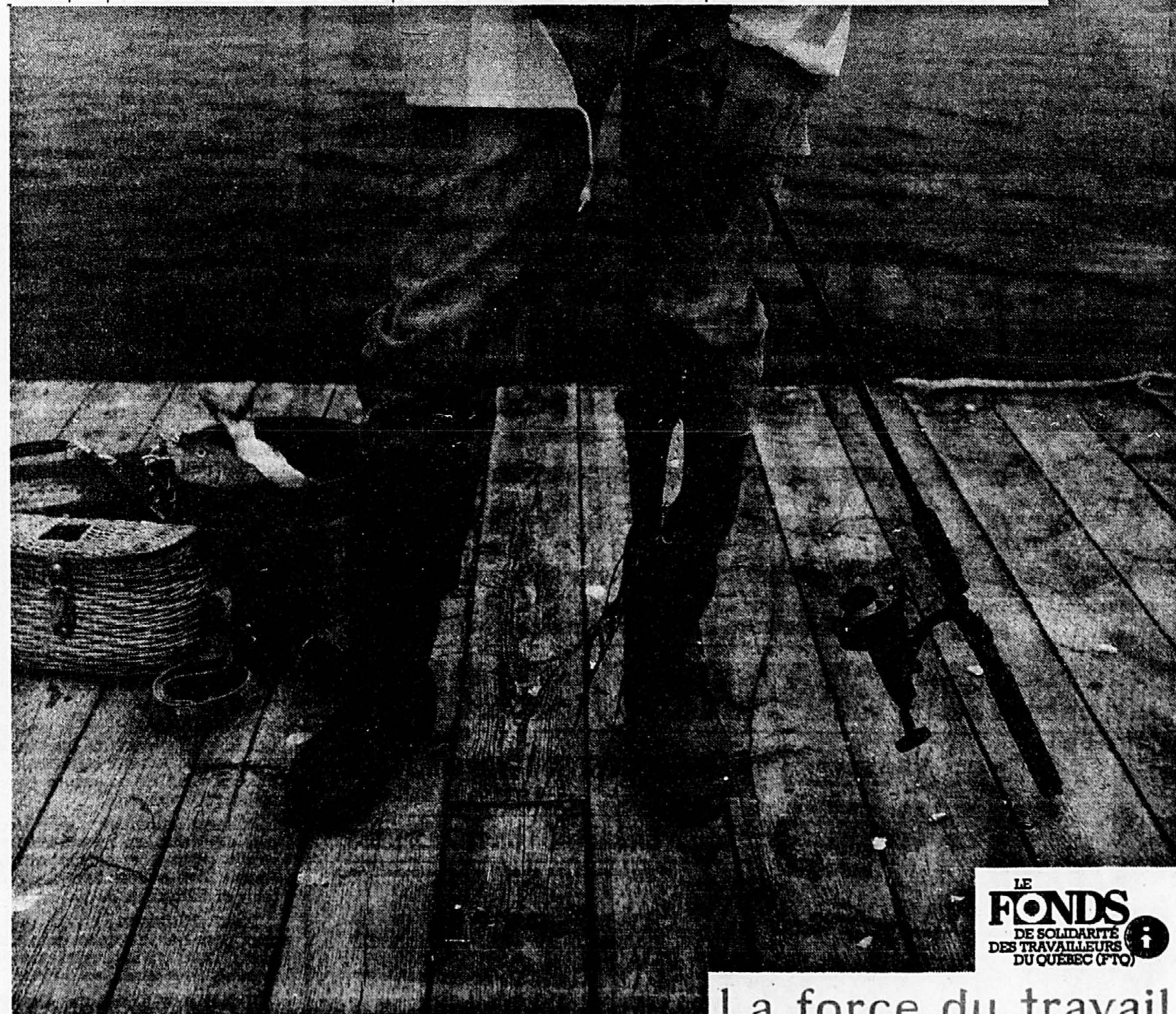
La fille du couple, âgée de 17 ans, a été réveillée par les détonations, puis s'est rendormie. C'est son père, qui regardait la télévision, qui a avisé les policiers.

Durant la journée, des spécialistes ont scruté le secteur à la loupe et ils ont prélevé les projectiles afin de les analyser, ce qui pourrait permettre d'avoir une idée des auteurs de ce geste.

Le 10 mars 1993, Adolpho Breszino, mieux connu sous son nom de luttteur, Dino Bravo, avait été criblé de sept balles alors qu'il était assis dans son fauteuil dans sa résidence située tout près de là, rue Michel-Gamelin.

Imaginez ce qu'une plus grande économie d'impôt peut faire pour votre retraite.

Avec les crédits d'impôt additionnels que vous procure le Fonds de solidarité (FTQ), vous économisez beaucoup plus d'impôt qu'avec les REER ordinaires. Vous pourrez réinvestir ces économies et planifier la retraite dont vous rêvez.



LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)

La force du travail

La valeur de l'action fluctue. Pour des renseignements détaillés sur le Fonds, consultez le prospectus.

Région de Montréal
Siège social Édifice FTQ -
Fonds de solidarité (FTQ)
8717, rue Berri
Montréal
(514) 383-FONDS

Centre-ville
Place Bonaventure, 900, de la Gauchetière Ouest
Rez-de-chaussée
Galerie des boutiques
Laval
1778, boul. Le Corbusier

Est de Montréal
12295, rue Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles
(Aut. 40, sortie Saint-Jean Baptiste)
Dorval
212, avenue Dorval

Brossard
2395, boul. Lapinière
(au sud de Taschereau)



1 800 567-FONDS

La Presse

requiert les services de
**CAMELOTS,
ADOLESCENTS
ET ADULTES**

(avec ou sans voiture)
dans les secteurs suivants:

- SOREL
- TRACY
- VARENNES

Travail à temps partiel

- Livraison de *La Presse* devant être effectuée avant 6 h 30, le matin, du lundi au vendredi et avant 8 h, le week-end.

- Responsable de la perception des abonnés.

Rémunération à commission

Téléphonez à:

(514) 285-6911

2720487

Logiciels, etc.

Cyberpresse
technologie@lapresse.ca

Virus : mythes et réalité



André Mondoux

collaboration spéciale

Avec la prolifération des ordinateurs personnels, jointe à la multiplication des échanges engendrée par le Net, il n'est guère surprenant de constater que les virus soient devenus la hantise de l'heure. Malheureusement, le sujet est mal connu, à tout le moins soumis aux déformations que lui fait subir la machine à rumeur Internet.

Réalité : les virus sont parmi nous

Un virus est un programme qui reproduit son propre code en s'attachant à d'autres programmes, de façon à ce que le code du virus soit exécuté lorsque le programme infecté est lui-même exécuté. Pour s'infiltrer dans un système, les vi-

rus doivent donc s'immiscer par un programme ou par le secteur d'amorce d'une disquette ou d'un disque.

L'usage des logiciels antivirus a influencé l'émergence de nouveaux types de virus plus sophistiqués, notamment les virus dits chevaux de Troie. Comme leur nom l'indique, ces virus s'inspirent du Cheval de Troie pour glisser des instructions nocives dans un programme légitime. Ainsi, les virus macros Word ou Excel sont habituellement introduits dans un document contenant une macro qui est automatiquement exécutée lors de l'ouverture du document. Plusieurs de ces macros se reproduisent en modifiant le modèle implicite de documents (le fichier NORMAL.DOT) de façon à ce que tout nouveau document se voit assigner la macro maligne comme ressource.

Mythe : vaincre plus de 15 000 virus

Les fabricants de logiciels antivirus se targuent de pouvoir éliminer des dizaines de milliers de virus. Cependant, à tout moment, il n'y a qu'environ 200 à 300 virus en circulation. On définit ces virus comme étant « actifs » (« in the wild »). Joe Wells a un site Web où il recueille les rapports d'une cinquantaine d'experts afin de dresser

la liste des virus actuellement en liberté :

<http://www.virusbtn.com/WildLists>

Le principal défi pour les logiciels antivirus n'est donc pas tant d'inoculer contre les virus passés, mais d'offrir une protection contre les virus actifs et de rapidement contrer les nouveaux virus. Les logiciels antivirus offrent divers mécanismes de protection contre les virus « classiques » et les nouveaux types de virus (macro, application Java ou ActiveX), tout en utilisant le Net pour faire parvenir à leurs clients les plus récents « vaccins ».

Les pièces jointes sont également une source de contamination de virus. Comme me l'a fait remarquer un lecteur, Patrice Villeneuve, un logiciel comme PKZIP (la firme qui est à l'origine du format de compression ZIP) possède un avantage à cet égard. En enregistrant sa copie de PKZIP, l'utilisateur reçoit un certificat d'authentification. Cela assure le destinataire, lors de la décompression du fichier, que celui-ci provient bel et bien de son créateur d'origine et que personne n'en a modifié le contenu de façon malicieuse.

Mythe : contamination par lecture du courrier

Beaucoup de gens s'imaginent à tort qu'il est possible d'être conta-

miné par un virus par la lecture des messages reçus par courrier électronique. Si c'est votre cas, fermez les yeux et répétez mentalement 200 fois la phrase suivante : Il est impossible d'être contaminé par la lecture d'un message. Pourquoi ? Parce qu'aucun code n'est alors chargé en mémoire (voir la définition des virus en début d'article). L'affichage d'un message n'est que cela : afficher du simple texte. Par contre, les documents/programmes transmis en tant que pièces jointes aux messages, eux, représentent une source potentielle de contamination.

Réalité : les canulars sont des virus...

Parce que beaucoup de gens croient au mythe précédent, il existe un véritable catalogue des messages mettant en garde contre des virus fictifs, dont beaucoup se transmettraient par la simple lecture de courrier électronique. Ainsi les « virus » Good Times, Pen Pal Greetings, PKZ300, Bud Frogs ou Disney Giveaway sont tous de fausses alertes engendrant plus de peur que de mal. En règle générale, ces messages ne sont pas datés (et comme les comètes, ils refont surface périodiquement), ils proviennent d'une source « sûre » (un ami d'un ami du neveu de la soeur d'un

collègue qui travaille chez IBM/Microsoft/firme de consultant/le dépanneur du coin) nous mettant en garde (calamitas Nostradamus informatica disque dur kaput !) contre un « nouveau » virus et enjoignant le destinataire à faire suivre ce message à tous les habitants du système solaire.

Dans la mesure où ces messages occasionnent des pertes de temps à des milliers de gens, ce sont effectivement des virus en soi...

Avant de faire suivre un message de fin du monde à vos amis, de grâce vérifiez donc s'il s'agit d'un canular. Le département américain de l'énergie a mis sur pied un site Web où il est possible de consulter la liste des faux virus :

<http://ciac.llnl.gov/ciac/CIAHoaxes.html>

IBM dédie également un site aux virus canulars :

<http://www.av.ibm.com/BreakingNews/HypeAlert>

Si c'est un canular, n'hésitez à faire savoir à la personne : 1) qu'elle devrait toujours vérifier avant de propager des rumeurs 2) que la propagation en soi de ce type de rumeur est un virus, car cela cause des pertes temps à tout le monde et 3) qu'elle devrait avertir tous les destinataires de son message qu'il s'agissait d'une fausse alerte.

À vos marques, prêts... lisez

LE CAHIER Sports

Tous les jours

La Presse

RENCONTRES

Album des célibataires du Québec

www.lovealbum.com

Inscription gratuite

ou demande écrite à :
5678, av. du Parc, B.P. 48109
Montréal H2V 4S8

Les jeunes parlent aux grands via Internet

Agence France-Presse
PARIS

Les jeunes du monde entier peuvent adresser leurs questions sur leurs espoirs pour le troisième millénaire aux grands de ce monde, dirigeants du G7 et secrétaire général de l'ONU, sur le site www.millennarium.org.

Des jeunes de 12 à 30 ans se sont

rencontrés sur Internet, par le biais des forums de discussion, et ont décidé de construire ce site en plusieurs langues, dont les coordinateurs internationaux sont deux Français de 26 ans, Rachid Nekkaz et Léonard Anthony, auteurs de livres sur les jeunes.

À ce jour, le site a recueilli près de 45 000 questions qui s'articulent

principalement autour de huit thèmes : démocratie, économie, culture de la paix, environnement, science, spiritualité et divers.

Un million de questions sont attendues d'ici juin 1999, date à laquelle se termine l'opération sur Internet.

Un comité de sélection sera mis en place en mars prochain et devra

extraire huit questions par thème, qui seront alors envoyées le 15 juin 1999 aux dirigeants du G7 et à Kofi Annan, qui ont donné leur accord de principe à cette initiative.

Des maisons d'édition se chargeront de la traduction des réponses qui seront publiées dans un livre, intitulé « Millenarium », dont la distribution sera organisée sous la houlette de l'UNESCO.

Le iMac est-il révolutionnaire ou plutôt déjà révolu ?

OLIVIER LAGUEUX
Agence Science-Presse

Il est là, devant moi. On dirait un aquarium ou plutôt un jube turquoise (on doit dire « bleu Bondi » et non turquoise) d'une taille démesurée. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on le remarque. Même si de vilaines langues (lire : des utilisateurs de PC) le surnomment « l'ordinateur de Barbie », le iMac est un ordinateur puissant... et populaire. Depuis sa sortie le 15 août, il s'en est vendu plus de 800 000 à travers le monde. On estime qu'il se vend un nouvel iMac toutes les 15 secondes !

Avant même que le iMac ne soit sur le marché, les détaillants Apple autorisés avaient déjà reçu des commandes fermes totalisant 4 millions de dollars US. En six semaines seulement, on a écoulé 278 000 de ces ordinateurs aux parois arrondies - à moins de 2000 \$ pièce - frôlant de peu la rupture de stock. Les penseurs de Cupertino ont visé juste. De 6,8 % en juillet, la part de marché d'Apple vient d'atteindre les 13 %. Pas étonnant qu'au Canada les magasins Future Shop soient tout à coup devenus des points de vente officiels. Et la folie iMac serait davantage marquée au Québec, une province où, société distincte oblige, les produits Apple ont toujours eu la cote.

De quatrième ordinateur personnel le plus vendu au monde au mois d'août, le iMac s'est hissé au premier rang en novembre et s'y maintient toujours.

Élément important : une large part des acheteurs ne possédaient aucun ordinateur auparavant. Ils étaient 16 % en août, 29,5 % en octobre et maintenant 32 %.

Plus satisfaisant encore pour ceux pour qui le Mac est une religion : 12 à 13 % des acheteurs du iMac sont des transfuges du PC.

Il faut reconnaître que derrière une belle image se cache une impressionnante machine. Avec son microprocesseur cadencé à 233 Mhz, l'ordinateur appartient de plein droit à la famille des G3, les Macintosh les plus performants. Sa mémoire vive est de 32 Megs et le disque dur, de 4 Gigs.

De la puissance à bon prix d'accord, mais en quoi est-il révolu-

tionnaire ? Après tout, bien qu'on le présente comme l'ordinateur du nouveau millénaire, il reste que c'est d'abord un Macintosh utilisant le même système (Mac OS 8.5) et les mêmes applications. En ce sens, le premier Mac était sans doute plus révolutionnaire, en 1984, avec sa souris, ses icônes et ses fenêtres. Seule innovation notable : les périphériques peuvent se brancher à un port infrarouge IrDA, à l'avant (une avenue jusqu'ici peu exploitée).

Les gens d'Apple ne s'en cachent même pas : c'est davantage le design du iMac qui suscite les passions. On adore son look néo-moderne ou on le déteste. Les PCistes puristes jugent que ses formes courbes et lisses manquent de sérieux. Le iMac exploiterait donc un peu trop ses charmes ? C'est au Britannique Jonathan Ives que la chirurgie esthétique du Mac a été confiée. Ce designer était jusque-là connu pour ses aménagements... de salles de bain (ce qui peut expliquer l'aspect aquatique !). Son boîtier de plastique translucide rappelle une cloison givrée et sa souris ronde, un pommeau de douche !

Mais il y a aussi une stratégie de marketing derrière le concept du tout-en-un (comme en 1984) auquel est revenu Macintosh. Ce produit vise surtout une clientèle scolaire. Si le iMac n'a pas de lecteur de disquettes (ce qui a beaucoup fait jaser), c'est d'abord pour empêcher la transmission de virus, si fréquente dans les laboratoires d'informatique des écoles et des universités.

Reste un problème, commun à tous les acheteurs d'ordinateurs de la planète : ceux qui se sont emballés pour le iMac cet automne sont déjà propriétaires d'un outil de travail... désuet ! Le iMac d'origine n'est plus fabriqué ; on ne fait qu'écouler l'inventaire en baissant les prix. Place au iMac amélioré, plus rapide de 14 %, il est doté d'un processeur de 266 MHz, d'une mémoire de 64 Megs, d'un disque dur de 6 Gigs. Et qui n'est plus offert en bleu Bondi, mais en cinq nouvelles teintes. Il y a combien de variétés de Barbie, déjà ?

3 JOURS SEULEMENT

VENTE

LA FORCE DE FRAPPE

TOYOTA

"Dû à l'annulation du Salon de l'auto, LA FORCE DE FRAPPE TOYOTA doit liquider à tout prix un surplus d'inventaire prévu pour un gros événement devant se tenir durant le Salon de l'auto"

1500 TOYOTA DISPONIBLES

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSÉE !

ENTRETIEN GRATUIT POUR UN AN

ou 20 000 km

À PARTIR DE:

4,8% jusqu'à 60 mois sur quelques modèles

ÉQUIPES D'ESTIMATEURS SUR PLACE pour votre échange

RABAIS AUX DIPLÔMÉS 1000\$

*Sujet à l'approbation de crédit. Voir détails et conditions sur place.

RIVE-NORD
VIMONT LEXUS TOYOTA
255 St-Martin E., Vimont, Laval
668-2710

MONTRÉAL
ALIX TOYOTA
6807, De Lorimier (près de Bélanger)
376-9191

RIVE-SUD
TOYOTA DUVAL
1175 Ampère, Boucherville
655-2350

Rive-Sud/Montérégie

Les banques alimentaires de la Montérégie se disent à court de subventions

La liste d'attente du centre de distribution comprendrait 28 organismes

MARTHA GAGNON

Les banques alimentaires de la Montérégie sont affamées de... subventions.

La nourriture est abondante, mais le financement laisse à désirer. Nouvellement formé, le Regroupement des banques alimentaires, qui comprend le Centre de distribution alimentaire de la Rive-Sud, Moisson Sud-Ouest (Valleyfield) et Moisson Granby, se plaint du manque de soutien financier de la régie régionale de la santé et des services sociaux.

« La sécurité alimentaire n'est malheureusement pas encore une priorité. Plusieurs organismes qui viennent en aide aux démunis sont ignorés, laissés à eux-mêmes », affirme Jean-Marie Vézina, porte-parole des organismes communautaires dans ce domaine.

Le Regroupement a adressé une lettre à la ministre Pauline Marois, responsable de la Montérégie, pour la sensibiliser au problème et solliciter une rencontre.

Lors des récentes audiences publiques de la régie pour établir les priorités des prochaines années, les banques alimentaires ont dénoncé avec vigueur le sous-financement. « N'est-il pas stupéfiant que les priorités d'intervention ne reconnaissent pas le problème de la faim? indiquent-elles dans leur mémoire. On oublie trop facilement que la détresse alimentaire est souvent imbriquée dans un état de détresse sociale. L'an dernier, à peine 91 000 \$ ont été distribués à seulement 13 organismes communautaires oeuvrant dans ce domaine. Pour l'heure, la régie régionale est désespérément absente du terrain où s'organise l'ensemble

des pratiques pour contrer la pauvreté. »

Les trois centres de distribution estiment globalement à environ 400 000 \$ l'aide nécessaire pour mieux répondre aux besoins.

« Il y a actuellement 28 organismes communautaires sur la liste d'attente du Centre de distribution de la Rive-Sud qui dessert déjà 40 organismes, explique M. Vézina. Nous sommes incapables de les desservir faute de ressources. Le Centre d'action bénévole de Marieville et le Repas du passant à Longueuil doivent, par exemple, trouver du support ailleurs. Les données indiquent que la demande d'aide alimentaire est croissante et la clientèle de plus en plus variée. »

François Richer, de Moisson Sud-Ouest, ajoute que les banques alimentaires ne font plus seulement du dépannage, mais essaient de diversifier leurs activités pour aider les gens à se prendre en charge grâce aux cuisines collectives, aux magasins Partage et autres services alternatifs.

Dans le cas du Centre de distribution alimentaire de la Rive-Sud, M. Vézina précise que le budget annuel d'opération est de 180 000 \$. « Nous survivons principalement grâce aux deux activités sociales organisées à notre profit par le Groupe Métro Richelieu, dit-il. C'est plutôt fragile comme financement. Nous avons des difficultés à combler nos besoins essentiels, comme l'achat d'un nouveau camion. À Granby et à Valleyfield, les banques alimentaires ont dû déménager dans des entrepôts plus grands, ce qui représente des dépenses additionnelles. »

Situation normale en Montérégie, routes fermées en Estrie

HUGO DUMAS

La rivière à la Truite a sagement regagné son lit, tôt hier matin, dans la région de Huntingdon, en attendant la vraie arrivée du printemps.

Ce week-end, le redoux et les 10 millimètres de pluie ont rappelé à plusieurs Montérégiens des situations qu'ils ont souvent vécues dans le passé : routes fermées en raison d'accumulations d'eau, sous-sols de maisons infiltrés, etc. Mais les températures plus froides d'hier ont grandement amélioré la situation.

En Montérégie, la route 138, le chemin Athelstan et la montée Leblanc ont été rouverts à la circulation, tôt hier matin, aux environs de Huntingdon, selon Transports Québec.

Mais alors que les eaux se retiraient en Montérégie hier, c'était au tour de l'Estrie de goûter aux conséquences du redoux. Près de

Windsor, les automobilistes n'ont pu emprunter la route 143, entre le 12e Rang et Notre-Dame-des-Mers, pendant une bonne partie de la journée d'hier en raison d'importantes accumulations d'eau sur la chaussée. Situation identique sur la route 108, près de North Hatley, entre les routes 143 et 216.

À Châteauguay, la rivière du même nom ne grondait presque plus hier. « Tous les éléments sont sous contrôle. Il n'y a pas vraiment de problèmes et la situation est correcte », soutient la porte-parole de la municipalité de 41 400 habitants, Maria Vieira. Dimanche, deux résidents de Châteauguay ont vu de l'eau s'infiltrer dans leurs sous-sols.

Par ailleurs, Environnement Canada prévoit de la faible neige aujourd'hui pour l'Estrie et Montréal, avec de légers vents soufflant de 10 à 20 km/h et des températures de saison.

L'ÉQUIPE SPINELLI

Spinelli a votre Nissan... au meilleur prix!

#1 au Québec en volume pour une 3e année consécutive.

279\$*/m.



Altima GXE
• 150 ch • 4 vit. trans. auto • A/C • Groupe électrique
Et beaucoup plus...

369\$*/m.

Maxima ES
• 190 ch V6 • Climatiseur avec régulateur auto.
• Groupe électrique • Et beaucoup plus...

NOUVELLE

369\$*/m.



Quest GXE
• 2 portes coul. • A/C • Groupe électrique
Et beaucoup plus...

Notre engagement d'équipe
Meilleur prix garanti • Privilèges d'échange • Primes fidélité • Meilleur service garanti

La vie est une route



SPINELLI NISSAN
345, boul., Brunswick, Pointe-Claire
(Face au centre commercial Fairview)

NISSAN

514 697-9141
1 888 697-9141

À vous d'en profiter! www.spinelliauto.com

Ce que vous devez savoir : transport et préparation inclus. Acompte ou échange équivalent de 995 \$ pour Altima, 1 999 \$ pour Quest, 1 495 \$ pour Maxima. Location 48 mois. Limite de 72 000 km. 0.10 \$ - 0.15 \$ / km extra. Immatriculation, taxes et assurance en sus. Cette offre s'adresse aux particuliers agréés. Premier et dernier paiements requis. Vous pouvez aussi louer sans dépôt initial. Offre valable sur véhicules en inventaire seulement.

LA BAIE PRÉDIT QUE LES 29, 30 ET 31 JANVIER SERONT LES JOURS LES PLUS DOUX DE L'HIVER.

Surveillez notre annonce dans le journal de vendredi.

DEMANDE

BIJOUX • L'ART DÉCORATIF 1880-1950 • TABLEAUX
OBJETS D'ART • ARGENTERIE • VERRERIE







CÉRAMIQUE MONTRES DIAMANTS BRONZES LALIQUE

John D. Shearer Gemmologue Ltée.
chez Thompson & Whetstone
1117, rue Ste-Catherine O., bureau 900, Montréal
Téléphone (514) 289-9761 6 jours seulement!
du lundi 25 janvier au samedi 30 janvier • 9 h à 17 h

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
Veuillez prendre note que l'assemblée générale de la Société canadienne du cancer aura lieu au Novotel Toronto Centre, 45 The Esplanade, Toronto, Ontario le dimanche 21 février 1999, à 9 h (heure locale), aux fins d'entendre les rapports des administrateurs et vérificateurs et disposer de toute autre question qui pourrait être valablement soumise à cette assemblée.
PAR ORDRE DU CONSEIL
secrétaire
Dorothy J. Lamont

loto-québec résultats

Banco

Tirage du 99-01-25

10 15 17 18 23

25 31 33 34 36

37 39 45 49 53

54 56 59 61 64

Quintonne

Tirage du 99-01-25

3 4

805 6923

Extra

Tirage du 99-01-25

NUMÉRO: 025359

T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encassement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CRTC AVIS PUBLIC Canada

Avis public CRTC 1999-3. Le CRTC a été saisi des demandes suivantes : 1. L'EST DU CANADA. Demande présentée par la TMN NETWORKS INC. / RÉSEAUX TMN INC. (connu sous le nom de « MOVIEPIX ») en vue de modifier la condition de licence no 1 de son entreprise de programmation (de télévision payante) de langue anglaise. La requérante demande la suppression de la limite de cinq ans relative au droit d'auteur pour la distribution de longs métrages pour les salles de cinéma. EXAMEN DE LA DEMANDE : Place BCE, 181, rue Bay, pièce 100, Toronto (Ont.). Cette demande est disponible au CRTC à Hull, (819) 997-2429; ou à notre bureau de Montréal : (514) 283-6607. Cet avis est disponible, sur demande, en média substitué. Si vous voulez vous opposer à une demande ou l'appuyer, vous pouvez écrire au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 au plus tard le **12 février 1999**, et joindre à votre lettre une preuve que vous en avez envoyé une copie au requérant. Vous pouvez également soumettre vos interventions par courrier électronique au : publique.radio@diffusion@crtc.gc.ca. Pour plus d'information, communiquez avec le groupe des Services à la clientèle du CRTC à Hull par téléphone au (819) 997-0313, fax : (819) 994-0218, ATS : (819) 994-0423. Internet : <http://www.crtc.gc.ca>, ou au 1-877-249-CRTC (sans frais).

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

130

1999 d'Infiniti

SI LE LUXE ET LA PERFORMANCE NE SOULÈVENT PAS VOTRE PASSION, LES MENSUALITÉS LE FERONT.

399 \$ par mois. La 130 modère ses transports, question mensualités.

36 mois. Notre location de 36 mois vous met derrière le volant d'un véhicule neuf plus rapidement que les 48 mois habituels que la plupart de nos concurrents imposent à ce prix.

5 528 \$ d'acompte. Un dépôt initial tout à fait concurrentiel qui vous comblera d'aise.

Vous serez comblé de joie par son confort. La 130 comprend : un fougoux moteur V6, contrôle de la traction, sièges avant électriques en cuir chauffants, climatiseur avec régulateur automatique de l'air ambiant, toit ouvrant électrique et radiocassette Bose[®] MA/MF stéréo de 200 watts avec lecteur de disques compacts, le tout couvert par une garantie complète de 4 ans / 100 000 km. Aucuns frais de transport et de préparation et aucun dépôt de sécurité.

INFINITI

Ça ne s'explique pas. Ça se vit.

4,8% location

399\$

par mois.



INFINITI LAVAL
305, boul. St-Martin Est, Laval
(450) 382-8550

MÉRIDIEN INFINITI
4000, rue Jean-Talon Ouest, Montréal
(514) 731-7977

*Sujet à l'approbation du crédit. Avantures sans frais de transport et de préparation. Pas de dépôt de sécurité. Le taux et l'immatriculation sont en sus. Offre d'une durée limitée sur un modèle de base 130 1999 d'Infiniti (145279 - A400). P.D.S.F. 41 950 \$ Location-achat de 36 mois. D'autres taxes et autres peuvent être exigées. Acompte ou échange équivalent de 5 528 \$. Limite de 20 000 km par an, des frais variables s'appliquent pour les kilomètres excédentaires. Les renseignements peuvent varier à son gré. Modèle pour fin d'illustration, modèle Infiniti.



Michel Girard
Chroniqueur financier

Gérez-vous efficacement vos finances ?



Les fascicules vos finances personnelles

La Presse présente une nouvelle série de 8 guides pratiques, rédigés par notre chroniqueur financier, Michel Girard. Notre objectif : vous aider à mieux gérer vos finances personnelles.

En tout, 8 fascicules à collectionner, sur les grandes questions d'argent de l'heure :

- **Le budget**, samedi 30 janvier
- **La gestion bancaire**, mercredi 3 février
- **Les REER**, samedi 6 février
- **La Bourse**, mercredi 10 février
- **L'ABC des fonds communs de placement**, samedi 13 février
- **Les meilleurs fonds communs de placement**, mercredi 17 février
- **Les impôts**, samedi 20 février
- **La consommation**, mercredi 24 février

Les quantités étant limitées, composez le (514) 285-6911 pour vous abonner ou réservez dès maintenant votre exemplaire de *La Presse* auprès de votre marchand de journaux.

**C'est gratuit dans *La Presse*
du samedi et du mercredi
jusqu'au 24 février.**

La Presse

en collaboration avec

Fidelity Investments

12 MILLIONS D'INVESTISSEURS NOUS FONT CONFIANCE

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



ISRAËL

La ligne de départ

Les protagonistes sont en place pour les élections en Israël : le premier ministre Benjamin Netanyahu a été désigné hier candidat du Likoud (droite), alors que Yitzhak Mordchaï annonçait la création d'une formation de centre pour lui faire la lutte. Enfin, le chef de l'opposition travailliste Ehud Barak avait quant à lui été désigné le 14 janvier comme le candidat de son parti pour le scrutin du 17 mai. Selon les derniers sondages, seuls MM. Barak et Netanyahu devraient franchir la barre du premier tour et s'affronter au second tour, le 1er juin.

d'après AFP

POLOGNE

Paysans en colère

Plusieurs personnes, dont des policiers, ont été blessées hier lorsque les forces de l'ordre ont cherché à enlever quelques-uns des 90 barrages érigés sur les routes polonaises par environ 4000 agriculteurs en colère, a annoncé la police. Les paysans, qui entendent protester contre les importations de produits agricoles, ont bloqué également trois passages aux frontières avec l'Allemagne et la République tchèque.

d'après AFP

KOSOVO

Avertissement

Les membres de l'OTAN, américains et européens, ont rapproché hier leurs positions pour envoyer cette semaine un « avertissement solennel » à Belgrade et aux indépendantistes albanais afin d'obtenir un « cessez-le-feu immédiat » au Kosovo, selon des diplomates. Cet « avertissement » ou « mise en garde », qui pourrait être proféré publiquement demain, ne sera toutefois pas un « ultimatum » assorti d'une menace d'intervention militaire, en dépit de multiples pressions en ce sens des États-Unis. Pendant que les diplomates s'agitaient à Bruxelles, les cadavres de cinq personnes, dont deux enfants, étaient découverts dans un village de la province serbe à majorité albanaise. Les victimes paraissent appartenir à une même famille et avaient été tuées à l'arme automatique.

d'après AFP et AP

ROUMANIE

L'heure des comptes

Le gouvernement roumain a affirmé hier que les cinq jours d'émeutes des mineurs en colère ont fait près de 200 blessés et causé pour environ 275 millions (CAN) de dégâts divers. Les « gueules noires » auraient notamment détruit onze camions, quatre bus et plusieurs voitures du ministère de l'Intérieur, et volé des menottes et des pistolets à gaz. Une vingtaine de policiers portés disparus pendant les accrochages ont par ailleurs été retrouvés dans les bois près de Costest, à 190 km au nord-ouest de Bucarest. D'autres s'étaient réfugiés chez des villageois. L'un des hommes a eu les jambes brisées en plusieurs endroits par des mineurs armés de bâtons.

d'après AP

HAÏTI

Manifestation

Une manifestation anti-parlementaire s'est déroulée sans incident hier à Port-au-Prince où les activités étaient très réduites, la population ayant la plupart du temps préféré rester chez elle dans la crainte de violences. Les participants à cette manifestation convoquée par des organisations populaires proches du parti la « Famille Lavalas », de l'ancien président Jean Bertrand Aristide (au pouvoir de 1991 à 1996), ont scandé des slogans favorables à ce dernier. Cette manifestation, qui a rassemblé selon la presse haïtienne plusieurs milliers de personnes, visait à obtenir le départ du Palais législatif (siège du parlement) des députés et sénateurs.

d'après AFP

Autres informations
page C20

Les paramilitaires défient le gouvernement Pastrana

LAURENCE MAZURE
collaboration spéciale, BOGOTA

Cela fait une quinzaine d'années qu'ils patrouillent le nord de la Colombie, à la solde des grands propriétaires et des trafiquants de drogues désireux de repousser les incursions de la guérilla dans leurs territoires.

Mais aujourd'hui, les paramilitaires colombiens constituent l'obstacle le plus sérieux au bon déroulement des négociations de paix entre le gouvernement d'Andrés Pastrana et les FARC, principal mouvement de guérilla du pays.

En fait, les négociations ne reprendront que lorsque le gouvernement aura pris des mesures concrètes pour démanteler ces réseaux de milices privées. Hier, dans le cadre d'une rencontre pour faire le point sur cette question, les FARC ont remis aux délégués du gouvernement une liste d'environ 50 noms, dont ceux d'une dizaine d'officiers supérieurs des forces de sécurité, « complices » des exactions perpétrées par les paramilitaires. Cette proximité entre forces de sécurité et paramilitaires a déjà été dénoncée, l'an dernier, par tous les groupes de défense des droits du pays et de l'étranger.

L'année 1999 ne s'ouvre pas sous de meilleurs auspices : avec un bilan de plus de 130 morts pour les deux premières semaines de janvier, les paramilitaires ont démontré une fois de plus leur volonté de couper la guérilla de sa base populaire par la terreur. Du côté de ces milices privées, le ton se fait menaçant : il suffit d'entendre Carlos Castano, chef du réseau des AUC (Autodéfenses unies de Colombie) pour se rendre compte de la détermination avec laquelle ces groupes entendent dorénavant assumer un rôle politique dans le pays.

L'histoire de Castano est celle

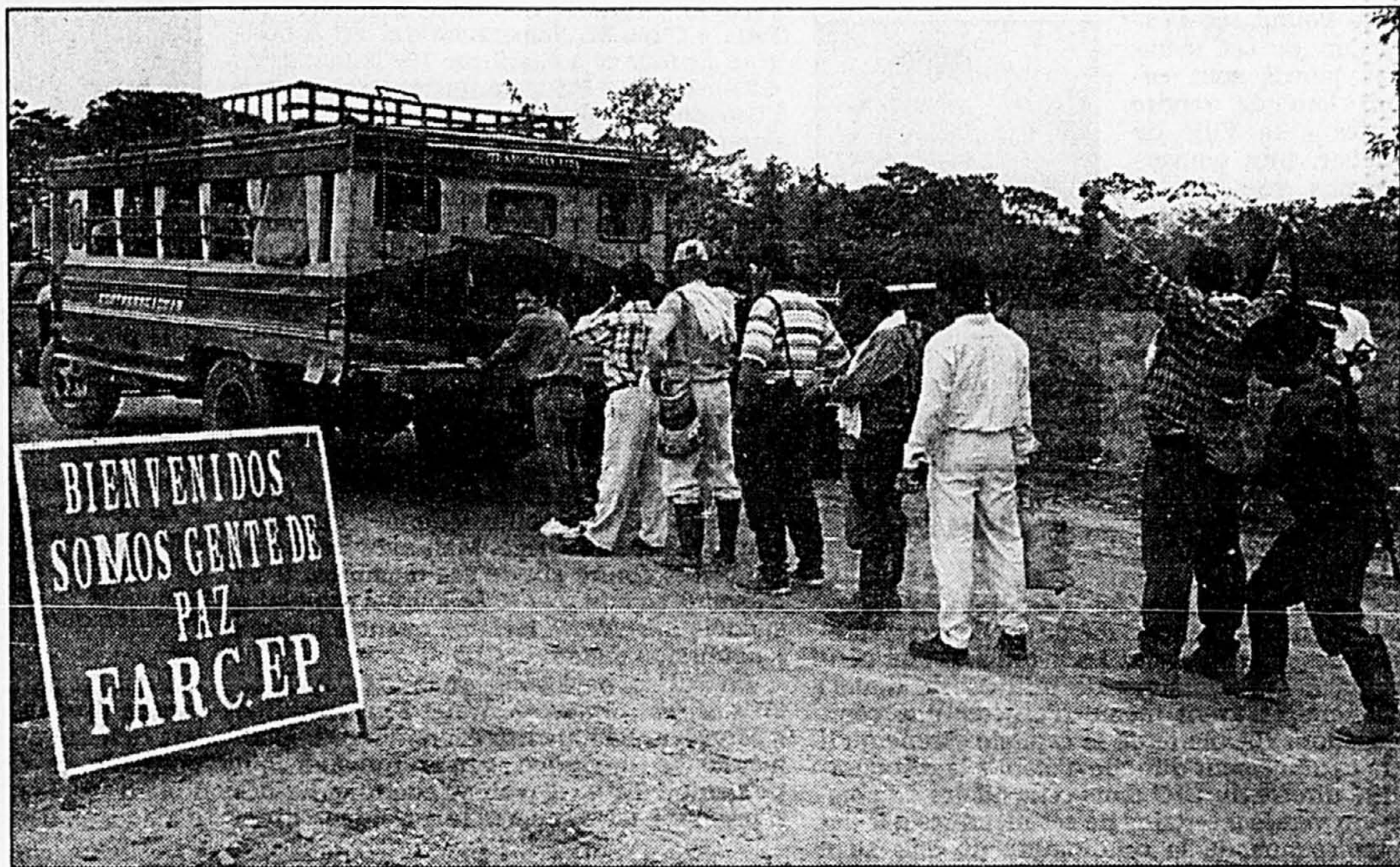


PHOTO AFP

« Bienvenue. Nous sommes des gens de paix » affirme la pancarte à l'entrée de San Vicente del Caguan. Les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) procèdent à l'inspection des passagers d'un bus entrant sur leur territoire.

d'une famille de grands propriétaires terriens de la région d'Antioquia en butte à la guérilla. Il y a une quinzaine d'années, son père et un de ses frères sont kidnappés, rançonnés, et exécutés par les FARC. La revanche ne tarde pas : un des frères survivants, Fidel, fonde les AUC pour débusquer les sympathisants de la guérilla dans les localités environnantes.

Après la disparition de Fidel, Carlos prend la relève, et dote ouvertement les AUC d'un projet politico-militaire : au nom de la lutte anti-guérilla, tous les coups sont permis. À la tête d'une armée privée de plus de 4000 hommes, il vit dans les montagnes aux frontières de l'Antioquia et du Cordoba, les deux régions les plus violentes du pays. Le rencontrer est d'autant moins facile que la guérilla a tenté

de monter un attentat contre lui le 28 décembre dernier. Pourtant, à l'occasion d'une entrevue accordée cette semaine à l'hebdomadaire *Cambio* dans les escarpements boisés de Tierralta, Castano revendique ouvertement tous les morts tombés aux mains de ses hommes : « La grande majorité des morts appartiennent à la guérilla. Quand l'un d'entre eux tombe, ce sont de très nombreuses autres personnes qui sont sauvées, car ils les auraient tués tôt ou tard ».

Fort de sa puissance de feu, Castano est pour la première fois prêt à se démarquer du gouvernement et des forces de sécurité, au même moment où ceux-ci sont en train de lui tourner le dos pour mieux négocier avec la guérilla.

« Le président Pastrana doit comprendre que bien que respectueux des institutions, nous n'al-

lons pas respecter n'importe quelle orientation de sa politique si nous considérons qu'il se trompe et que cela ne va pas dans le sens du processus de paix, et si nous pensons que tout va à l'encontre de nos principes. »

Peu lui importe d'ailleurs que le gouvernement Pastrana reconnaisse officiellement aux autodéfenses un statut politique, car pour Castano : « ce statut est inhérent à notre origine, à notre existence, à nos caractéristiques. Lorsque le conflit sera terminé, notre organisation se transformera en mouvement politique ». Quels que soient les projets d'avenir des paramilitaires, une des fonctions de ce discours est aussi de faire oublier momentanément que les terres expropriées par la terreur vont le plus souvent agrandir les propriétés de grands trafiquants de drogue du nord du pays.

Le sort de Clinton se discute à huis clos

FRANCIS CURTA
Agence France-Presse, WASHINGTON

Les sénateurs américains ont débattu hier d'une requête de non-lieu pour mettre fin au procès du président Bill Clinton, sachant qu'elle sera probablement rejetée, mais par trop peu de voix pour prétendre destituer ensuite le président.

Le vote sur le non-lieu est à la simple majorité (51 voix) mais le vote sur la destitution nécessite une majorité des deux-tiers (67 voix). Le Sénat devra alors décider jus-

qu'ou pousser le procès et notamment s'il faut ou non convoquer des témoins, dont Monica Lewinsky.

L'ex-stagiaire de la Maison-Blanche, qui a eu une liaison avec le président, est arrivée à Washington ce week-end où, contre son gré, elle s'est prêtée à une interview préliminaire à une éventuelle déposition. Bill Clinton est accusé de parjure et d'entrave à la justice pour avoir tenté de dissimuler sa liaison extra-conjugale.

Le vote sur le non-lieu aura lieu aujourd'hui ou demain, à l'issue du

débat sur la question des témoins. Une simple majorité (51 voix) décidera de chacune de deux questions. Les avocats de la Maison-Blanche et les « procureurs » de la Chambre des représentants ont exposé hier après-midi leurs arguments pour et contre, respectivement, l'abandon du procès.

Les sénateurs se sont ensuite réunis hier soir à huis clos, dans l'hémicycle dont le public a été évacué, pour débattre de la requête de non-lieu déposée par Robert Byrd, l'influent sénateur démocrate de Virginie-occidentale.

Les sénateurs avaient auparavant rejeté, par 57 voix contre 43, une proposition du sénateur démocrate Tom Harkin visant à lever le huis clos qui prévaut lors de leurs délibérations. Une majorité des deux-tiers était nécessaire pour changer les règles de procédure et rendre les délibérations publiques.

C'est le Sénat seul qui décidera si des témoins doivent comparaître — d'abord pour une simple déposition puis, si nécessaire, pour témoigner en personne au procès — le second contre un président dans l'histoire des États-Unis.

REPÈRES / Tunisie

Nouvel assaut des démocrates

JOONEED KHAN

Selon un vieux scénario devenu prévisible, le régime tunisien du général-président Ben Ali a libéré le 6 janvier sept étudiants condamnés deux semaines plus tôt à des peines allant de huit à 20 mois de prison ferme.

Geste de relations publiques posé sous la pression d'une grande mobilisation nationale et internationale.

Car le régime détient toujours sans procès, depuis février et avril 1998, seize autres étudiants (13 garçons et trois filles) pour appartenance à un groupement « terroriste » de gauche interdit et diffamation du pouvoir.

Il continue de harceler leur avocate Radhia Nasraoui, impliquée dans la même affaire pour la contraindre d'abandonner la défense. L'étude de Me Nasraoui a été saccagée trois fois depuis 1994 ; son mari Hama Hammami, du Parti communiste ouvrier, vit dans la clandestinité ; et ses deux filles, 15 et 10 ans, font l'objet d'intimidations policières.

Mohamed Ali Bedoui, frère de l'écrivain et militant des droits humains Moncef Marzouki, était condamné le 13 janvier à six mois de prison ferme, une peine qu'il a déjà purgée en 1998, après avoir été condamné à deux ans et trois en 1994. Son crime : il était « soupçonné d'être un émir islamiste », une allusion au mouvement En-Nahda.

Et Taoufik ben Brik, journaliste tunisien et correspondant des journaux *La Croix* et *Le Courrier*, fait à nouveau l'objet de menaces et filatures policières. Il fut privé de son passeport en 1997 et arrêté en juin 1998 pour un article dans *La Croix* sur les méthodes policières tunisiennes.

De tels cas d'acharnement contre les opposants en Tunisie sont signalés presque chaque jour par des organismes tunisiens et internationaux : la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), le tout nouveau Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie (CRLDHT, à Paris), le Comité de soutien aux droits et libertés en Tunisie (CSDLT, à Montréal), Hu-

man Rights Watch (HRW), et Amnistie internationale (AI).

Dans sa revue de l'année 1998, HRW, une ONG américaine, écrit qu'« alors que Ben Ali entamait sa 11^e année à la tête de l'État, ni son emprise sur le pouvoir, ni l'absence de violence politique, ni la stabilité de l'économie, ne l'ont visiblement engagé à accorder aux Tunisiens davantage de liberté d'expression ».

Le rapport fait état de 2000 détenus politiques dans des prisons « gravement surpeuplées », de bastonnades et de tortures, notamment contre les étudiants et étudiantes arrêtés. Il dénonce aussi « les harcèlements incessants » dont font l'objet les détenus libérés et les familles des opposants, le retrait des passeports, l'écoute téléphonique, l'interception du courrier et des télécommunications.

Lancé en décembre 1998, le CNLT note que « le régime continue à imposer la tutelle de l'État sur une société soumise » par un « quadrillage de tous les domaines de la vie quotidienne des citoyens » - médias, écoles, sports, hôtels, mosquées. Il note aussi « l'inflation des textes de loi et du discours sur les droits de l'Homme

et la libération des femmes » chez le pouvoir, alors même que « l'État de droit est vidé de sa substance et l'écart se creuse entre le discours et la pratique ».

Reste que le lancement du CNLT par une trentaine d'hommes et de femmes connus pour leur engagement en faveur des droits humains, à l'occasion du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle, et appelant à une authentique ouverture démocratique, présente une lueur d'espoir dans ce paysage « de peur et d'auto-censure ».

L'année 1999 doit être une année électorale en Tunisie. Déjà le scrutin au Conseil de l'Ordre des avocats a été un désaveu du pouvoir : Me Radhia Nasraoui est arrivée en tête avec un record de 752 voix. La libération des sept étudiants a fait suite à une mobilisation des milieux étudiants, enseignants, professionnels et syndicaux. Les démocrates tunisiens semblent résolus à amener l'UE à appliquer l'article 2 de l'Accord d'association signé avec Tunis en mars 1998 : le respect des droits humains comme élément essentiel. Et ils surveillent une éventuelle tournée que Ben Ali devrait effectuer cette année en Amérique du Nord.

Le maire de Québec fait appel au sens de l'honneur du CIO

PIERRE APRIL
Presse Canadienne, QUÉBEC

Plutôt que de faire appel aux tribunaux pour obtenir justice, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, a décidé de faire appel au sens de l'honneur du Comité international olympique (CIO) en lui demandant de compenser financièrement les jeunes et le sport amateur dans les villes flouées dans l'aventure.

Après avoir reconnu que le rapport rendu public en fin de semaine à Lausanne par le vice-président du CIO, Dick Pound, et l'expulsion de six membres fautifs sont encore loin de rendre justice à la Ville de Québec, aux gouvernements québécois et fédéral et au secteur privé — qui ont investi 12 millions de dollars pour tenter d'obtenir le privilège de tenir les Jeux d'hiver de 2002 —, M. L'Allier a soutenu, hier, que le mouvement olympique doit volontairement tout mettre en oeuvre pour réparer son image et sa crédibilité.



PHOTO PC
Jean-Paul L'Allier

« La voie judiciaire, a-t-il expliqué, n'est pas celle qu'il faut prendre, même si elle ferait sûrement des gagnants chez les avocats. Il faut penser ici à des centaines de milliers de dollars d'honoraires avant même d'espérer une compensation. » Le maire de la capitale estime qu'il sera extrêmement difficile d'établir la responsabilité directe du CIO dans cette affaire de pots-de-vin versés à certains de ses membres par des organisateurs de la candidature de Salt Lake City.

« Il faut établir, a-t-il dit, que les gestes posés ont entraîné des dommages prouvés à une ville candidate, et ce n'est vraiment pas facile. »

Parce qu'il considère que c'est la jeunesse des villes candidates qui aura le plus à souffrir dans l'aventure que M. L'Allier a préféré écrire une lettre aux dirigeants du CIO leur demandant de faire appel à leur sens de l'honneur.

« L'honneur étant le nerf vital du CIO, a-t-il dit, les Jeux étant basés sur l'honneur des participants et le respect rigoureux des règles, les villes flouées dans l'aventure doivent obtenir les moyens de réhabiliter sa capacité (au CIO) d'organiser des Jeux. »

Le maire de Québec souhaite récupérer « la plus grande partie possible » des 12 millions investis dans l'aventure olympique pour la remettre dans le développement du sport amateur et des athlètes.

De nombreuses voix s'élèvent pour demander la tête de Samaranch

d'après AFP, AP et PC
LAUSANNE

De nombreuses voix se sont élevées, hier, pour demander la tête du président du Comité international olympique, Juan Antonio Samaranch, au lendemain de la mini-purge déclenchée par le CIO pour tenter de reconquérir une crédibilité et une confiance perdues après le scandale de corruption liée à la candidature de Salt Lake City pour les Jeux de 2002.

Ainsi, la presse britannique, unanime, invite-t-elle M. Samaranch à démissionner. « Il faut un nettoyage en profondeur. Et le président Samaranch doit être le premier à partir », estime le quotidien populaire *The Sun*. « C'est M. Samaranch qui est à l'origine de tout cela », affirme *The Independent*. « Samaranch a été un ministre fasciste dans l'Espagne de Franco, où il a sans aucun doute appris beaucoup sur les structures de gouvernement secrètes et élitistes, basée sur le culte du chef », accuse le *Daily Telegraph*, quotidien conservateur. « La crise a laissé une tache indélébile sur le règne de M. Samaranch. Les expulsions et démissions n'apaiseront pas les critiques, qui jugent qu'il doit assumer une plus grande responsabilité dans cette affaire », estime le *Times*.

Même tonalité aux Pays-Bas, où « jamais auparavant au cours de l'histoire olympique, il n'y a eu autant de raisons de se méfier des membres du CIO », selon le *Volkskrant* (gauche). Pour l'*Algemeen Dagblad* (AD, droite), le CIO a voulu « donner l'impression de faire le ménage. Mais avec les mesures prises contre six de ses membres, il ne convainc pas du tout ». Le journal populaire suédois *Aftonbladet* réclame quant à lui une « démission de tout le CIO ».

En Suisse, pays où siège le CIO, seule *La Tribune de Genève* affirme son hostilité: « Monsieur Samaranch, démissionnez! » demande le quotidien suisse romand, qui poursuit: « Faute d'avoir su contrôler les dérives d'un tel système, le président divin



Le président du CIO, Juan Antonio Samaranch

s'est mis hors jeu. Il doit démissionner et faire place nette. »

La presse japonaise, qui consacre ce matin une nouvelle fois ses unes au scandale olympique, appelle ouvertement M. Samaranch à démissionner, afin de permettre à l'organisation de se réformer en profondeur. « Le bon sens appelle sa démission », car, si rien ne change, il y a un risque que « ce soit l'opinion publique qui demande l'abolition des Jeux », conclut le *Yomiuri Shimbun*, le premier quotidien nippon, dans son éditorial.

Pour sa part, le président du CIO a répondu avec mépris à l'un de ses plus acerbes détracteurs hier, déclarant que l'ex-responsable du Comité olympique américain, Robert Helmick, n'avait aucune raison d'exiger sa démission. Il a rappelé que Hel-

mick était devenu le premier membre du CIO à démissionner en 1991 pour des raisons éthiques avant le déclenchement de la présente affaire de corruption.

M. Samaranch a répété qu'il n'envisage pas de démissionner aussi longtemps qu'il aura le soutien des membres du CIO, qui sont désormais au nombre de 106. Il a ajouté que personne n'avait demandé sa démission au sein même de l'organisme. Il a précisé qu'il démissionnerait seulement s'il perdait un vote de confiance qui sera tenu lors d'une assemblée spéciale du CIO, les 17 et 18 mars.

« Nous sommes en train de faire le ménage et je répète que les Jeux auront lieu à Sydney l'an prochain et à Salt Lake City en 2002 parce que ces villes présentaient les meilleures candidatures. »

Au Canada, les fautifs auraient pu être accusés au criminel

YVES BOISVERT

Le vice-président du CIO, l'avocat mont-réalais Richard Pound, est formel: les actes qui ont causé l'expulsion de six membres du comité international olympique étaient inappropriés, mais pas « criminels ».

Me Pound, attaché à la firme mont-réalaise Stikeman Elliott, a expliqué qu'il ne s'agissait pas d'un crime parce qu'il était impossible de savoir si, de fait, les bénéficiaires des cadeaux ont voté pour leurs bienfaiteurs. Il ajoute que le but de ces cadeaux mal placés n'était peut-être que de se « faire des amis ».

Tout dépend des lois des pays mais, selon

un expert de la Couronne à Montréal, qui désire conserver l'anonymat, il est loin d'être certain que les gestes « inappropriés » reprochés aux membres du CIO, s'ils s'étaient produits au Canada, ne seraient pas en violation de notre Code criminel.

Offrir de l'argent ou toute forme de récompense à un « agent » d'une entreprise pour qu'il fasse un acte relativement aux affaires de son « commettant » est un crime. Il s'agit d'une « commission secrète », crime prévu à l'article 426 du Code criminel. Par exemple, un employé qui accepte un pot-de-vin pour favoriser un fournisseur à l'insu de son patron (le commettant) accepte une « commission secrète ».

Est-ce qu'un membre d'un comité olympique est un « agent » au sens du Code criminel? Cela se débat.

Ce qui n'a pas d'importance, en droit criminel canadien, c'est le résultat: que l'« agent » ait ou non fait ce pour quoi on lui offrait un cadeau n'est pas pertinent. Ce qui compte, c'est que l'« agent » ait accepté un avantage qui visait à lui faire faire un geste.

Tout cela est fort théorique en ce qui concerne les membres du CIO, pour qui le Code criminel canadien n'a aucune application. Mais n'oublions pas que le donateur est tout aussi coupable que celui qui reçoit la « commission secrète ».

Une tonne d'équipement à prix plume.

CAVALIER de Chevrolet « Édition spéciale »



Évitez de perdre des plumes.
Dispositif antiroll PASSLock,
sacs gonflables de nouvelle génération
côtés conducteur et passager.



« Édition spéciale 99 »
Régulateur de vitesse, verrouillage des portes
à commande électrique et pare-boue,
plus radiocassette AM/FM stéréo.



Idéal pour une tonne de bagages.
Siège arrière à dossier rabattable
multipliant l'espace cargo.



Un poids de moins sur vos épaules.
Freins antiblocage aux 4 roues permettant de
contrôler vos freinages sur chaussée humide.

Un moteur qui fait le poids.
Moteur 2,2 L de 115 chevaux,
boîte manuelle à 5 vitesses.

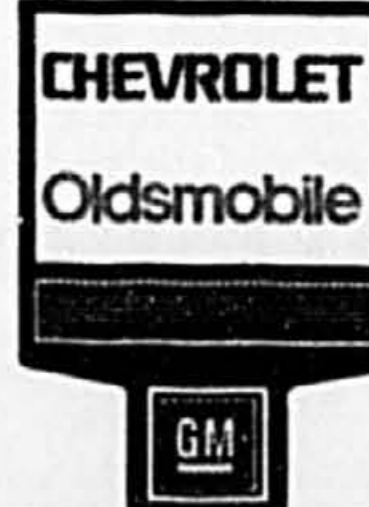


Complant	Mensualité
0 \$	243 \$
1 211 \$	208 \$
2 261 \$	178 \$

Parce que l'hiver est déjà assez lourd comme ça, nous avons doté la Cavalier berline de plus d'équipements de série que n'importe quelle autre voiture de sa catégorie pour que vous puissiez traverser la saison sans tracas. Maintenant offerte à un prix qui ne fait pas osciller la balance.

L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1999 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (ou échange équivalent) (voir tableau). Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 300 \$ et première mensualité exigés à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 12¢ du km après 60 000 km. **Taux de financement à la location applicable sur des termes allant jusqu'à 36 mois. Sujet à l'approbation du crédit. Rabais aux diplômés taxables et accordé selon les critères établis par le manufacturier. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. Pour plus d'information, visitez votre concessionnaire participant ou visitez www.gmcanada.com

178 \$ /mois*
location 36 mois
1,9% à la location**



La Cavalier. Connue pour en prendre. Reconnue pour en donner.